



ENJEUX ET CONTEXTE	4
ORGANISATION	18
CONSTRUIRE DURABLEMENT	28
RENOVER POUR ASSURER L'AVENIR	38
ACCOMPAGNER ET STRUCTURER LA FILIERE	70
TERRITORIALISER LE PLAN BÂTIMENT	82
COMMUNICATION	94
ANNEXES	98

Le Plan Bâtiment Durable remercie les partenaires ayant participé à l'élaboration et la diffusion de ce rapport, et tout particulièrement le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB).



EDITORIAL

« A vos marques, prêts ... »

Sans que tous les observateurs ne l'aient forcément perçu, 2013 aura été une année dynamique pour le Plan Bâtiment Durable, celle de succès indéniables qui caractérisent la construction comme la rénovation :

- du côté du neuf, la généralisation en début d'année de la réglementation thermique 2012 marque définitivement la construction : bâtiments trois fois mieux isolés, matériaux et équipements performants, surtout des métiers du bâtiment qui jouent collectif pour relever ce défi à coût maîtrisé. Et déjà, l'étape 2020 se profile, qui mettra l'accent sur le confort des occupants, renforcera la performance environnementale et la sobriété en carbone et organisera une production mutualisée d'énergie à hauteur de la consommation des bâtiments. C'est bien une véritable révolution industrielle qui est à l'œuvre dans le champ immobilier.

- du côté du parc existant, si l'action de rénovation énergétique ne s'est pas encore relancée à grande échelle, que de progrès accomplis ! D'abord, l'extraordinaire appropriation territoriale du sujet : départements et intercommunalités se sont saisis à bras-le-corps du programme « habiter mieux » de lutte contre la précarité énergétique, et l'action tourne désormais à plein : 300 ménages sont chaque jour sortis de cette précarité. Beaucoup de communes ont aussi mis en place guichets ou plates-formes permettant d'accompagner les ménages dans leur décision de rénover leur logement. Et les régions ne sont pas en reste : développant des actions d'efficacité énergétique, notamment sur les lycées, elles sont près de dix à avoir installé des plans bâtiment durable régionaux qui relaient à l'échelon local le dynamisme donné au plan national. Et par la mise en place du plan de rénovation énergétique de l'habitat, l'Etat a fixé un cadre essentiel et donné l'impulsion nécessaire pour amplifier l'action.

2013 aura aussi permis à la filière du bâtiment de marquer sa maturité : regain de formation pour les entreprises, dans la perspective à mi-2014 de l'éco-conditionnalité des aides ; renforcement de la synergie entre les clusters qui ont tenu après l'été leurs secondes universités d'été ; développement du réseau reliant les dix plates-formes bâtiment-énergie.

En somme, le temps de l'action est engagé : les hommes et les femmes du Plan Bâtiment Durable, comme les territoires où l'action se déploie, sont à pied d'œuvre pour faire réussir le plan présidentiel de rénovation énergétique de cinq cent mille logements par an.

Le top départ est attendu en ce début d'année 2014, une fois ajustés et stabilisés les aides et les outils adéquats. L'enjeu est majeur : il en va à la fois de la reprise d'activité du secteur du bâtiment, de la maîtrise du pouvoir d'achat des ménages et, au-delà, du retour de la croissance.

Philippe Pelletier,
Avocat,
Président du Plan Bâtiment Durable



ENJEUX ET CONTEXTE

Dans un contexte de lutte partagée contre le réchauffement climatique et dans une logique de développement durable conciliant les problématiques économiques, sociales et écologiques, la transition énergétique de notre pays est incontestablement l'un des principaux enjeux de ces prochaines années, spécialement pour le secteur du bâtiment.

L'année 2013 a été marquée par le lancement d'un grand nombre de programmes et de concertations, destinés à accompagner cette mutation. Toutefois, le contexte économique contraint et la difficulté à améliorer certains dispositifs n'ont pas facilité la mobilisation de la filière.

Des objectifs ambitieux sont désormais posés pour la transition énergétique du bâtiment, l'élan est donné, il appartient à l'ensemble des acteurs de poursuivre l'action pour engager durablement la transformation du parc de bâtiments.

L'équipe permanente du Plan Bâtiment Durable est restée mobilisée tout au long de l'année pour porter ces ambitions.

« Ce n'est pas une crise que nous traversons, c'est une mutation.

Le Plan Bâtiment Durable se révèle être l'outil idéal pour provoquer cette mutation en développant un regard nouveau sur les enjeux du bâtiment, en formalisant des objectifs communs qui vont bien au delà du seul sujet de la performance énergétique, en accompagnant tous les acteurs, notamment en région, vers d'indispensables changements de pratiques.

Sans ce lieu de cohésion d'action, chacun risquerait de se contenter de stratégies purement corporatistes, donc globalement improductives.

Mais la route est encore longue... »

*François Pelegrin,
Architecte,
Membre du bureau du Plan Bâtiment Durable*

LE BATIMENT, CHANTIER PRIORITAIRE DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE

Avec près de 43 % de l'énergie finale consommée, le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) est de loin le premier poste de consommation d'énergie en France, devant les transports, l'industrie et l'agriculture.

La consommation énergétique du secteur résidentiel, corrigée des variations climatiques, est en légère hausse de +0,3 % en 2012, après +1,2% en 2011. En revanche, celle du secteur tertiaire est en baisse, avec une variation de -0,1%, après +1,9% en 2011.

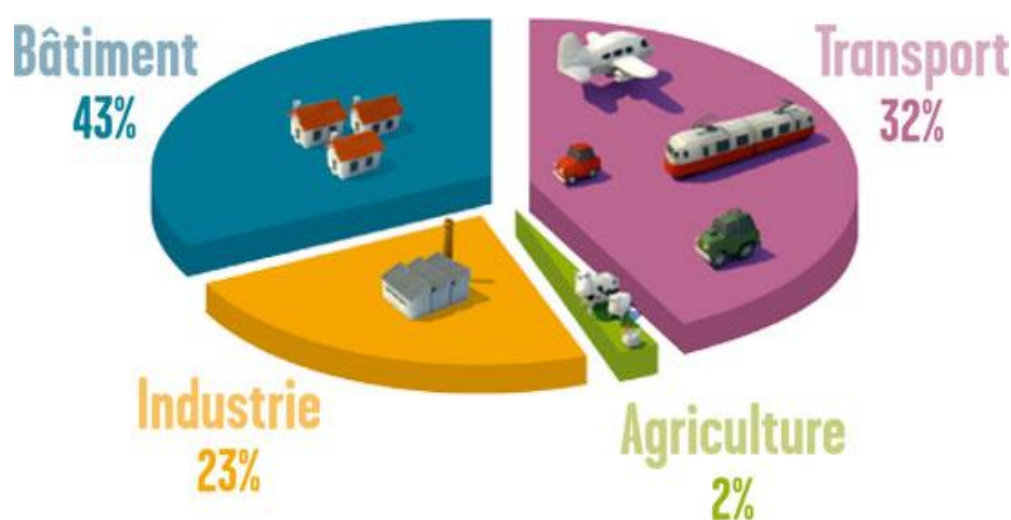
La facture énergétique de la France continue de peser d'un poids considérable et s'envole à nouveau, après une baisse significative entre 2008 et 2010. En 2012, elle était en hausse et évaluée à 69 milliards d'euros, contre 61,4 milliards d'euros en 2011.

Parallèlement, du point de vue des émissions de gaz à effet de serre, les émissions françaises ont baissé de 7% sur la période 1990-2010 et ont notamment été réduites de 3% dans le secteur énergétique.

Toutefois, sur la même période, les émissions de GES du secteur résidentiel-tertiaire ont cru de 3%, mais cette hausse est limitée au regard de la croissance du parc (de l'ordre de 30% pour les résidences principales et de 40% pour les surfaces tertiaires).

C'est dans ce contexte et face au poids prépondérant du bâtiment dans la consommation d'énergie que le Grenelle de l'Environnement d'abord, puis les travaux engagés depuis 2012 en faveur de la transition énergétique de notre économie, ont proposé différents programmes pour l'efficacité énergétique du secteur.

Ces objectifs s'inscrivent dans un contexte européen plus large, soucieux de développer dans chaque pays des politiques publiques pertinentes d'efficacité énergétique.



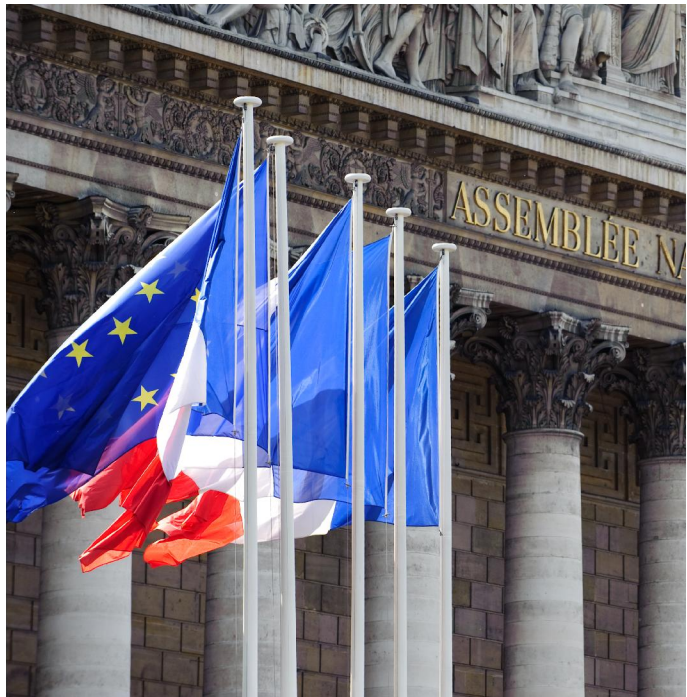
La consommation d'énergie en France par secteur d'activité
Source : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

LE CONTEXTE EUROPEEN DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE

Adoptée en octobre 2012 par l'Union Européenne, la directive sur l'efficacité énergétique (2012/27/UE) voit désormais ses effets se développer progressivement.

En particulier, les Etats membres avaient jusqu'au 5 décembre 2013 pour communiquer à la Commission Européenne les mesures politiques permettant l'atteinte de l'objectif contenu dans l'article 7, selon lequel de nouvelles économies d'énergie correspondant à 1,5 % des ventes annuelles d'énergie doivent être réalisées chaque année.

Dans ce contexte, Philippe Martin, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a annoncé en décembre 2013, la prolongation du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie pour une troisième période de 2015 à 2017.



Perspectives 2014

La prochaine grande étape d'application de la directive efficacité énergétique pour le secteur du bâtiment sera la réalisation et la transmission de la « stratégie à long terme pour l'après-2020 destinée à mobiliser l'investissement dans la rénovation » afin d'améliorer la performance énergétique du parc immobilier, en application de l'article 4.

Cette stratégie de long terme est attendue, selon les termes la directive, avant avril 2014.

Rappel des principales dispositions de la directive efficacité énergétique

- Fixer, dans chaque Etat membre, un objectif national d'efficacité énergétique (un choix est laissé aux Etats membres de raisonner en énergie primaire, finale ou en intensité énergétique) ;
- Rénover 3% par an des bâtiments publics occupés par « le gouvernement central » ;
- Etablir, avant avril 2014, une stratégie de long terme pour organiser la rénovation énergétique du parc tertiaire et résidentiel ;
- Réaliser, pour les grandes entreprises, tous les quatre ans, un audit énergétique obligatoire ;
- Faciliter la mise en place de mécanismes de financement et encourager le recours aux dispositifs européens ;
- Imposer aux fournisseurs d'énergie de garantir la diminution de la consommation d'énergie par la mise en place ou le renforcement d'un système de CEE ou de mesures complémentaires.

LES OBJECTIFS DE TRANSITION ENERGETIQUE DU BATIMENT

Plusieurs objectifs se mêlent à différentes échéances temporelles : ils résultent à la fois d'engagements internationaux et européens et de lois nationales.

Sur le plan des émissions de gaz à effet de serre, la loi du 3 août 2009 dite Grenelle 1, s'est appropriée l'objectif de division par 4 des émissions de GES d'ici 2050 par rapport à la référence de 1990, soit une cible de 140 MtéqCO₂ en 2050.

C'est toutefois sous l'angle de l'efficacité énergétique et de la diminution de la consommation d'énergie que la France a choisi d'orienter sa politique relative au secteur résidentiel-tertiaire.

Dans ce cadre, la loi du 3 août 2009 et la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, fixent un certain nombre d'objectifs sectoriels :

- généraliser la construction des «bâtiments basse consommation» (BBC) à l'horizon 2012 et les «bâtiments à énergie positive» à l'horizon 2020 ;
- réduire les consommations d'énergie du parc de bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici 2020 et, à cette fin, conduire un programme ambitieux de rénovation thermique et énergétique des bâtiments pour atteindre le rythme de 400 000 rénovations de logements, chaque année, à compter de 2013 ;
- rénover l'ensemble des logements sociaux, avec, d'ici 2020, la réalisation de travaux sur les 800 000 logements sociaux les plus énergivores;
- engager avant 2012, la rénovation de tous les bâtiments de l'Etat et de ses établissements publics, afin de réduire leur consommation énergétique de 40% et leurs émissions de gaz à effet de serre de 50% ;
- engager des travaux de performance énergétique dans les bâtiments du parc tertiaire ou accueillant une activité de service public, dans un délai de huit ans à partir de 2012 ;
- accompagner et mobiliser les professionnels du secteur pour relever les défis qui se présentent en termes de recrutement, formation, qualification et développement des filières industrielles.

La feuille de route pour la transition écologique, adoptée en 2012 à l'occasion de la première conférence environnementale, et complétée en 2013 par le plan d'investissement pour le logement et la déclinaison du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH), vient amplifier les objectifs dans le champ résidentiel.

Dans la droite ligne de l'engagement présidentiel, l'objectif est désormais de construire 500 000 logements performants par an et d'engager la rénovation énergétique de 500 000 logements par an d'ici 2017.

Enfin, à l'occasion de la 2^{ème} conférence environnementale, l'objectif de réduction de 50 % de la consommation d'énergie finale à horizon 2050 a été fixé comme horizon par le Président de la République à la suite du débat national pour la transition énergétique.



Le triple enjeu de la rénovation énergétique

Ecologique : réduire les consommations énergétiques pour lutter contre le changement climatique ;

Social : réduire les charges qui pèsent sur les ménages et lutter contre la précarité énergétique;

Economique : soutenir le développement de la filière et la rénovation énergétique et plus globalement l'activité dans le bâtiment, porteur d'emplois non délocalisables.

Perspectives 2014

D'autres étapes intermédiaires ainsi que des objectifs qualitatifs précis ont été portés dans le cadre du débat national pour la transition énergétique : ces éléments devraient venir nourrir la loi d'orientation pour la transition énergétique programmée en 2014.

LA MISE EN PLACE DE PROGRAMMES STRUCTURANTS

L'année 2013 a été marquée par l'annonce et la mise en place de différents programmes structurants pour l'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique dans le bâtiment.

Par ordre chronologique, on retient spécialement :

- le Plan d'investissement pour le logement,
- le débat national pour la transition énergétique,
- le lancement de la nouvelle France industrielle,
- la phase opérationnelle du programme de rénovation énergétique de l'habitat,
- la deuxième conférence environnementale,
- l'engagement de la démarche « Objectifs 500 000 ».

« Je veux que notre pays accomplisse sa transition énergétique. »

Les objectifs en sont clairs : faire des économies d'énergie, rénover nos logements, lutter contre le réchauffement climatique, soutenir l'artisanat, mais aussi une nouvelle industrie qui émerge grâce à la transition énergétique »

*François Hollande,
Président de la République,
Vœux aux Français, 31 décembre 2013*



Le Plan d'investissement pour le logement (PIL)

Dans la continuité des annonces fortes de la conférence environnementale de 2012 (construire 500 000 logements et rénover 500 000 logements par an d'ici 2017), le premier trimestre a été marqué par une mobilisation particulière centrée sur la politique du logement.

Le Président de la République a présenté le 21 mars 2013, à l'occasion d'un déplacement à Alfortville, une série de 20 mesures constituant le plan d'investissement pour le logement.

Trois piliers soutiennent ce vaste plan :

- des mesures prises par voie d'ordonnance pour lever les freins à l'aboutissement de projets de logements : raccourcissement des délais de procédure, lutte contre les recours malveillants, assouplissement dans la transformation de logements en bureaux, développement du logement intermédiaire, etc. ;
- des mesures de relance pour la construction de nouveaux projets en mobilisant les acteurs, en créant un choc de l'offre de foncier et en simplifiant les normes : taux de TVA réduit sur la construction de logements sociaux, pacte avec le monde HLM, réduction des normes, etc.
- la mise en place d'un plan de rénovation énergétique de l'habitat.

Ce dernier pilier intéresse pleinement l'action du Plan Bâtiment Durable.

Cinq mesures principales composent ce plan de rénovation énergétique des logements et s'organisent autour de la prise de décision de réaliser des travaux, le financement de la rénovation et le développement de la filière.

Les mesures du plan de rénovation énergétique des logements annoncées le 21 mars 2013

Mesure n°16 : Mise en place de guichets uniques

Mesure n°17 : Mise en place d'ambassadeurs de la rénovation énergétique pour accompagner les ménages les plus précaires et les plus isolés

Mesure n°18 : Financer la rénovation énergétique des logements privés

Mesure n°19 : La rénovation énergétique des logements sociaux avec l'éco-PLS

Mesure n°20 : Professionnaliser la filière pour maîtriser ses coûts et sa qualité



Le plan de rénovation énergétique de l’habitat (PREH)

Dans la continuité de ces annonces présidentielles, le plan de rénovation énergétique de l’habitat s’est progressivement mis en place et a été marqué, en septembre, par le lancement de sa phase opérationnelle.

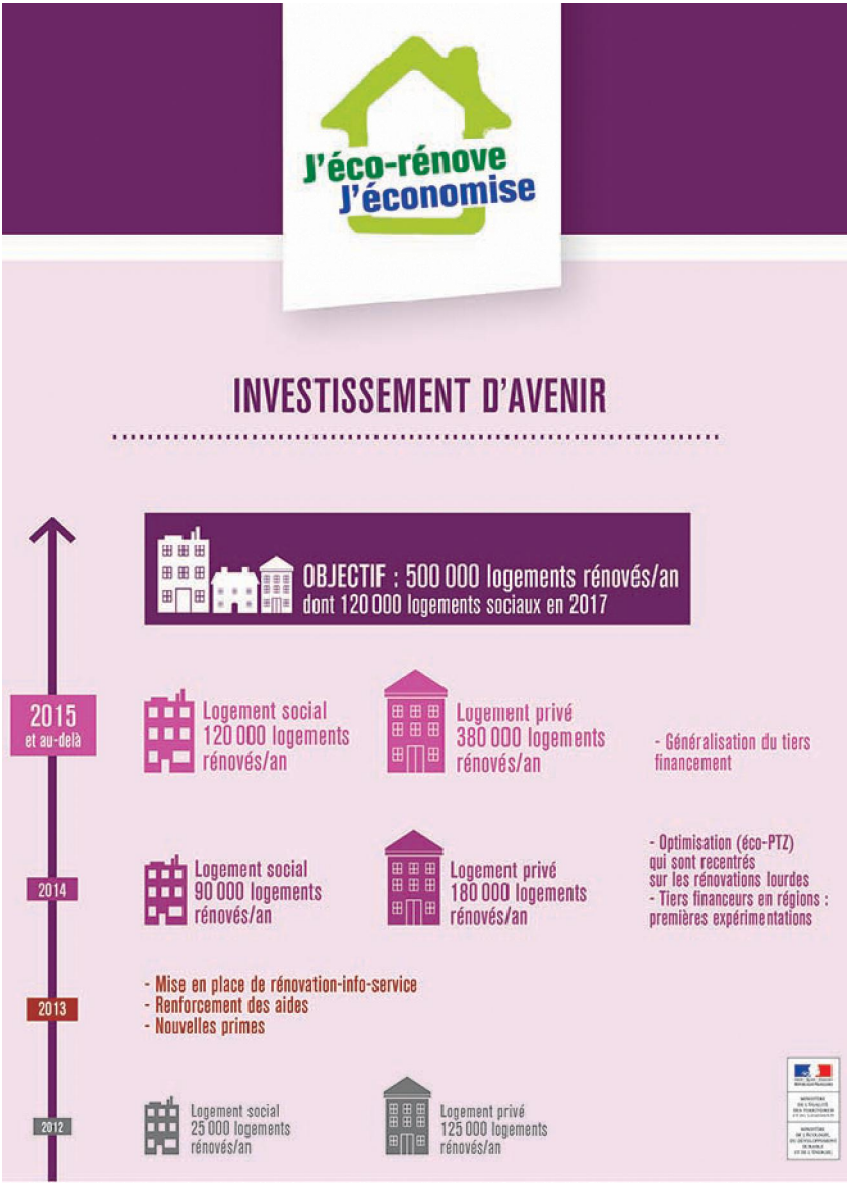
Ce plan est bâti autour de trois axes : l’enclenchement de la décision, le financement des travaux et la montée en compétence de la filière.

En septembre 2013, à l’occasion d’un déplacement du Premier Ministre dans un espace info-énergie à Arras, le volet opérationnel de l’action a été lancé

par la mise en place d’un service public de la rénovation énergétique accessible via un numéro de téléphone unique au niveau national (0810 140 240), un site Internet (www.renovation-info-service.gouv.fr) et plus de 450 « Points rénovation information services » (PRIS) répartis sur l’ensemble du territoire.

Ce dispositif a ainsi pour vocation d’inciter les Français à engager des travaux de rénovation énergétique dans leur habitat et de les aider dans leurs démarches.

Dans le même temps, les dispositifs incitatifs déjà en place ont été ajustés et une nouvelle prime de 1350 euros a été instaurée pour aider les ménages modestes et aux revenus intermédiaires.



La démarche « Objectifs 500 000 »

Dans la continuité du plan d'investissement pour le logement et du plan de rénovation énergétique de l'habitat, la ministre de l'égalité des territoires et du logement a réuni, en novembre 2013, les acteurs du logement et du bâtiment pour lancer l'opération "Objectifs 500 000".

Cette démarche de concertation doit permettre d'identifier des propositions permettant l'accélération de la construction et de la rénovation de logements pour atteindre, d'ici à 2017, l'objectif d'un million de logements construits ou rénovés par an.

Cette concertation s'appuie sur quatre groupes de travail thématiques :

- « *Simplifier la réglementation et l'élaboration des normes de construction et de rénovation* » conduit par Nadia Bouyer, conseillère à la Cour des comptes ;
- « *Mobiliser le foncier privé des secteurs urbanisés* » conduit par Claude Bertolino, directrice générale de l'Établissement public foncier Paca ;
- « *Proposer un logement adapté à chaque situation de vie* », conduit par Alain Garès, directeur général de la Société publique locale d'aménagement du Grand Toulouse ;
- « *Développer des matériaux innovants et inventer de nouvelles façons de construire et rénover* », conduit par Alain Maugard, président de Qualibat.

L'équipe du Plan Bâtiment Durable est particulièrement impliquée dans ce dernier groupe, qui prolonge et amplifie les travaux déjà entrepris par nos différents groupes de travail.



Perspectives 2014

Des orientations et une feuille de route seront présentées courant février 2014.

Les travaux du groupe conduit par Alain Maugard devraient s'appuyer sur les conclusions intermédiaires de deux groupes de travail récents du Plan Bâtiment Durable : sur la maquette numérique et l'accompagnement des petites entreprises face à la transition énergétique.

Le débat national pour la transition énergétique (DNTE)

Tout au long du 1^{er} semestre 2013, se sont déroulés les travaux du débat national pour la transition énergétique, lancé fin 2012.

Porté par le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, ce débat s'est organisé autour de quatre questions étroitement liées :

- Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? L'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que des services énergétiques nécessaires doit constituer le point de départ.
- Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quels types de scénarii possibles à horizon 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ?
- Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?
- Quels coûts et quel financement de la transition énergétique ?

Différentes entités ont organisé le débat, qui a été largement décentralisé et porté par les régions.

Plusieurs groupes de travail ont été installés. Philippe Pelletier a été auditionné, en qualité de président du Plan Bâtiment Durable par le groupe 1 dédié à l'efficacité énergétique et invité à participer au comité des experts présidé par Alain Grandjean. Ce groupe d'expert, pluridisciplinaire et pluraliste, était chargé d'éclairer les problématiques, de fournir une expertise sur les scénarios de la transition énergétique et sur leur évaluation écologique, économique et sociale, en vue notamment de proposer la ou les trajectoires à l'horizon 2025 et 2050.

Une grande partie des forces vives constituant le Plan Bâtiment Durable était impliquée dans ce débat en leur nom ou par leurs organismes représentatifs.

Au terme de huit mois de débat et à l'issue de la dernière séance du Conseil national, un document portant synthèse du débat a été adopté en juillet 2013. Cette synthèse prend en compte l'ensemble des travaux du Conseil, des débats territoriaux et du débat citoyen. Elle fait aussi état des points consensuels et des divergences qui demeurent à l'issue des travaux.

Le document de synthèse nationale du débat a été remis officiellement à Philippe Martin lors de la conférence environnementale de septembre 2013, et ses orientations devraient être traduites dans la future loi sur la transition énergétique.



Le bâtiment dans les travaux du DNTE

Le sujet du bâtiment est abordé tout au long de cette synthèse, à différents chapitres, et réaffirmé comme un enjeu prioritaire de la transition énergétique.

On retient particulièrement les orientations suivantes :

- la nécessité de fixer des objectifs 2030 et 2050, cohérents avec les engagements nationaux et internationaux de la France en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables ;
- l'urgence de mettre l'accent sur la lutte contre la précarité énergétique avec la rénovation prioritaire du parc résidentiel social et privé peu performant, l'introduction d'un critère progressif de décence et de salubrité des logements, la mise en place d'un bouclier énergétique et le renforcement des dispositifs incitatifs et d'appui ;
- la fixation d'un cap incontournable : porter l'ensemble du parc bâti d'ici 2050 à un haut niveau de performance thermique avec un rythme de 500 000 logements rénovés par an à niveau BBC-rénovation atteint en une ou plusieurs étapes, le développement des guichets uniques et la refonte de la réglementation thermique dans l'existant ;
- le soutien à la filière du bâtiment et aux dispositifs de montée en compétences ;
- le renforcement et l'adaptation des outils incitatifs et le développement du tiers-financement en complément d'un circuit de financement dédié à la rénovation énergétique.

Ces éléments constituent des orientations proposées aux pouvoirs publics, qui n'avaient pas donné lieu, fin 2013, à un arbitrage particulier. Elles seront mises en discussion à l'occasion de la préparation de la loi pour la transition énergétique.



La deuxième conférence environnementale

C'est dans la continuité des travaux du débat national pour la transition énergétique que s'est tenue la deuxième conférence environnementale, les 20 et 21 septembre 2013, au Palais d'Iéna.

Ouverte par le Président de la République, clôturée par le Premier ministre, la deuxième Conférence environnementale a rassemblé treize ministres, qui ont coprésidé cinq table rondes consacrées cette année à l'économie circulaire, à l'emploi et la transition écologique, à la politique de l'eau, à la biodiversité marine, à la mer et aux océans, et enfin à l'éducation à l'environnement et au développement durable

Ainsi, la question de la transition énergétique du bâtiment a été abordée à différentes reprises, principalement sous l'angle de l'emploi et de la formation.

Les problématiques portées par le Plan Bâtiment Durable ont surtout trouvé un écho particulier dans les discours du Président de la République et du Premier Ministre, avec notamment les annonces suivantes :

- la simplification dès 2014, de l'éco-prêt à taux zéro et du crédit d'impôt développement durable et leur recentrage sur les rénovations « lourdes » ;
- le rappel de la prime de 1350 euros à l'attention des ménages modestes ;
- la mise en place d'un taux de TVA réduit pour les travaux de rénovation énergétique ;
- la création d'un dispositif de tiers-financement ;
- la mise en place d'un fonds national de garantie de la rénovation, géré par la Caisse des Dépôts ;
- la publication en 2014 du décret organisant l'obligation de rénovation énergétique dans le parc tertiaire public et privé ;
- la nécessité d'embarquer la performance énergétique à l'occasion des grands travaux de la vie de l'immeuble ;
- la mise en place de « passeports rénovation ».

Ces annonces fortes, qui s'inscrivent dans la continuité des différents plans mis en place, viennent renforcer le rôle stratégique du Plan Bâtiment Durable, chargé de leur mise en œuvre.



La Nouvelle France Industrielle

Avant que ne s'ouvre la deuxième conférence environnementale, un autre éclairage fort a été donné au secteur de la rénovation énergétique des bâtiments, à travers le lancement des travaux de la Nouvelle France Industrielle.

Le 12 septembre 2013, au Palais de l'Élysée, le Président de la République a présenté les priorités de la politique industrielle de la France, en présence d'Arnaud Montebourg, ministre du redressement productif.

Au terme d'un an de travail conduit au sein du Conseil national de l'industrie (CNI), le Gouvernement a engagé une réflexion stratégique destinée à déterminer les priorités de politique industrielle de la France. Parmi les 34 plans industriels ainsi déterminés, la « rénovation énergétique du bâtiment » constitue le 15ème plan.

La conduite de ce plan et l'élaboration d'une feuille de route dédiée a été confiée à Jacques Pestre, Directeur Général adjoint de Saint Gobain Distribution, et Michel Torrents, président du directoire de Delta Dore. Ces co-pilotes ont à charge de réunir les acteurs et de faire aboutir ces plans de façon opérationnelle.

Ce groupe doit ainsi préciser les objectifs à atteindre, les freins à surmonter, les outils à mobiliser, les financements à solliciter (notamment dans le cadre des investissements d'avenir), les éventuelles expérimentations à conduire, les partenaires à associer et le calendrier à suivre.

Le Plan Bâtiment Durable est étroitement associé à ces travaux et participe aux séances de travail.



Perspectives 2014

Engagés en septembre 2013, les travaux se poursuivent en 2014. Une première restitution intermédiaire doit être remise au Ministre du redressement productif en février 2014, des propositions définitives étant attendues au 1^{er} semestre 2014.

LE SUIVI ET LA MESURE DES OBJECTIFS

Le secteur du bâtiment et de l'immobilier représente ainsi la composante la plus importante de la politique nationale et européenne de transition énergétique. Des objectifs ambitieux lui sont assignés, il était donc indispensable de bénéficier d'un outil global de suivi.

C'est pourquoi, fin 2013, le Plan Bâtiment Durable a publié un tableau de bord, arrêté à fin 2012, du déploiement du programme national d'efficacité énergétique des bâtiments.

Sur la base des nombreux outils et indicateurs existants, et grâce à l'appui du CSTB, le Plan Bâtiment Durable a élaboré ce tableau de bord qui constitue une mise en perspective des données publiques disponibles, sans qu'il soit apparu utile à ce stade de créer de nouveaux indicateurs. C'est grâce à la collaboration de nombreux acteurs que ce travail a pu être possible.

Le tableau de bord fait écho, à l'échelle nationale, aux tableaux de bord régionaux publiés dans les régions par les Cellules économiques régionales de la construction (CERC). Publiés au moins chaque année dans presque toutes les régions, ces baromètres reflètent et analysent les tendances locales du déploiement des différentes mesures du programme d'efficacité énergétique des bâtiments.

Ils constituent un outil précieux pour la conduite des politiques locales et la mise en place de dispositifs complémentaires.

Les enseignements du tableau de bord 2012

Construit autour de six chapitres thématiques, le tableau de bord montre une photographie à fin 2012 de la dynamique de construction et de rénovation durables.

Il constate des évolutions favorables sur les dernières années :

- le secteur de la construction neuve montre les meilleurs résultats avec globalement une bonne prise en compte de la nouvelle réglementation thermique (RT 2012), laquelle est ambitieuse et est à la hauteur des enjeux ;
- dans le champ de la rénovation énergétique, qui constitue la part la plus stratégique et difficile du sujet, des premiers résultats encourageants sont enregistrés depuis ces dernières années. Toutefois, il faut intensifier les efforts pour figurer sur la bonne trajectoire au regard des objectifs de moyen (2020) et long termes (2030-2050) ;
- en termes d'emplois et d'activité économique, le secteur de l'efficacité énergétique dans le bâtiment est sensible à la conjoncture économique mais résiste bien et augmente en part relative.

Perspectives 2014

Ce tableau de bord, figé à fin 2012 et publié en décembre 2013 est une première étape. Il a vocation à évoluer dans le temps au fur et à mesure que la connaissance et les outils statistiques progresseront. A terme, cet outil a vocation à entrer en cohérence avec les baromètres des CERC.

Une actualisation du tableau de bord est programmée à l'été 2014.



ORGANISATION

Depuis son lancement en 2009, le Plan Bâtiment contribue, en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs de la filière, à la mise en œuvre des objectifs énergétiques impartis au secteur du bâtiment et de l'immobilier.

Le succès du Plan Bâtiment Durable repose sur sa capacité à faire travailler ensemble une très grande diversité d'acteurs, aux intérêts particuliers parfois divers mais tous animés par la volonté de porter le projet d'efficacité énergétique des bâtiments. Un dialogue permanent, au plan national et régional, s'est instauré entre l'équipe, les acteurs et les pouvoirs publics, de telle sorte que la mobilisation est croissante et maintenue dans la durée.

L'action s'organise autour de différentes instances : un bureau mensuel, une large assemblée, des groupes de travail thématiques, tous soutenus par une équipe permanente résolument impliquée dans le projet.

Depuis cinq ans, c'est un lieu d'écoute, d'attention, d'impulsion, de rassemblement d'une grande filière qui a été créé et qui porte ainsi l'esprit du Plan Bâtiment Durable au service de l'efficacité énergétique des bâtiments.

« Dans un contexte difficile, où l'engouement pour le développement durable est à géométrie très variable, et où le politique subit fortement la pression du court terme, le Plan Bâtiment Durable a su en 2013 maintenir le cap :

- **en traitant le court et moyen terme (charte tertiaire, PME et rénovation, maquette numérique...) ;**
- **en développant un partenariat, essentiel, avec les régions ;**
- **sans oublier le long terme (RBR2020-2050).**

Ce n'était pas gagné d'avance ! »

*Jean Carassus,
Professeur et directeur du Mastère Executive
Immobilier, Bâtiment, Energie, Ecole des Ponts
ParisTech
Membre du bureau du Plan Bâtiment Durable*

LE ROLE DU PLAN BATIMENT DURABLE

En 2009, le Gouvernement a souhaité que la mise en place du programme ambitieux d'efficacité énergétique des bâtiments fasse l'objet d'un pilotage spécifique, dans la durée, et capable de mettre en mouvement l'ensemble de la sphère publique et privée du bâtiment et de l'immobilier autour d'un même projet.

C'est le lancement du Plan Bâtiment.

La confiance renouvelée

Une nouvelle impulsion a été donnée au Plan Bâtiment en 2012, concomitamment à la première conférence environnementale, en confiant une nouvelle mission à Philippe Pelletier, chargé de conduire le nouveau plan de performance énergétique des bâtiments.

Au delà de l'ensemble des champs d'action en neuf comme en rénovation, la lettre de mission datée du 6 septembre 2012, vise particulièrement les questions de montée en compétence des professionnels et de structuration de la filière, en demandant de poursuivre la concertation engagée et de travailler étroitement avec les collectivités territoriales.

Un champ d'application large et inédit

Construction, rénovation, formation, innovation, financement, garantie, logement privé et social, parc tertiaire public et privé, etc. : les champs d'action du Plan Bâtiment Durable sont larges et variés.



Philippe Pelletier, avocat du bâtiment durable

Avocat au barreau de Paris depuis 1983, associé co-fondateur du cabinet Lefèvre Pelletier & associés, Philippe Pelletier exerce principalement en droit de l'immobilier et en droit et contentieux des affaires.

Auteur de nombreux rapports publics relatifs à la question du logement et de l'urbanisme, il a mené diverses missions de proposition de réformes dans le champ immobilier.

Après avoir été président de l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI), Philippe Pelletier a été président de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) de 1998 à 2008. En 2008, il a présidé et animé le comité opérationnel (COMOP) sur les bâtiments existants à l'occasion des premières réflexions du Grenelle de l'environnement. De janvier 2009 à juillet 2012, il a été nommé par le premier ministre, président du comité stratégique du Plan Bâtiment Grenelle.

En septembre 2012, il se voit confier, par la Ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement et la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, le soin de mettre en œuvre le nouveau programme de performance énergétique des bâtiments.

Philippe Pelletier est chargé d'enseignement à l'Université de droit de Paris II depuis 1998.

Un ensemble vigilant du bon déploiement des mesures

Le Plan Bâtiment Durable se caractérise par sa capacité à rassembler l'ensemble des acteurs de la filière du bâtiment, de l'immobilier et de l'énergie autour d'une même problématique. Il a ainsi permis la rencontre inédite d'acteurs, parfois très différents, qui désormais s'allient pour porter des actions communes. C'est un véritable réseau, au plan national et de plus en plus au plan local, qui se développe ainsi depuis 2009.

Le Plan Bâtiment Durable veille également à ce que les mesures proposées soient en bonne adéquation avec les attentes des professionnels et de la société civile. Sa relation permanente avec les acteurs de « terrain » permet de mesurer le bon déploiement du programme d'efficacité énergétique des bâtiments et d'identifier, chaque fois que nécessaire, les ajustements à opérer.

Force de proposition et expertise reconnues

Le Plan Bâtiment Durable est reconnu pour sa force de proposition et sa capacité à élaborer, de façon collective et concertée, des propositions sur les différents champs d'application du programme d'efficacité énergétique des bâtiments. Plusieurs dispositifs, aujourd'hui en vigueur, ont ainsi trouvé leur origine dans les travaux et réflexions menés par les acteurs du Plan Bâtiment.

L'expertise et le caractère d'ensemble du Plan Bâtiment Durable conduisent à ce qu'il soit impliqué dans les différentes instances de concertation, d'origine privée ou publique, pour y porter une expression de la filière du bâtiment. Philippe Pelletier a ainsi participé à différentes instances du débat national pour la transition énergétique, différentes auditions parlementaires, auditions de la Cour des Comptes ou de la Commission Consultative d'Évaluation des Normes ; l'équipe permanente est partie prenante de différents groupes de travail publics ou privés.

Créer des réseaux régionaux : la déclinaison régionale du Plan Bâtiment Durable

Le Plan Bâtiment Durable a créé une dynamique des acteurs au plan national, avec la volonté de permettre sa déclinaison aux plans régional et local. Dans la continuité de ses premières actions et dans l'esprit de la lettre de mission de septembre 2012, il a été décidé de lancer une déclinaison régionale du Plan Bâtiment Durable, en établissant des partenariats avec les Conseils régionaux, ainsi que les services et agences de l'Etat en région.

Huit régions sont actuellement partenaires du Plan Bâtiment Durable : Aquitaine, Basse-Normandie, Bretagne, Centre, Franche-Comté, Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes.

Ces plans régionaux se déploient sur tout le parc de bâtiments et ont vocation à reproduire, à l'échelle territoriale, l'effet de réseau et d'ensemble, porté par le Plan Bâtiment Durable à l'échelle nationale.

L'EQUIPE DU PLAN BATIMENT DURABLE



Aux côtés de Philippe Pelletier, une équipe permanente est dédiée à l'animation du Plan Bâtiment Durable.

Direction de projet rattachée à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), sous la co-tutelle du Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement (METL) et du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE), l'équipe permanente conduit l'action du Plan Bâtiment Durable.

L'équipe permanente

Jérôme Gatier

Directeur de la mission
Inspecteur général des finances

Anne-Lise Deloron Rocard

Directrice adjointe, en charge des relations institutionnelles

Thomas Matagne

Chargé de mission

Marie-Claude Roger

Assistante de direction

Véritable mission d'appui au déploiement de la politique publique d'efficacité énergétique, l'équipe permanente du Plan Bâtiment constitue le maillon indispensable entre la société civile et les pouvoirs publics.

« 2013 a été une grande année pour le Plan Bâtiment Durable.

En 2014, je suis convaincu que nous « ferons » encore plus fort.

En relais de l'Etat, les régions et les agglomérations se mobilisent pour accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation, à la fois pour faire leurs choix et être en mesure de les financer.

De son côté, l'offre se prépare et de nombreuses propositions émergent, à la fois plus claires, mieux organisées et plus avantageuses.

2014 sera l'année du RGE et du passeport rénovation.

Quant à nous, nous serons plus proches du terrain, au service de la transition énergétique de notre pays ».

*Jérôme Gatier,
Directeur du Plan Bâtiment Durable*

Jour après jour, les membres de l'équipe s'enrichissent des retours d'expérience de la filière, rencontrent les professionnels, entendent les préoccupations des acteurs et assurent la diffusion de l'information sur l'ensemble du territoire. Ils accompagnent également les pilotes des groupes de travail dans la conduite de leur mission.

L'équipe assure le lien permanent avec les cabinets ministériels et les administrations concernées afin de mesurer le bon déploiement du programme et de contribuer à la concertation nécessaire à l'élaboration des textes réglementaires.

Premier relais du programme d'efficacité énergétique des bâtiments, les membres de l'équipe sont constamment mobilisés pour répondre aux demandes d'interventions dans la presse et de participation aux différents colloques et conférences. Chaque fois que cela est possible, ils y répondent positivement car ces séances sont indispensables pour rencontrer les acteurs et mesurer la bonne appropriation des dispositifs.

Enfin, tout au long de l'année, de nombreux déplacements sont venus enrichir l'activité de Philippe Pelletier et de l'équipe permanente.

L'équipe du Plan Bâtiment Durable se renforce de la présence d'étudiants stagiaires, alors principalement chargés de la gestion du site Internet et de l'organisation des événements.

LE BUREAU : SUIVI ET ORIENTATIONS

Réuni chaque mois, le bureau rassemble les représentants de la trentaine d'organismes les plus impliqués dans la mise en œuvre du Plan Bâtiment Durable. Quelques personnalités qualifiées viennent compléter ce tour de table.

Acteurs du bâtiment et de l'immobilier, représentants des collectivités territoriales, de la maîtrise d'ouvrage publique et privée, de la maîtrise d'œuvre, de la banque et de l'assurance, des associations environnementales et de l'ensemble de l'offre de services sont ainsi réunis au sein de cette instance. Les grands établissements publics partenaires que sont l'Anah, le CSTB et l'ADEME sont membres du bureau. Les différentes administrations concernées sont également conviées.

L'année 2013 a notamment permis d'accueillir un nouvel organisme : l'Institut Français pour la Performance des Bâtiments (IFPEB) ainsi qu'un représentant de la direction générale du Trésor.





Le bureau du Plan Bâtiment est l’instance stratégique et le lieu de débat des perspectives d’action du Plan Bâtiment : au delà du suivi de l’actualité, le bureau entend et valide les rapports des groupes de travail, décide des actions à mener, des nouveaux groupes de travail à installer.

Par l’échange entre ses membres, c’est également un observatoire direct et efficace de la mise en œuvre du programme d’efficacité énergétique des bâtiments.

Enfin, le bureau du Plan Bâtiment bénéficie de la présentation régulière par des intervenants extérieurs de nombreux rapports et études.

Les membres du bureau
(au 31 décembre 2013)

ADEME	José CAIRE
ADF	Jean SCHEPMAN
AIMCC	Hervé de MAISTRE
AMF	Pierre JARLIER et Pierre DUCOUT
ANAH	Christian MOUROUGANE
ARF	Guilhem ISAAC-GEORGES
CAH	Maurice MANCEAU
Caisse des Dépôts	Frank HOVORKA
CAPEB	Sabine BASILI et Alain CHOUGUIAT
CINOV	Gilles CHARBONNEL
CLER	Raphael CLAUSTRE
CNOA	Frédéric DENISART
Conseil de l’Immobilier de l’Etat	Emmanuel CHARON
COPREC	Laurent PEINAUD
CSTB	Bertrand DELCAMBRE
Effinergie	Benoit LECLAIR et Yann DERVYN
EGF-BTP	Christian CUCCHIARINI et Frédéric GAL
FBF	Guillaume SOLER
FFB	Jacques CHANUT et Bernard COLOOS
FFSA	Nathalie ROBIN et Christophe DELCAMP
FNAIM	Benoît FAUCHARD
FNH - Fondation Nicolas Hulot	Alexandra LUCIANI
FPI	Jean-Michel MANGEOT
FSIF	Dorian KELBERG
HQE	Anne-Sophie PERISSIN-FABERT
IFPEB	Jean-Pierre AURIAULT et Cédric BOREL
Personnalité qualifiée	Pascal JEAN
Personnalité qualifiée	Jean-Claude VANNIER
Personnalité qualifiée	Laurent-Marc FISCHER
Personnalité qualifiée	Jean CARASSUS
Personnalité qualifiée	Bernard BOYER
Personnalité qualifiée	Antoinette GILLET
Personnalité qualifiée	Alain MAUGARD
Syndicat des Energies Renouvelables	Philippe CHARTIER
SYNTEC Ingénierie	Christophe LONGEPIERRE
UMF	Dominique DUPERRET
UNPI	Paul PHILIPPOT
UNSFA	François PELEGRIN
UNTEC	Pierre MIT
USH	Christophe BOUCAUX

L'ASSEMBLEE : ECHANGES ET INFORMATIONS

Réunie deux à trois fois par an, l'assemblée du Plan Bâtiment Durable est un lieu singulier de large rassemblement des acteurs de la filière du bâtiment, de l'immobilier et de l'énergie. L'assemblée est ouverte à tous ceux intéressés par le déploiement du Plan Bâtiment Durable ainsi qu'à tous ceux qui s'impliquent dans les groupes de travail et les réseaux territoriaux.

De nouveaux participants sont donc accueillis tout au long de l'année. Les membres du bureau du Plan Bâtiment, et les organismes qu'ils représentent, sont membres de droit de cette instance.

Très rythmées, ces réunions sont l'occasion de faire le point sur l'ensemble des sujets du Plan Bâtiment Durable, en permettant à l'assemblée de s'exprimer sur chacun d'eux. C'est un panorama complet des problématiques, où une très grande diversité de points de vue et d'intérêts trouve une occasion inédite d'échanger. Pour l'équipe permanente, il s'agit d'une opportunité importante de partage et de rencontre avec l'ensemble des acteurs du Plan Bâtiment Durable.

C'est ainsi plus de 400 organismes qui sont membres de l'assemblée et plus de 300 personnes sont présentes à chaque réunion. En 2013, l'assemblée s'est réunie le 11 juillet, à la Fédération Française du Bâtiment et le 4 novembre à l'occasion de l'ouverture du salon BATIMAT.

La presse est invitée à chacune de ces séances, permettant ainsi d'assurer des relais d'information sur le déploiement du Plan Bâtiment Durable, au delà du cercle des participants.

Perspectives 2014

L'assemblée de juillet 2014 se déroulera dans le cadre de la semaine du Solar Decathlon, organisé du 27 juin au 14 juillet 2014, dans l'enceinte du parc du Château de Versailles.



LES CHANTIERS : CONCERTATION ET PROPOSITIONS

Au delà de son rôle d'animation de la filière bâtiment, le Plan Bâtiment Durable est reconnu pour son rôle de « boîte à idées » et sa capacité à proposer des ajustements et évolutions législatives, réglementaires et organisationnelles en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Le Plan Bâtiment Durable constitue une véritable force de proposition, alimentée par les différents rapports produits au sein de ses groupes de travail, dénommés chantiers.

Depuis 2009, près d'une trentaine de groupes de travail thématiques ont été lancés, à l'initiative du Plan Bâtiment ou en application d'une lettre de mission spécifique des pouvoirs publics.

Les chantiers sont pilotés ou co-pilotés par des personnalités qualifiées, qui s'expriment en leur nom et qui réunissent autour d'elles, experts, professionnels et acteurs de la filière aux compétences complémentaires.

L'équipe permanente apporte son soutien aux co-pilotes dans l'organisation des travaux.

Chantiers lancés depuis janvier 2009

Eco-prêt à taux zéro	Jean-Claude Vannier (phase 1) Dominique-Geneviève Rougier (phase 2)
Copropriété	Henry Buzy-Cazaux, Bruno Dhont puis Jérôme Dauchez (phase 1) Pierre Le Borgne et Arnaud Bazire (phase 2)
Parc tertiaire privé	Serge Grzybowski
Collectivités territoriales	Pierre Jarlier
Bâtiments publics de l'Etat	Jean-Pierre Lourdin
Formation Comité de filière « Métiers de la croissance verte »	Philippe Pelletier et Jérôme Gatier
Suivi de la RT 2012	Christian Cléret et Jean-Marie Charpentier
Logement social	Stéphane Dambrine
Précarité énergétique	Alain de Quero et Bertrand Lapostolet
Promotion immobilière	Eric Mazoyer et Bruno Corinti
Valeur verte	Méka Brunel
Sensibilité des ménages et des entreprises	Eric Comparat
Energies renouvelables appliquées au bâtiment	Serge Lepeltier
Innovation	Inès Reinmann et Yves Farge
Transactions immobilières et rénovation énergétique	Bénédicte Bodin-Bertel et Jean-François Buet
Signes de qualité	Jacqueline Faisant et Yves Dieulesaint
Garantie de performance énergétique	Caroline Costa et Michel Jouvent (phase 1)
Rénovation du parc tertiaire public et privé 2012-2020	Maurice Gauchot
Retours d'expériences - Formation	Jérôme Gatier et Anne-Lise Deloron

Chantiers actifs en 2013

Réseau Inter-clusters	Yann Dervyn
Garantie de performance énergétique	Michel Huet et Michel Jouvent (phase 2)
Réflexion Bâtiment Responsable 2020 – RBR 2020	Christian Cléret et Bernard Boyer
Financements innovants de l’efficacité énergétique	Inès Reinmann et Olivier Ortega
Réseau des plates-formes Bâtiment-Energie	Jérôme Gatier et Anne-Lise Deloron
Explorer une obligation future de rénovation énergétique dans le parc résidentiel	Jacques Chanut et Raphaël Claustre
Maquette numérique et gestion de patrimoine	Frank Hovorka et Pierre Mit
Rénovation énergétique et filière bâtiment	Sabine Basili et Ingrid Nappi-Choulet

Trois nouveaux chantiers ont été lancés en 2013 :

- un chantier sur l’exploration d’une obligation future de rénovation énergétique dans le parc résidentiel,
- un chantier sur le déploiement de la maquette numérique et,
- un chantier sur la filière du bâtiment et la rénovation énergétique sous l’angle particulier de l’accompagnement des petites entreprises et structures du secteur.

Chaque chantier donne lieu à un ou plusieurs rapports de propositions présentés au bureau du Plan Bâtiment.

Approuvés par les membres du bureau, les rapports font alors l’objet d’une publication sur le site Internet du Plan Bâtiment et dans la presse. Les propositions sont ensuite portées par l’équipe auprès des pouvoirs publics et des différentes instances de concertation et de décision.

Des blogs pour favoriser la concertation

Chaque nouveau groupe de travail dispose désormais d’un blog dédié : ce blog permet de publier l’ensemble des contributions reçues et ainsi de faciliter le débat et les échanges. C’est aussi l’occasion d’ouvrir plus largement la réflexion, au delà du cercle des membres du groupe. Enfin, l’outil permet de centraliser l’ensemble des informations pratiques sur les réunions, les ressources documentaires et l’état d’avancement de la réflexion.

www.etudeobligationderenovation.fr
www.bimgestiondupatrimoine.fr
www.fiee.fr
www.refb.fr
www.rbr20202050.fr

Les blogs sont créés et gérés par l’équipe permanente du Plan Bâtiment Durable avec l’appui des co-pilotes.

Perspectives 2014
De nouveaux groupes de travail et de réflexion devraient être lancés au 1er semestre 2014 avec notamment la reprise de travaux sur la rénovation énergétique des copropriétés (phase 3)

Quatre rapports ont été publiés en 2013.

Ils sont téléchargeables sur le site Internet du Plan Bâtiment Durable : www.planbatimentdurable.fr

A côté de ces groupes de travail spécifiques, l'équipe permanente du Plan Bâtiment Durable a organisé quelques réunions thématiques, sur une journée ou une demi-journée : sur le sujet du financement de la rénovation énergétique et des financements innovants avec une rencontre avec des acteurs régionaux et nationaux ; mais aussi sur la rénovation énergétique du parc tertiaire public et privé ou la montée en qualification des professionnels.

En 2013, l'équipe permanente du Plan Bâtiment Durable, en partenariat avec la rédaction du Moniteur, a organisé deux conférences-rencontres : l'une sur la rénovation énergétique et l'accompagnement des ménages et la présentation d'expériences locales (le 22 avril 2013), l'autre sur l'exploration de la question de l'obligation future de rénovation énergétique dans le secteur résidentiel (le 18 novembre 2013).

Animées par Julien Beideler, rédacteur en chef du Moniteur, ces séances ont été l'occasion de présenter différentes initiatives et de faire débattre différents experts des sujets évoqués.



Perspectives 2014

Les prochaines éditions des « Rendez-vous du Plan Bâtiment Durable » débuteront au début du 2^{ème} trimestre 2014.

Les prochains thèmes seront : la rénovation énergétique des copropriétés, la valeur verte, RBR 2020-2050, les usages ou encore les financements.



CONSTRUIRE DURABLEMENT

Les travaux du Grenelle de l'Environnement et les ambitions en matière d'efficacité énergétique ont conduit au renforcement de la réglementation thermique par l'édiction de la Réglementation Thermique 2012 (RT 2012).

2013 marque l'entrée en vigueur généralisée de la RT 2012 qui désormais s'applique à l'ensemble des constructions neuves après plusieurs mois d'anticipation sur certains segments du parc.

Avec cette RT 2012, qui constitue une véritable rupture par rapport à la réglementation précédente, la France s'est engagée dans un processus résolu de transition énergétique du secteur du bâtiment. Il s'agit d'une évolution sans précédent dans l'histoire de la construction de notre pays, qui ouvre la voie vers les bâtiments autonomes en énergie.



LES FONDAMENTAUX DE LA RT 2012

Au lendemain du premier choc pétrolier, et dans l'urgence face au renchérissement brutal du coût des énergies, la France adopte sa première réglementation thermique (RT 1974) afin de réduire sa facture énergétique.

Depuis, les réglementations thermiques se sont succédées, chacune plus exigeante, et ont élargi leurs périmètres d'application. Alors que la première réglementation concernait uniquement les bâtiments neufs d'habitation, la réglementation thermique s'applique désormais aux bâtiments neufs, résidentiels et tertiaires, et des dispositions viennent encadrer certaines rénovations.

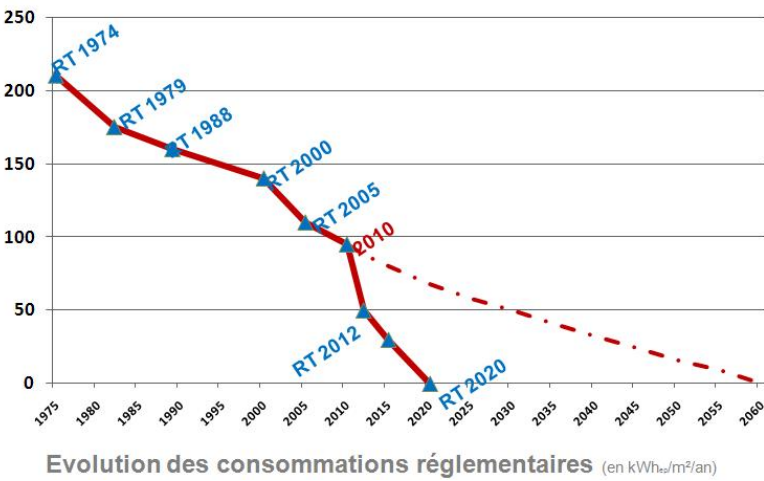
Avec la RT 2012, la France est le seul pays d'Europe doté d'un tel niveau d'ambition et d'un calendrier serré d'application pour le secteur de la construction.

Conformément à l'article 4 de la loi du 3 août 2009 dite loi Grenelle 1, la RT2012 a pour objectif de limiter la consommation d'énergie primaire des bâtiments neufs à un maximum de 50 kWhEP/m².an en moyenne.

Cela représente quasiment une division par trois par rapport à la RT 2005, et accélère considérablement le rythme d'amélioration de la performance énergétique du parc de bâtiments neufs.

L'atteinte de cet objectif suppose ainsi un très bon niveau de qualité énergétique du bâti, une priorité donnée à la conception et une évolution technologique et industrielle significative pour la filière.

Appliquée depuis le 28 octobre 2011 aux demandes de permis de construire déposées pour certains bâtiments du secteur tertiaire (bureaux, bâtiments d'enseignement primaire et secondaire, établissements d'accueil de la petite enfance) et pour les bâtiments à usage d'habitation situés en zone ANRU, la RT 2012 est généralisée à l'ensemble des bâtiments résidentiels et aux autres bâtiments tertiaires depuis le 1^{er} janvier 2013.



Quelles évolutions pour la RT 2012 ?

La RT 2012 se distingue en étant avant tout une réglementation d'objectifs qui offre une réelle liberté de moyens dans l'atteinte d'une performance énergétique définie. Trois exigences de résultat (besoin bioclimatique, consommation d'énergie primaire et confort d'été) et quelques exigences de moyens, limitées au strict nécessaire, structurent cette nouvelle réglementation.

Dans la continuité de la RT 2005, la RT 2012 s'articule autour de cinq usages énergétiques réglementés : le chauffage, la climatisation, l'eau chaude sanitaire, l'éclairage, ainsi que la ventilation et les auxiliaires.

La principale évolution de la RT 2012 par rapport aux réglementations précédentes est l'expression d'une exigence de performance globale du bâtiment en valeur absolue, à un niveau exigeant : 50 kWEP/m².an. Dans la continuité, il a donc été imposé une exigence d'efficacité énergétique minimale du bâti pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage artificiel. La RT 2012 valorise ainsi la conception bioclimatique.



Labels RT 2012, où en est-on ?

L'entrée en vigueur généralisée de la RT 2012 marque la disparition des labels BBC fondés sur la RT 2005. Tout au long des années 2012 et 2013, une large consultation a donc été engagée par l'administration afin de définir les prochains labels réglementaires fondés sur la RT 2012.

Deux niveaux de labels sont envisagés : « haute performance énergétique » (HPE) et « très haute performance énergétique » (THPE), et s'inscrivent dans une logique de diminution progressive de la consommation d'énergie primaire.

Ces labels, qui devaient être publiés courant 2013, font encore, début 2014, l'objet de discussions et de concertations afin de répondre aux problématiques de l'ensemble de la filière, et notamment des maîtres d'ouvrage.

Dans le même temps, le collectif Effinergie a développé un label volontaire « Effinergie + » dont les premières opérations ont émergé en 2013, ainsi qu'un label Bepos-Effinergie.

Quel contrôle de l'application de la RT 2012 ?

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, a édicté des attestations de prise en compte de la nouvelle réglementation thermique.

La RT 2012 se distingue ainsi par une meilleure attestation de son respect, qui se traduit par deux documents à établir à deux

moments clés du processus de construction : au dépôt de la demande de permis de construire et à l'achèvement des travaux de construction d'un bâtiment.

Le contrôle de l'application de la RT2012 se trouve ainsi renforcé par l'utilisation encadrée de logiciels de calcul thermique fondés sur le moteur de calcul élaboré par le CSTB et ayant fait l'objet d'une évaluation technique spécifique.

RT 2012 : arrêtés et décision du Conseil d'Etat

Un recours avait été déposé auprès du Conseil d'État contre l'arrêté du 20 juillet 2011 définissant la méthode de calcul de la RT 2012. Le Conseil d'État a rejeté l'ensemble des moyens de fond soulevés par le recours mais a prononcé l'annulation de cet arrêté pour un motif de forme, tenant au défaut de signature conjointe par l'ensemble des ministres concernés, ce qui a été fait à l'été. Dans l'esprit de la décision du Conseil d'État, la RT 2012 s'applique donc selon les mêmes dispositions et les mêmes exigences que celles définies dans les textes déjà publiés.

Une série d'arrêtés complémentaires a été publiée en 2013 : ils ont notamment permis une meilleure prise en compte, dans le cadre dit du « Titre V », des équipements de pompes à chaleur, d'outils de calcul et d'équipement de récupération instantanée de chaleur sur eaux grises, ainsi que l'approbation d'outils logiciels adaptés aux petits projets en application du « Titre IV », comme la BAO Promodul Maison individuelle.

Au delà de ces arrêtés techniques, une série de fiches d'application, qui permettent d'apporter des éclairages pour faciliter l'application de la RT2012, ont été publiées par les pouvoirs publics, en vue d'accompagner les professionnels.



L'observatoire BBC

En Octobre 2009, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE), l'ADEME et l'association Effinergie ont lancé l'observatoire BBC, conçu comme un outil de partage d'expérience sur les opérations de bâtiments basse consommation.

En 2013, de nouvelles orientations ont été données : promouvoir les projets dans la rénovation et être capable de réaliser un retour d'expérience sur les premiers projets utilisant la RT2012. Une dimension régionale forte a également été impulsée en permettant à quelques régions de disposer d'un outil précis de référencement des opérations exemplaires sur leur territoire.

www.observatoire-bbc.org

LE REGARD PROSPECTIF VERS LES BATIMENTS RESPONSABLES 2020-2050

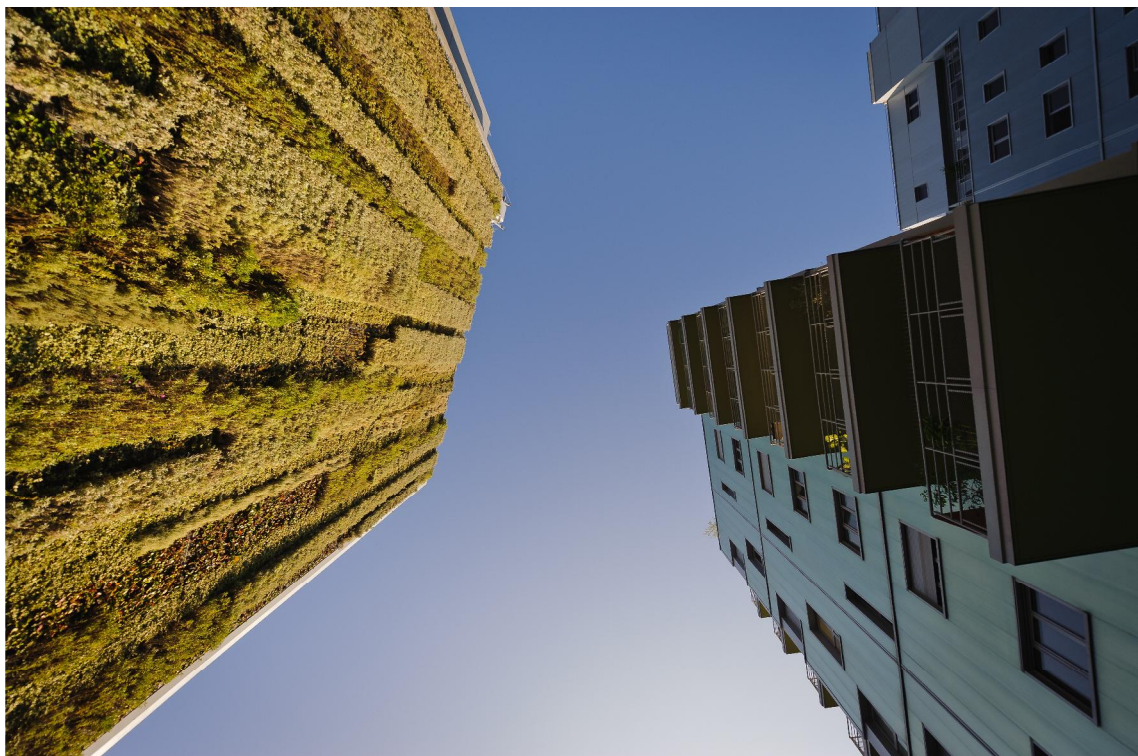
Dans la continuité des textes européens, la loi du 3 août 2009 pose le principe selon lequel, en 2020, les bâtiments seront à énergie positive, c'est à dire qu'ils produiront plus d'énergie qu'ils n'en consomment.

La vision du bâtiment à l'horizon 2020 et 2050 porte en elle le développement d'une société sobre en énergie, décarbonée, répondant ainsi aux ambitions de la transition énergétique.

En étant le lieu de travail, le cadre de vie, le lieu naturel du développement économique, le bâtiment est au cœur des enjeux durables et responsables de notre économie. Les réflexions qui guident les évolutions futures de ce secteur sont donc fondamentales pour l'avenir de notre société : elles doivent se penser en relation avec les problématiques de mobilité, de territoires, d'aménagement et plus largement d'organisation de la ville.

Constatant l'anticipation forte de la RT 2012, il apparaît probable que la réglementation 2020 sera, à son tour, anticipée par les acteurs.

Dans cet esprit, et alors que différentes expérimentations se mettent déjà en place, le Plan Bâtiment Durable a installé, en 2011, un groupe de travail chargé de livrer une vision prospective de la réglementation à l'horizon 2020.



Le groupe de travail « RBR 2020-2050 »

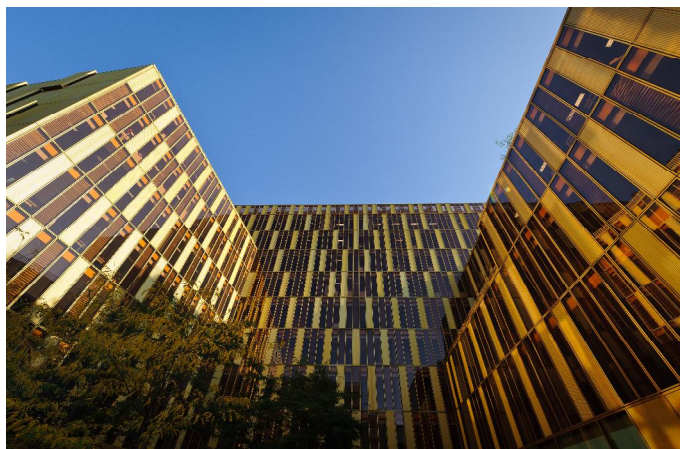
Co-piloté par Christian Cléret (directeur général de Poste Immo et directeur immobilier du groupe La Poste) et Bernard Boyer (président de Sun BBF et S2T), le groupe de travail est intitulé « Réflexion Bâtiment Responsable 2020-2050 » : il ambitionne ainsi de livrer une vision prospective qui s'inscrive dans le temps long.

Il est constitué d'une vingtaine de personnalités qualifiées aux compétences complémentaires (architectes, ingénieurs, médecins, sociologues, économistes, professionnels de l'immobilier et du bâtiment).

Le rôle de ces acteurs n'est évidemment pas d'élaborer la future réglementation 2020 mais de proposer un nouveau cadre de réflexion et d'innovation en vue de la généralisation des bâtiments à énergie positive. Par ces travaux prospectifs, qui posent les enjeux d'un nouveau modèle de société à l'horizon 2020, le groupe de travail propose des jalons pour orienter la future réglementation.

Un premier rapport publié à l'été 2012, et enrichi des contributions d'une journée de réflexion avec les acteurs de la filière, avait révélé une approche innovante à travers un regard croisé : Hommes, Temps et Territoires.

En effet, le groupe défend l'idée que l'émergence de bâtiments « responsables », n'est possible que si l'utilisateur et le citoyen sont remis au cœur de la réflexion, si le bâtiment est pensé en synergie avec son environnement et s'il est considéré en fonction de sa résilience et de son cycle de vie.



Un blog pour partager les premières convictions

Fin 2013, les co-pilotes du groupe de travail ont lancé un blog afin de promouvoir largement leurs travaux et de susciter le débat autour de leur vision prospective du bâtiment.

L'ambition du groupe de travail est de consolider ses deux premiers rapports de l'avis de l'ensemble des acteurs de la filière afin de présenter aux pouvoirs publics, courant 2014, une vision consolidée et partagée du bâtiment et de la ville à l'horizon 2020-2050.

A travers ce blog, c'est donc un appel à contributions qui est adressé à l'ensemble des acteurs du bâtiment et de la ville, dans l'idée de co-construire un document de préfiguration du bâtiment à l'horizon 2020.

www.rbr20202050.fr

Perspectives 2014

Tout au long de l'année 2014, le groupe de travail, par l'intermédiaire du blog et de nouvelles auditions, va enrichir sa réflexion et confronter ses idées. Un colloque se tiendra à la fin du 1^{er} semestre 2014 avant que les propositions soient présentées aux pouvoirs publics, permettant aussi d'enrichir le projet de loi pour la transition énergétique.

Les réflexions 2013

Tout au long de l'année 2013, le groupe de travail a bénéficié de contributions et éclairages de différents acteurs du bâtiment et de l'énergie, ce qui lui a permis d'enrichir sa réflexion et de développer certaines thématiques, et l'a conduit à publier un nouveau rapport à l'été 2013.

Intitulé « Embarquement pour un bâti sobre, robuste et désirable », le rapport s'articule autour de plusieurs pistes de réflexion :

1. Penser décentralisé

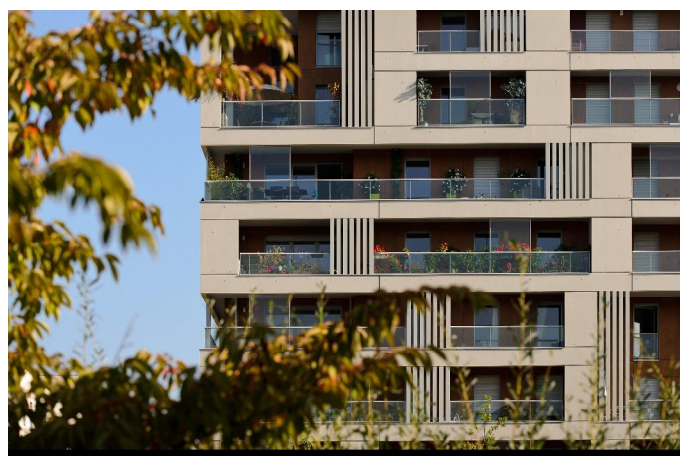
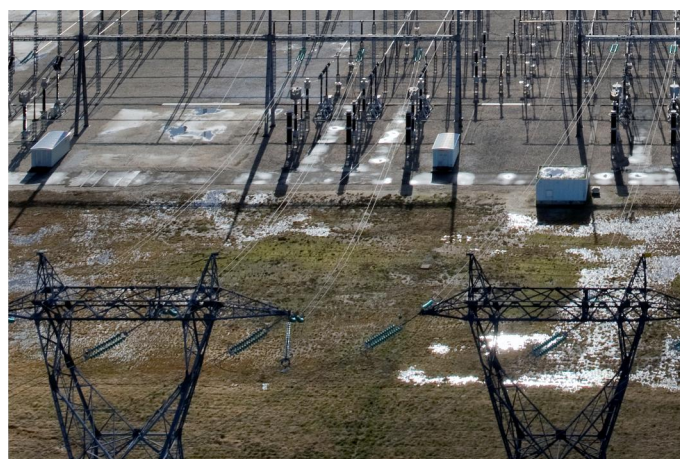
Les territoires doivent être considérés comme une richesse en termes d'idées et de capacité à bien construire. Ils doivent être organisés en réseaux pour pouvoir mieux réguler et optimiser la production et la consommation énergétique.

2. Penser territoire et global

Chaque bâtiment doit être pensé comme un élément intelligent du territoire, pouvant jouer de la mutualisation et de l'optimisation énergétiques à l'échelle des quartiers. La durée de vie du bâtiment et l'énergie grise doivent être prises en compte dans les choix de fabrication de la ville.

3. Penser contenu et usages

Le bâtiment est « responsable » car il est habité par un usager « responsable ». Il convient de passer d'une logique de performance du « contenant » à celle du bâtiment avec ses usages. Il est proposé pour chaque bâtiment une obligation de « réalité d'usage » sur un temps long, une qualité démontrable de conception et de réalisation en matière de sobriété, de santé et de confort pour l'occupant, et aussi une capacité d'adaptation et de mutabilité d'usages.



4. Penser opportunité et innovation industrielle

Dans un contexte de contrainte économique forte, le bâtiment responsable de demain ne doit pas être pensé comme une contrainte de coût, mais comme une opportunité de création de valeur et de richesse. Il est important d'encourager l'innovation, l'expérimentation, de favoriser l'apparition de nouveaux métiers et opérateurs en matière de gestion énergétique.

5. Former des acteurs responsables et solidaires

Un grand intérêt doit être porté aux usagers des bâtiments. Il est nécessaire de les sensibiliser afin de les aider à adopter un comportement écologique et responsable.

6. Mettre en mouvement les acteurs

Afin de mobiliser dès maintenant les acteurs du bâtiment et de l'immobilier, le groupe de travail recommande d'engager dès 2014 des expérimentations multi-acteurs, à grande échelle, en vue de créer en 2018 un nouveau label commun pour tous les bâtiments responsables, en construction neuve comme en rénovation. Le groupe préconise que ce label prenne en compte les indicateurs de performances spécifiques portant sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments, les effets induits sur les ressources et sur les rejets à l'échelle de la planète (énergie, dont l'énergie grise, émissions de gaz à effet de serre), ou à celle de la région (consommation d'eau, production de déchets) ainsi que la qualité des ambiances intérieures (confort d'été, acoustique, qualité de l'air).

Ce rapport, largement diffusé, a été transmis notamment aux acteurs du débat national pour la transition énergétique.

« La vision 2050 de notre « outil énergétique » n'est pas le résultat d'une fatalité réductrice. Notre vision est éclairée par une espérance de dynamisme plaçant l'Homme, non pas comme un consommateur qui consomme sa et la planète, mais comme un contributeur présent tout au long de la chaîne énergétique. Tantôt « producteur », tantôt « stockeur », tantôt consommateur, l'Homme de demain sera éduqué au bon comportement et habitera des espaces économes. Il pourra consommer et produire en équilibre de sa destinée, les bâtiments seront responsables car sobrement conçus et réalisés, puis bien habités. »

*Bernard Boyer,
président de Sun BBF et S2T,
Co-pilote du groupe RBR2020-2050,
Membre du bureau du Plan Bâtiment Durable*

Prospective ADEME 2030 – 2050

Début 2013, l'ADEME a publié les conclusions de son exercice de prospective énergie/climat aux échéances 2030 et 2050, portant sur l'ensemble des secteurs dont le bâtiment.

Ce travail inédit, présenté au bureau du Plan Bâtiment Durable, propose une vision énergétique volontariste, axée sur la maîtrise de la consommation énergétique et le développement de l'offre d'énergies renouvelables.

Il identifie une voie possible pour la transition énergétique en France, répondant aux enjeux environnementaux. Il met en évidence les adaptations nécessaires de l'outil de production d'énergie français et les filières de croissance verte.

Il démontre qu'une dynamique forte et globale en faveur de modes de production et de consommation plus durables est concrètement possible, et que ses impacts positifs s'étendent au-delà du domaine de l'environnement : créations d'emplois, réduction du déficit commercial, meilleure indépendance énergétique, réduction de la précarité énergétique, amélioration de la qualité de l'air...

Ce travail montre enfin un chemin possible pour atteindre l'objectif d'une division par quatre de nos émissions de CO₂ en 2050. Il confirme le rôle majeur du secteur du bâtiment dans la transition énergétique et écologique.

La 3^{ème} révolution industrielle en Nord Pas de Calais

Economiste, essayiste américain et spécialiste de la prospective économique et scientifique, Jeremy Rifkin est l'auteur de « *La Troisième révolution industrielle ; Comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde* » (Février 2012) : il y décrit la mutation en cours de notre économie et explique comment nous sommes à l'aube d'une nouvelle révolution industrielle fondée sur une société post-carbone.

Il observe que les grandes évolutions économiques de nos sociétés sont toujours nées de l'interaction entre un nouveau système de communication et de nouvelles ressources énergétiques. Avec le développement croissant des énergies renouvelables et l'avènement d'Internet, nous sommes ainsi aux prémices d'une nouvelle révolution industrielle.

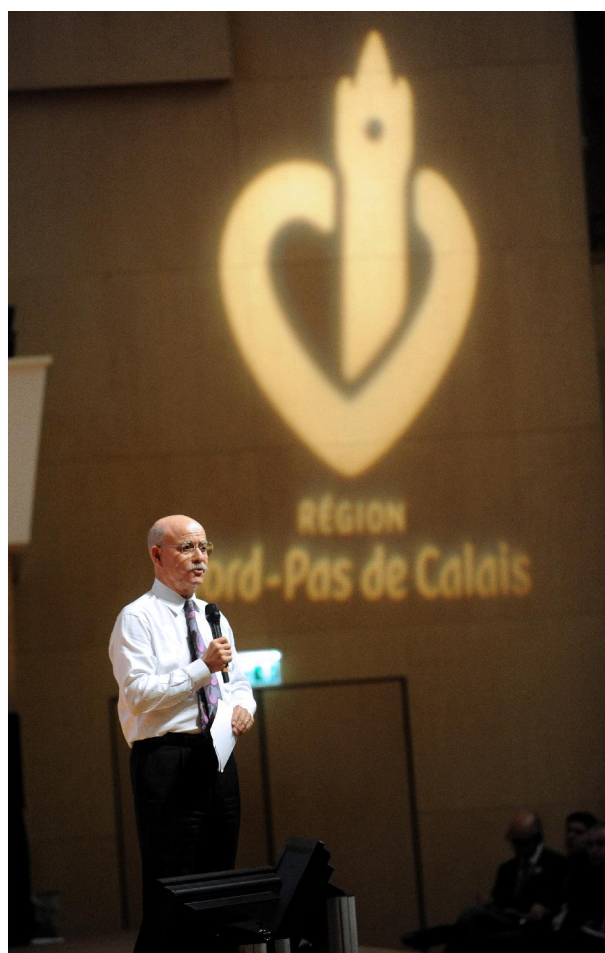
Pour Jeremy Rifkin, la troisième révolution industrielle est fondée sur cinq piliers : le développement massif des énergies renouvelables, la transformation de chaque bâtiment en mini centrale énergétique, le développement du stockage des énergies renouvelables, des smartsgrids et des transports hybrides.

C'est ainsi dans cette nouvelle vision de la société que s'inscrivent les travaux du groupe RBR 2020-2050.

Le groupe de travail et l'équipe permanente du Plan Bâtiment Durable ont particulièrement suivi les travaux de Jeremy Rifkin, notamment dans son accompagnement de la région Nord-Pas-de-Calais. Sur neuf mois, tout au long de l'année 2013, Jeremy Rifkin a accompagné le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais et la CCI de région Nord de France dans l'élaboration d'un « Master Plan » afin que la région s'engage dans sa troisième révolution industrielle.

Le groupe de travail RBR2020-2050 a profité du World Forum de Lille, en octobre 2013, pour rencontrer des experts internationaux et assister à la restitution des travaux de Jeremy Rifkin, présentant les actions à engager pour conduire la mutation de la Région, assise sur les initiatives déjà en marche.

Ces travaux étaient suivis avec d'autant plus d'intérêt que la région Nord-Pas-de-Calais constitue l'une des régions partenaires du Plan Bâtiment Durable dans le cadre de son déploiement régional.



Le SolarDecathlon Europe

Après la victoire de la Team Rhône Alpes en 2012 avec le projet Canopea, la France a remporté l'organisation, en 2014, de l'édition européenne du concours américain SolarDecathlon.

Ce concours, qui réunit une vingtaine d'équipes d'étudiants du monde entier, consiste à concevoir et construire un projet d'habitat répondant à un cahier des charges technique et écologique articulé sur 10 critères. Ce concours universitaire s'appuie sur une synergie entre l'enseignement, les professionnels du bâtiment, les industriels et les entreprises.

Pour l'édition 2014 du SolarDecathlon, deux équipes françaises sont en compétition : l'équipe nantaise « Atlantic challenge » et la « Team Paris ». Les vingt prototypes, préfigurant les bâtiments de « l'habitat de demain », autonomes et produisant de l'énergie d'origine solaire, seront construits à taille réelle sur le domaine du château de Versailles; ils pourront être visités par les professionnels et le grand public.

Début novembre 2013, à l'occasion de la présentation des vingt projets en compétition, une trentaine d'organismes publics et privés, dont le Plan Bâtiment Durable, a signé une déclaration de soutien au SolarDecathlon Europe 2014. Ces acteurs se sont engagés à contribuer à la réussite de l'événement par une participation technique ou financière, et par une communication et une diffusion de l'information dans l'ensemble de leurs réseaux. Cet engagement a été salué par Cécile Duflot, ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement.

Perspectives 2014

L'équipe permanente apporte tout son soutien et son concours à l'organisation de l'édition 2014 du SolarDecathlon qui se déroulera du 28 juin au 19 juillet 2014 dans l'enceinte du parc du Château de Versailles.

Un bureau du Plan Bâtiment Durable y sera délocalisé le jour de l'inauguration, une assemblée y sera organisée ainsi qu'une journée des acteurs territoriaux de l'innovation en rassemblant notamment les réseaux de l'inter-clusters, des plates-formes bâtiment-énergie et des pôles de compétitivité. Cette journée des acteurs territoriaux, lancée à l'initiative du cluster Eco-construction Seine Aval, sera placée sous le thème de l'innovation.





RENOVER POUR ASSURER L'AVENIR

La rénovation énergétique des bâtiments est l'une des grandes priorités du quinquennat.

L'amplification du rythme des opérations est essentielle pour réussir la transition écologique et énergétique de notre pays et assurer spécialement la baisse significative des consommations du secteur du bâtiment.

Dans le champ résidentiel, l'année 2013 a été marquée par une très forte mobilisation du Gouvernement et la mise en place d'un programme structurant de rénovation énergétique de l'habitat, accompagné de l'ajustement de différents dispositifs.

Du côté du tertiaire, la grande mobilisation volontaire et spontanée des acteurs encourage la préparation de l'obligation de travaux de rénovation.

D'un point de vue économique, dans la continuité de l'année 2012, l'activité de l'artisanat a marqué un nouveau recul en 2013 et dans ce contexte économique contraint, le marché de la rénovation énergétique est le seul à se maintenir : +0,5 % pour le segment de la rénovation énergétique des logements (source : CAPEB – janvier 2014)

LE PROGRAMME DE RENOVATION ENRGETIQUE DE L'HABITAT, AU CŒUR DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Présenté le 21 mars 2013 par le Président de la République dans le cadre du vaste plan d'investissement pour le logement (PIL), le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) décline un ensemble d'actions destinées à répondre à l'engagement présidentiel de rénover 500 000 logements par an d'ici 2017 : 120 000 logements sociaux et 380 000 logements privés.

Après une période de préparation et de concertation avec les principaux acteurs du bâtiment et les agences nationales, ce plan de rénovation énergétique de l'habitat a fait l'objet d'un lancement opérationnel à l'occasion d'un déplacement du Premier Ministre le 19 septembre 2013 à Arras.

Le programme est principalement porté par la mise en place d'un « service public de la rénovation énergétique » dont l'objectif est d'inciter les ménages à engager des travaux de rénovation énergétique de leur habitat et les aider dans leurs démarches.

Ce service public, qui concerne le parc résidentiel privé, se décline par la création d'un « guichet unique » articulé autour de trois outils : un numéro de téléphone unique, un site Internet dédié et un réseau d'interlocuteurs locaux.

3 outils au service du guichet unique

Un numéro Azur : 0810 140 240
Un site Internet : renovation-info-service.gouv.fr
Un réseau de 450 « Points rénovation info service » (PRIS) répartis sur le territoire

Le numéro Azur (0810 140 240) oriente les particuliers en fonction de leur situation et de leurs besoins vers le « Point rénovation info service » le plus proche.

Le site Internet dédié, complémentaire du numéro Azur, constitue un autre point d'entrée pour identifier le conseiller le plus proche. Le site propose une carte interactive référençant les différents lieux d'information, présente les aides financières disponibles et les informations essentielles à la rénovation énergétique du parc résidentiel privé.

Enfin, le réseau des « Points rénovation info service » complète l'organisation en offrant un lieu de conseil gratuit et indépendant pour les particuliers. Ce réseau est constitué des Espaces info-énergie (EIE) de l'ADEME, des guichets Anah (collectivités locales et Directions Départementales du Territoire) et des agences départementales d'information sur le logement (ADIL). En fonction de leurs revenus et de leur situation (propriétaire occupant ou bailleur, locataire), les ménages sont orientés vers la structure la plus adaptée à leur situation.





Le plan de rénovation énergétique de l'habitat s'appuie enfin sur les multiples actions déjà mises en place dans les territoires : de nombreuses collectivités locales sont impliquées et mènent des actions innovantes visant à déclencher des rénovations énergétiques, notamment dans le cadre d'un Agenda 21, d'un Plan climat énergie territorial (PCET), d'un Schéma régional climat air énergie (SRCAE) ou de programmes locaux de l'habitat (PLH).

L'ensemble du programme est soutenu par une campagne de communication, spécifiquement dédiée à promouvoir les outils et aides financières disponibles. Intitulée « J'éco-rénove, j'économise », cette campagne grand public (télévision, radio, web et marketing direct) destinée en priorité aux propriétaires occupants d'un logement individuel et aux propriétaires bailleurs, a débuté fin septembre 2013 pour une première période de deux mois.

Au plan régional, en application de la circulaire 22 juillet 2013, le PREH est piloté par le préfet de région, appuyé par les services déconcentrés de l'Etat (DREAL et DEAL), en y associant étroitement les délégations régionales de l'ADEME, les représentants de l'Anah, les préfets de département et les collectivités. En pratique, dans un certain nombre de régions, le PREH fait l'objet d'un co-pilotage entre l'Etat et la Région.

Comment accompagner les ménages ? Le Plan Bâtiment recense les bonnes pratiques

Le 22 avril 2013, l'équipe permanente du Plan Bâtiment Durable, en lien avec la rédaction du Moniteur, a organisé un événement sur le thème : "La rénovation énergétique des logements : comment accompagner les ménages?". Plus de 150 personnes étaient présentes.

A partir d'un recensement des initiatives portées par des collectivités locales, des entités privées ou des partenariats multiples, l'événement a permis de présenter une dizaine d'initiatives de guichets uniques et d'offres intégrées, reflétant ainsi la diversité des modèles possibles. Un débat a ensuite permis de croiser les regards, d'identifier les forces et les faiblesses de chacun des modèles.

Un fascicule répertoriant plus de 50 de ces initiatives a été édité à cette occasion.

La localisation des lauréats de l'appel à projets



Palmarès 2013 des initiatives des collectivités locales pour la rénovation énergétique

Dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat, le ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement et le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie ont lancé un appel à projets pour valoriser et soutenir les actions mises en œuvre par les collectivités locales en faveur de la rénovation énergétique des logements.

Les collectivités locales se sont mobilisées : 85 candidatures ont été présentées. L'équipe du Plan Bâtiment Durable était membre du jury.

Le 13 décembre 2013, à l'occasion de la présentation du palmarès, dix collectivités ont été mises à l'honneur. Le grand prix du jury a été attribué à Brest Métropole Océane, pour son projet « Tinergie ».

LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Avec un peu plus de 4 millions de foyers touchés, la précarité énergétique progresse dans notre pays : ces ménages sont en très grande partie logés dans le parc privé et propriétaires de leur logement. Il s'agit d'une population plutôt âgée, qui réside essentiellement dans des maisons individuelles construites avant 1975, date de la première réglementation thermique, en territoire rural ou péri-urbain.

Les crises économique et sociale, conjuguées à la hausse prévisible du coût des énergies, laissent craindre une amplification du phénomène. C'est pourquoi les différents programmes de rénovation énergétique des logements mis en place consacrent une part importante de leur action à la lutte contre la précarité énergétique.

Sur la base des propositions portées par le Plan Bâtiment (janvier 2010) et du consensus de l'ensemble des acteurs impliqués dans l'accompagnement des ménages modestes ou en situation de précarité énergétique, le programme « Habiter mieux » a été créé. Porté par l'Agence nationale de l'Habitat (Anah), le programme constitue le volet « lutte contre la précarité énergétique » du plan de rénovation énergétique de l'habitat et de la campagne « J'éco-rénove, j'économise ».

Il vise à aider, d'ici 2017, 300 000 ménages à sortir de la précarité énergétique en les accompagnant dans la définition, le financement et la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leur logement. C'est une action pérenne, complémentaire des aides au paiement des factures, qui agit ainsi directement sur la réduction des dépenses d'énergie liées au logement.

Opérationnel depuis fin 2011, le programme « Habiter mieux » a fait l'objet de nombreux ajustements en 2013 : après des premiers mois timides, le dispositif se déploie désormais pleinement.



87 % des ménages en situation de précarité énergétique sont logés dans le parc privé.

79% des Français considèrent l'énergie comme un sujet de préoccupation important (vs. 70% en 2010).

44% des foyers ont restreint leur chauffage au cours de l'hiver 2012/2013 pour ne pas avoir de factures trop élevées.

(Sources : 7^{ème} baromètre annuel Info-Energie, Médiateur de l'énergie, novembre 2013 – travaux Plan Bâtiment Durable – données ANAH - INSEE)

Quelles évolutions pour le programme
« Habiter mieux » en 2013 ?

A l'égard des propriétaires occupants, les aides et les plafonds ont été revalorisés : le plafond de ressources donnant accès aux aides de l'Anah a été relevé, permettant ainsi à 45 % des Français d'être désormais éligibles ; les subventions ont été augmentées de 50% pour les ménages « très modestes » et de 35% pour les ménages « modestes ». L'aide de solidarité écologique (ASE), revalorisée à 3000 € (contre 1600 € auparavant), est financée sur le programme des Investissements d'Avenir et peut être majorée par les collectivités locales.

A l'égard des propriétaires bailleurs, de nouvelles aides sont mises en place et le programme « Habiter mieux » leur est désormais accessible depuis le 1^{er} juin 2013. Si le logement n'est pas dégradé, l'Anah peut accorder une nouvelle subvention en contrepartie d'un conventionnement organisant la location à des ménages modestes et pour un montant plafonné.

Enfin, dans le cadre du programme « Habiter mieux », une prime de 2000 € par logement peut être accordée au bailleur par l'Anah dès lors que les travaux permettent d'atteindre 35% de gain énergétique.

Le dispositif est aussi ouvert aux copropriétés en difficulté en accordant 1500 € par logement dès que les travaux permettent un gain énergétique de 35%. Cette aide est adossée à une aide de l'Anah au syndicat de copropriétaires, le plus souvent dans un contexte d'OPAH ou de Plan de sauvegarde.

Au delà de l'ajustement des niveaux d'aides, le dispositif est complété par le recrutement et la formation de 1000 « ambassadeurs de la rénovation énergétique », recrutés via le dispositif des emplois d'avenir, par les collectivités territoriales ou les associations en partenariat avec l'Anah. Ces jeunes « ambassadeurs » interviennent sur tout le territoire, ils participent à l'action de repérage en menant une démarche proactive de détection et d'identification des ménages précaires les plus isolés.



Ne laissez plus le froid s'installer chez vous !

→ Vous êtes propriétaire de votre logement et celui-ci a plus de 15 ans ?
C'est le moment d'améliorer votre confort tout en réduisant votre consommation d'énergie.

→ Avec le programme **Habiter Mieux**, l'État et ses partenaires s'engagent à vos côtés !
Vous pouvez ainsi bénéficier, **sous conditions de ressources, d'une aide financière et d'un accompagnement personnalisé** pour réaliser vos travaux.

Renseignez-vous : **0 820 15 15 15** (cf. page 0,15) ou sur **www.habitermieux.fr**



HABITER MIEUX
Une aide de l'État pour un logement économe et écologique

Quels résultats pour « Habiter mieux » en 2013 ?

Après une montée en charge progressive sur l'année 2012, le programme s'est accéléré en 2013. 31 235 logements ont fait l'objet de travaux de rénovation énergétique sur le territoire métropolitain et se répartissent comme suit : 27 530 propriétaires occupants, 2 150 propriétaires bailleurs et 1 555 logement situés dans une copropriété en difficulté ont été aidés.

Ce sont ainsi 331,5 millions d'euros d'aides aux travaux de l'Anah et du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) qui ont été engagés en 2013 : ils ont permis la mise en chantier d'environ 640 millions d'euros de travaux.

L'analyse des logements rénovés par l'intermédiaire de ce programme montre une véritable résorption des passoires énergétiques : avant les travaux, les 3/5 des logements sont classés en étiquette G ou F et après travaux, près de 90% des logements aidés gagnent au moins une classe énergie de l'étiquette énergétique (sur le segment du parc des propriétaires occupants). Le montant moyen des travaux est de 17 767 euros.

Cette accélération du programme est très satisfaisante, elle permet de s'inscrire dans la trajectoire pour atteindre l'objectif de 300 000 ménages aidés d'ici 2017. Toutefois, cette dynamique suppose que l'ensemble des opérateurs et acteurs sociaux soit en mesure d'absorber cette hausse spectaculaire de la demande et des dossiers. Il convient donc d'être vigilant sur ce point.



**Santé et précarité énergétique :
quand le logement rend malade**

Sur impulsion de la Fondation Abbé Pierre, CREAL-ORS Languedoc Roussillon et le GEFOSTAT ont enquêté sur les liens entre précarité énergétique et santé, dans l'Hérault puis dans le Douaisis. L'étude, jamais réalisée auparavant à cette échelle, met ainsi pour la première fois les effets de la précarité énergétique sur la santé des personnes.

Les résultats montrent que les personnes exposées à la précarité énergétique ont une perception de leur santé moins bonne que les personnes qui n'y sont pas exposées. Des problèmes de santé chroniques, respiratoires, ostéo-articulaires, neurologiques ou de dépression nerveuse, apparaissent plus fréquemment.

L'intérêt de tels travaux combinant approche sanitaire et approche économique peut, in fine, permettre d'évaluer le surcoût qu'engendre la précarité énergétique dans le domaine des dépenses de santé et de le mettre en regard des investissements nécessaires pour améliorer la qualité du logement.

En Grande-Bretagne, des travaux de recherche ont été menés dans ce domaine et ont montré qu'un euro investi dans la rénovation thermique permet d'économiser 0,42€ sur les dépenses de santé.

(Fondation Abbé Pierre – Quand c'est le logement qui rend malade - L'impact de la précarité énergétique sur la santé – Décembre 2013)

LE FINANCEMENT DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS PRIVES

L'année écoulée est encore caractérisée par un ralentissement global du rythme de rénovations à l'exception de celles réalisées dans le cadre du programme « Habiter mieux » de lutte contre la précarité énergétique, dont les réalisations ont dépassé l'objectif annoncé de 30 000 rénovations annuelles.

L'éco-prêt à taux zéro et le crédit d'impôt développement durable

Au delà du segment spécifique de la lutte contre la précarité énergétique, la rénovation énergétique des logements privés est encore ralentie par les complexités de fonctionnement de l'éco-prêt à taux zéro.

La distribution de l'éco-prêt à taux zéro n'a pu être entretenue sur l'année 2013, faute d'une simplification de l'instruction technique des dossiers de prêts.

Ainsi, on estime à moins de 30 000 le nombre de prêts réalisés sur l'année 2013, là où la première année de distribution avait permis la réalisation de plus de 80 000 prêts.

Un consensus sur le mécanisme de simplification de la distribution de l'éco-prêt a pourtant été trouvé entre les acteurs et les administrations.

De son côté, le mécanisme du crédit d'impôt développement durable continue de se déployer en soutenant de nombreuses rénovations.



Perspectives 2014

La dynamique devrait toutefois être renforcée en 2014 par les effets conjugués de la campagne de communication « J'éco-rénove, j'économise » et le déploiement du PREH. De plus, la simplification de la distribution de l'éco-prêt devrait trouver une traduction opérationnelle en 2014.

Le 20 juin 2013, le Gouvernement a annoncé officiellement l'entrée en vigueur du principe d'éco-conditionnalité des aides publiques au 1er juillet 2014 pour l'éco-prêt à taux zéro, et au 1er janvier 2015 pour le crédit d'impôt développement durable. Ces aides ne seront dès lors octroyées aux ménages que si les travaux sont réalisés par des professionnels titulaires de la mention « RGE ».

Cette annonce, qui s'inscrit pleinement dans les recommandations portées par le Plan Bâtiment Durable, est une étape importante particulièrement attendue par la filière.

RGE

Perspectives 2014

L'éco-conditionnalité de l'éco-prêt à taux zéro entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2014. Tout au long du 1^{er} semestre, l'équipe du Plan Bâtiment Durable suivra avec vigilance sa préparation.

De nombreux ajustements en 2014 pour les financements de la rénovation énergétique

La loi de finances pour 2014 contient plusieurs dispositions relatives à la performance énergétique des logements :

Le CIDD est désormais subordonné à la réalisation d'un bouquet de travaux. Il demeure toutefois possible de réaliser une seule action pour bénéficier du crédit d'impôt, mais uniquement pour les ménages les plus modestes.

Les dix taux applicables en 2013 sont remplacés par deux taux : 15 % lorsque la dépense est réalisée dans le cadre d'une action seule, 25 % lorsque la dépense est réalisée dans le cadre d'un bouquet de travaux. La dépense peut alors s'étaler sur deux années consécutives. Le périmètre des travaux éligibles a été restreint et les propriétaires bailleurs ne peuvent plus bénéficier de l'avantage fiscal.

L'éco-prêt à taux zéro est prorogé de deux ans jusqu'au 31 décembre 2015 et les plafonds de son cumul avec le CIDD sont « familialisés ».

La loi de finances pour 2014 a créé une nouvelle catégorie de travaux, les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux de plus de deux ans à usage d'habitation, auquel s'applique la TVA à taux réduit de 5,5% depuis le 1er janvier 2014. Ces travaux visent la pose, l'installation et l'entretien des matériaux et équipements éligibles au CIDD. Le taux réduit de 5,5 % s'applique également aux travaux induits.

« Collège d'experts chargé de favoriser la bonne application des lois Grenelle, le Plan Bâtiment poursuit sa mission excellemment, eu égard aux préoccupations actuelles qui concernent notamment la simplification des certificats d'économie d'énergie, la professionnalisation du secteur du bâtiment, le futur décret concernant le secteur tertiaire etc.

Pour sa part, l'UNPI est particulièrement attentive à deux sujets : le maintien du caractère incitatif des dispositifs actuels pour les travaux d'économie d'énergie dans le parc résidentiel existant, et leur nécessaire stabilité pour pouvoir être assimilés par le grand public.

A cet égard, on regrettera la suppression par la loi de finances pour 2014 du crédit d'impôt développement durable pour les bailleurs, il est vrai contrebalancée par le taux réduit de TVA de 5,5 % pour les travaux de rénovation énergétique dans les logements achevés depuis plus de 2 ans.

La pérennité des différents dispositifs d'aide est un message important que nous devons faire passer aux pouvoirs publics ».

*Paul Philippot,
Délégué de l'UNPI
Membre du bureau du Plan Bâtiment Durable*

Une nouvelle prime à l'égard des ménages modestes

En complément des dispositifs déjà en place, une prime complémentaire de 1350 euros a été annoncée par le chef de l'Etat le 21 mars 2013.

Sur les fonds du programme Investissements d'Avenir (PIA), mobilisé massivement dès 2013, une prime de 1350 euros est désormais accessible aux ménages ayant des revenus modestes et non éligibles à l'aide de solidarité écologique (ASE) de lutte contre la précarité énergétique.

Les modalités de cette prime ont été définies par décret du 17 septembre 2013, mais la prime peut concerner des travaux dont les factures ont été émises à partir du 1^{er} juin de la même année.

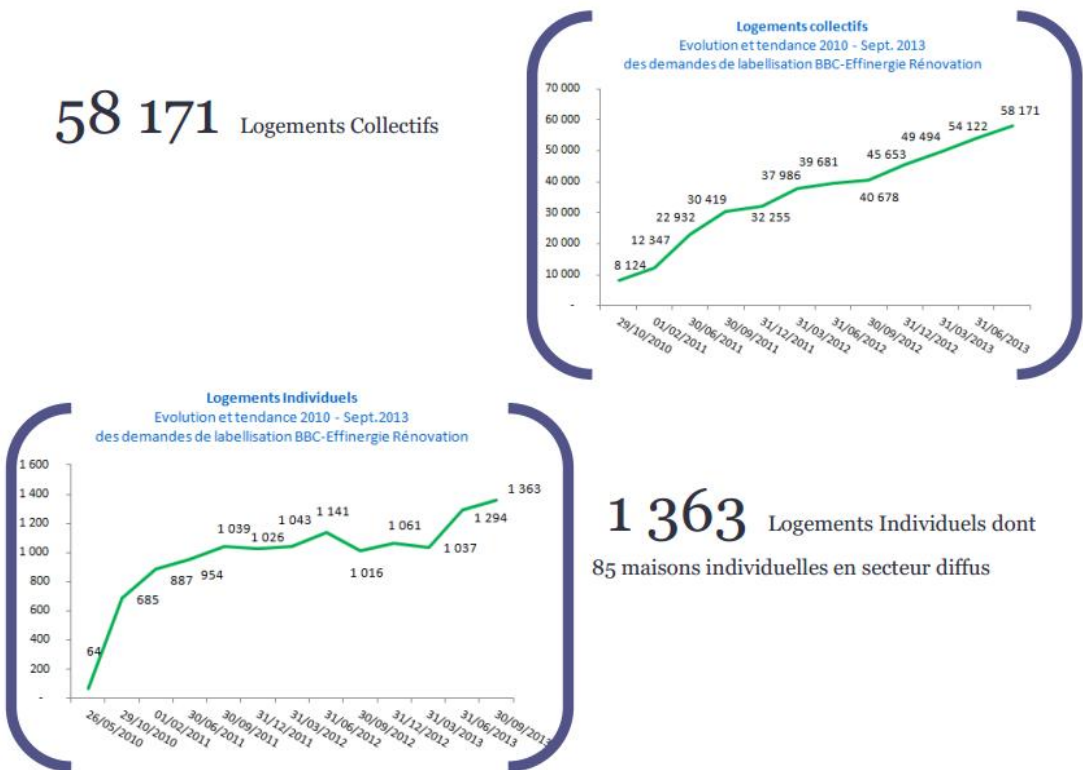
Cette nouvelle aide est ouverte, sous conditions de ressources (maximum de 35 000 euros pour un couple par exemple), aux propriétaires occupants qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement (celui-ci doit être achevé depuis plus de deux ans). Le propriétaire occupant peut, pour un même projet de travaux, bénéficier de la prime exceptionnelle de 1 350 € et d'un éco prêt à taux zéro et d'un crédit d'impôt développement durable (CIDD).

L'octroi de la prime est conditionné à la réalisation d'un bouquet de travaux d'au moins deux actions dans une liste prédéfinie de travaux. L'Agence de service et de paiement (ASP) est en charge de la gestion et de l'attribution de cette prime.

La dynamique de labellisation de projets

En même temps que l'on relève une évolution relativement modeste des indicateurs de la rénovation, le nombre de demandes de labellisations BBC-Effinergie Rénovation continue de progresser significativement.

Dans le champ résidentiel, si le nombre de labels obtenus chute légèrement, la dynamique se poursuit sur la demande de labels, celle-ci portant en cumul à fin septembre 2013, sur 58 171 logements collectifs et 1363 logements individuels. (source : Observatoire-BBC.org)



LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS EN COPROPRIETE

Sur les 33 millions de logements de notre pays, environ 8,5 millions sont en copropriété : c'est dire l'important gisement d'économies d'énergie que représente ce segment du parc résidentiel.

Les lois Grenelle ont balisé le chemin de la rénovation énergétique en copropriété en organisant différentes étapes : la connaissance de l'état énergétique de l'immeuble, la décision d'entreprendre les travaux et leur financement.

Après une phase de publication des textes d'application en 2012, les derniers textes réglementaires ont été publiés en 2013 et permettent désormais de disposer de l'arsenal complet pour engager la rénovation énergétique des copropriétés.

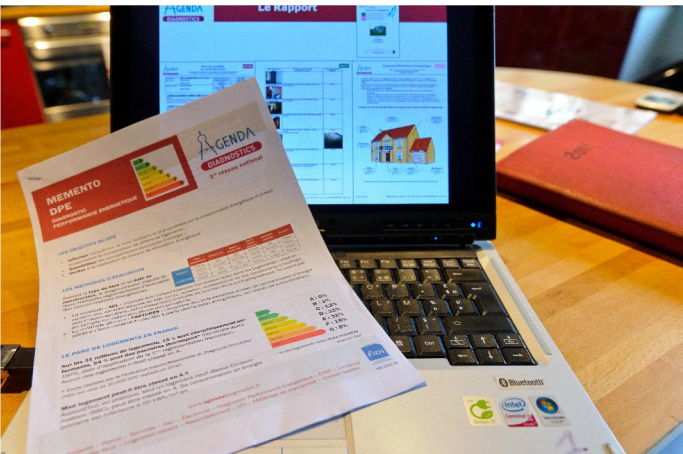
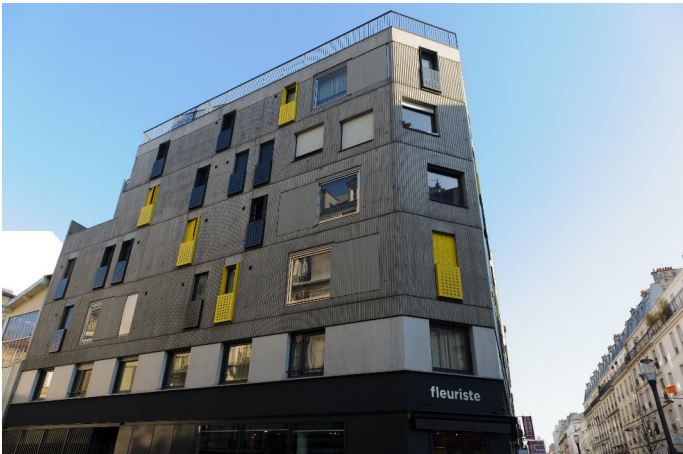
Connaître l'état énergétique de l'immeuble : DPE ou audit énergétique

Il est apparu que la méconnaissance de l'immeuble et plus particulièrement de sa consommation énergétique était l'un des premiers freins au vote de travaux de rénovation.

Dès lors, la loi Grenelle 2 a posé l'obligation de connaître la performance énergétique du bien en imposant la réalisation d'un audit énergétique (pour les copropriétés de plus de 50 lots) ou d'un diagnostic de performance énergétique à l'immeuble.

Ces dispositions s'appliquent seulement aux immeubles collectifs dotés d'une installation collective de chauffage et/ou de refroidissement (décret n°2012-111, 27 janvier 2012 et décret n°2012-1342, 3 décembre 2012).

Le 28 février 2013, la publication de l'arrêté relatif au contenu et aux modalités de réalisation d'un audit énergétique est venue compléter les textes organisant les modalités de ce bilan énergétique de la copropriété.



Décider d'entreprendre des travaux

Cette décision fait suite à la présentation des résultats du DPE ou de l'audit énergétique. Il appartient alors au syndic de copropriété de procéder à une mise en concurrence préalable de prestataires sur la base d'un périmètre d'intervention décidé en assemblée générale.

Dès lors, il doit soumettre à l'assemblée générale, la proposition d'un plan de travaux d'économie d'énergie ou la conclusion d'un contrat de performance énergétique dont les contours ont été définis par décret.

La loi du 12 juillet 2010 a également introduit la possibilité pour tout syndicat de copropriété de décider à la majorité des voix de tous les copropriétaires, la réalisation de travaux d'intérêt collectif sur les parties privatives.

Sont considérés, notamment, comme des travaux d'intérêt collectif portant sur les parties privatives, les travaux suivants : travaux d'isolation thermique des parois vitrées donnant sur l'extérieur comprenant, le cas échéant, l'installation de systèmes d'occultation extérieurs ; pose ou remplacement d'organes de régulation ou d'équilibrage sur les émetteurs de chaleur ou de froid ; mise en place d'équipements de comptage des quantités d'énergie consommée.



L'action du PUCA sur la rénovation énergétique des copropriétés

Le Plan d'Urbanisme Construction Architecture (PUCA) est particulièrement impliqué sur la problématique copropriété.

En novembre 2013, il a publié une étude sur la création des fonds travaux en copropriété.

Ce travail s'inscrit dans le cadre de son programme de recherche-action « Amélioration énergétique en copropriété » initié avec l'Anah depuis 2011 afin d'identifier, d'analyser et de proposer des démarches et outils propres à faciliter l'expérimentation ainsi que l'engagement des copropriétés dans des programmes innovants de rénovation énergétique.

Perspectives 2014

Le projet de loi ALUR (loi pour l'accès à au logement et à un urbanisme rénové) devrait encore faciliter la rénovation énergétique des logements en copropriété.

Le projet de loi, non encore définitif au jour où ce rapport est publié, prévoit d'abaisser la majorité requise pour les votes de travaux de rénovation (la majorité simple serait requise), d'élargir l'obligation de diagnostic à la création d'un diagnostic technique global (en plus du DPE ou audit énergétique, une analyse de l'état apparent des parties communes et de leurs équipements et un état de la situation au regard des obligations légales et réglementaires ainsi qu'une analyse des améliorations possibles).

Le diagnostic global sera mis à jour tous les 10 ans, sa réalisation sera obligatoire avant le 1er janvier 2017).

Le projet prévoit aussi la création d'un fonds de prévoyance pour financer la rénovation énergétique des copropriétés, et l'allègement des règles de majorité pour décider de surélever l'immeuble collectif.

Financer les travaux d'économie d'énergie en copropriété

Chaque copropriétaire pouvait déjà décider de mobiliser, en fonction des travaux et de sa situation, un panel de dispositifs : l'éco-prêt à taux zéro, le crédit d'impôt développement durable, les aides de l'ANAH.

L'année 2013 a été marquée par la mise à disposition de nouvelles aides : l'aide «Habiter mieux » de lutte contre la précarité énergétique aux copropriétaires et la mise en place de l'éco-prêt collectif à taux zéro.

En écho aux propositions du Plan Bâtiment portées en 2010 et 2011, la loi de finances rectificative pour 2011 avait étendu le dispositif de l'éco-prêt à taux zéro au financement des logements en copropriété en créant l'éco-prêt à taux zéro collectif. Dans le même temps, la loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives, dite loi Warsmann, avait ouvert, en son article 103, la faculté d'emprunt aux copropriétés.

La publication des décrets d'application de ces deux dispositifs législatifs demeurait nécessaire pour permettre la distribution effective de l'éco-prêt à taux zéro. C'est chose faite : le décret n°2013-205 du 11 mars 2013 définit le mécanisme permettant au syndicat de copropriétaires d'emprunter, le décret et l'arrêté du 27 décembre 2013 précisent les modalités de mise en œuvre de l'éco-prêt au profit des syndicats de copropriétaires.

La création par voie d'ordonnance (ordonnance n° 2013-889 du 3 octobre 2013 relative au développement de la construction de logement) de possibilités de surélévation d'immeuble est également de nature à dégager des ressources financières qui peuvent être réemployées dans la rénovation énergétique.

L'éco-prêt à taux zéro collectif en quelques points

- En vigueur à partir du 1^{er} janvier 2014 ;
- Un seul éco-prêt par bâtiment de la copropriété ;
- Sont éligibles les bâtiments achevés avant le 1^{er} janvier 1990 et dont au moins 75 % des quotes-parts sont comprises dans des lots affectés à l'usage d'habitation utilisés ou destinés à être utilisés à titre de résidence principale ;
- Chaque copropriétaire est tenu de participer à l'éco-prêt copropriété à hauteur de la quote-part de son ou de ses lots de copropriété ;
- Contrairement à l'éco-prêt individuel, une seule action permet d'être éligible à l'éco-prêt collectif dans un montant maximal de 10 000 euros par logement ;
- Jusqu'à 30 000 euros par logement peut être attribué en cas de réalisation d'un bouquet de trois actions ou l'atteinte d'une performance énergétique globale minimale ;
- Soumis au principe de l'éco-conditionnalité des aides publiques ;
- Cumulable avec un éco-prêt individuel pour les travaux de chaque copropriétaire.

Perspectives 2014

Les conventions de distribution de l'éco-prêt à taux zéro collectif doivent être signées début 2014, rendant sa distribution effective.

L'équipe permanente du Plan Bâtiment Durable suit avec attention les travaux initiés sur la copropriété au sein des différentes instances, notamment au sein de l'association APOGEE.

Un « rendez-vous du Plan Bâtiment Durable » sera consacré au printemps aux initiatives de sensibilisation et de formation des acteurs de la copropriété et une action forte de mobilisation de la filière sera proposée au cours du 1^{er} trimestre.

LA MOBLISATION DU PARC RESIDENTIEL SOCIAL

Depuis plusieurs années, les acteurs du parc social s'impliquent résolument dans l'entretien et l'amélioration de leur parc de logements, ce qui leur permet d'être également particulièrement mobilisés dans le mouvement de rénovation énergétique.

En conséquence, les 4,5 millions de logements sociaux, avec une consommation moyenne de 170 kWep/m².an, ont un niveau de performance énergétique meilleur que le reste du parc résidentiel.

Dès le lancement du Plan Bâtiment en 2009, le mouvement HLM s'est engagé avec force en recherchant, d'ici 2020, la rénovation énergétique des 800 000 logements sociaux les plus énergivores, en application de la loi Grenelle 1.

Pour y parvenir, un éco-prêt dédié aux logements sociaux (éco-PLS) a été mis en place dès 2009, sur la base d'un partenariat entre l'Etat, l'Union sociale de l'habitat (USH) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et une première enveloppe de 1,2 milliards d'euros a permis de financer environ 100 000 logements sociaux jusqu'en juin 2011.

Afin de poursuivre la dynamique engagée, une seconde génération d'éco-prêt logement social a été mise en place fin 2011 pour financer environ 70 000 logements sociaux par an d'ici 2020. Une nouvelle convention spécifique a alors été signée en mai 2012 entre l'Etat et la CDC pour préciser les conditions de cette seconde génération de prêt. L'éco-PLS est alors à taux variable, adossé sur les fonds du livret A et sa durée maximale est portée à 25 ans. Son application à la rénovation énergétique des logements sociaux en classe D est également facilitée.



En exécution des annonces du Président de la République le 21 mars 2013 et de la déclinaison opérationnelle du programme de rénovation énergétique de l'habitat (PREH), de nouveaux objectifs ont été définis pour le secteur résidentiel social : il s'agit désormais d'atteindre le rythme de 120 000 rénovations par an à l'horizon 2017.

Dans ce cadre, en 2013, les conditions financières de l'éco-PLS ont été améliorées et les conditions d'éligibilité au prêt assouplies. Ainsi, tout au long du 2^{ème} semestre 2013, il a été possible de proposer un éco-PLS très avantageux au taux de 0,5 % sur 15 ans. Le quota annuel de logements en classe énergétique D a par ailleurs été porté de 14 000 à 50 000 logements et la condition portant sur la quotité de 30% de logements de classe énergétique E, F ou G dans les programmes de rénovation quinquennaux a été supprimée. Le prêt permet également de financer les travaux d'économies d'énergie réalisés dans des logements énergivores situés en zone ANRU.

Les travaux éligibles dépendent de l'année de construction du logement et de sa performance énergétique de départ. Pour les bâtiments achevés après le 1er janvier 1948, une obligation de résultat sur leur performance énergétique après travaux est demandée aux bailleurs sociaux, en fonction de la performance énergétique de départ. Pour les bâtiments construits avant 1948, quelle que soit leur consommation énergétique, la réalisation d'une combinaison de travaux définie dans la convention entre l'Etat et la CDC est nécessaire pour l'obtention du prêt.

Comprendre le taux de l'éco-PLS

Le taux est désormais fixé :

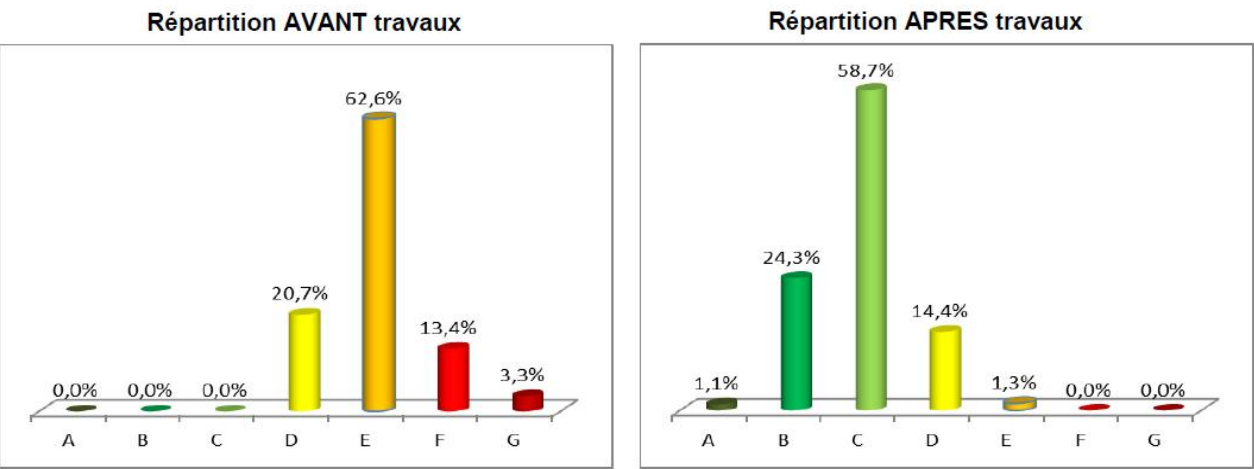
- au taux du livret A diminué de 75 points de base pour une durée du prêt inférieure ou égale à 15 ans ;
- au taux du livret A diminué de 45 points de base pour une durée du prêt supérieure à 15 ans et inférieure ou égale à 20 ans ;
- au taux du livret A diminué de 25 points de base pour une durée du prêt supérieure à 20 ans et inférieure ou égale à 25 ans.



Fin novembre 2013, plus de 50 000 logements avaient bénéficié d'une rénovation énergétique financée par l'éco-PLS. Le montant moyen des prêts s'élève à 13 125 euros par logement pour un coût moyen des travaux d'environ 37 000 euros par logement. La performance énergétique moyenne des logements avant travaux s'élevaient à 293kWh/m².an et après travaux à environ 106kWh/m².an, caractérisant une évolution significative de l'état énergétique du parc.

En terme d'emplois, en retenant l'hypothèse que 80 k€ HT de travaux génèrent un emploi direct et 140 k€ de travaux génèrent un emploi indirect, c'est plus de 23 000 emplois directs et 13 100 emplois indirects qui ont ainsi été créés.

Ventilation des logements par classe énergétique



Une dynamique ancrée dans le Pacte d'objectifs et de moyens entre l'Etat et le mouvement HLM

Conformément à ce qui avait été annoncé dans le plan d'investissement pour le logement de mars 2013, un pacte d'objectifs et de moyens a été conclu en juillet 2013 entre l'Etat et le mouvement HLM pour favoriser l'atteinte des objectifs. Ce pacte vise, en contrepartie des engagements de l'Etat, à inscrire la volonté des acteurs du parc social à atteindre leurs objectifs.

De son côté, l'Etat s'est engagé sur les nouvelles conditions de l'éco-PLS et à abaisser le taux de TVA applicable aux travaux de rénovation des logements sociaux à partir du 1^{er} janvier 2014.

En particulier, dans le champ de la réhabilitation, le mouvement HLM s'engage à la rénovation énergétique de 120 000 logements sociaux par an et à mettre en place des dispositifs d'accompagnement des ménages après travaux afin de lutter contre l'effet « rebond ». L'USH s'engage également dans une action de mutualisation financière pour accompagner l'effort d'investissement des organismes, notamment en matière d'efficacité énergétique.

Perspectives 2014

Le Plan Bâtiment Durable va rester attentif au déploiement de ce Pacte et à la distribution de l'éco-PLS. Il sera également attentif à la problématique de l'amiante pour lesquels les coûts engendrés sont importants et impactent lourdement les investissements en matière d'efficacité énergétique.

LA QUESTION DE L'OBLIGATION DE RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

La question de l'opportunité d'une obligation de rénovation énergétique dans le parc résidentiel avait été posée par le Comité opérationnel du Grenelle de l'Environnement sur les bâtiments existants (conduit par Philippe Pelletier – Février 2008).

Les travaux du COMOP avaient conduit à énoncer une orientation en deux temps : tout d'abord un accent fort sur l'information et la sensibilisation des ménages et ensuite d'éventuels dispositifs coercitifs qui devraient être annoncés suffisamment en amont et accompagnés d'une grande pédagogie.

Déjà en 2008, l'idée d'une obligation de travaux dans le parc résidentiel avait fortement animé les débats et n'avait pu faire l'objet d'un consensus, si ce n'est celui de disposer d'études complémentaires sur la faisabilité et l'impact d'une telle mesure.

Dans cet esprit, l'article 5 de la loi Grenelle 1 énonce la nécessité de cette étude complémentaire : « Une étude analysera (...) les possibilités de mettre en œuvre à terme des obligations de travaux de rénovation ». Jusqu'à ce jour, cette étude n'avait pas été réalisée.

Le groupe de travail « Transactions immobilières et rénovation énergétique » du Plan Bâtiment Durable, conduit en 2010-2011 par Jean-François Buet (FNAIM) et Me Bénédicte Bodin-Bertel, notaire, avait approché cette idée qui avait été écartée par les membres du groupe de travail, préférant la voie des mesures d'incitation et de sensibilisation.



Dans le cadre du débat national pour la transition énergétique mené en 2013, cette question a été de nouveau soulevée et il a été rappelé que l'étude visée à l'article 5 de la loi Grenelle 1 n'avait toujours pas été effectuée. A l'occasion d'une audition de Philippe Pelletier par le GT1 du DNTE, il a été demandé que le Plan Bâtiment Durable puisse conduire cette réflexion exploratoire sur la faisabilité et les éventuelles conditions de mise en œuvre d'une obligation future de rénovation énergétique dans le secteur résidentiel.

En conséquence, Philippe Pelletier a confié à Jacques Chanut, vice-président de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et président de la FFB Région Rhône-Alpes, et Raphaël Claustre, directeur du CLER - Réseau pour la transition énergétique, le soin de former et conduire un groupe de travail chargé d'explorer l'opportunité et les modalités d'une obligation future de rénovation dans le secteur résidentiel.

Plus de 200 personnes et une centaine d'organismes ont contribué à la réflexion de ce groupe qui, dans un calendrier contraint, a remis ses travaux en juin 2013, avant la clôture du DNTE.

Les échanges ont été très riches, un blog très consulté et plus de 1000 pages de contributions sont venues nourrir la réflexion et des points de vue très divers entre les membres du groupe ont été exposés.

Qu'entend-t-on par obligation ?

L'un des premiers enseignements du rapport relève de la sémantique : la notion « d'obligation » recouvre, selon les acteurs, des acceptions très variées et certaines mesures présentées étaient ressenties comme des obligations pour certains et des incitations pour d'autres.

Dès lors, dans le cadre de la concertation, la notion d'obligation a été entendue dans une acception large, comme l'outil ou la (ou les) mesure(s) faisant de la prise de décision par les ménages de faire des travaux de rénovation énergétique, non plus un choix mais une contrainte ou une quasi-contrainte.

Le périmètre du rapport

Au terme des premiers échanges, il a été décidé que la réflexion porterait sur le champ des maisons individuelles et des logements en copropriété. Cependant, un grand nombre de propositions ont principalement porté sur le segment des maisons individuelles.

A l'exception de quelques préconisations, les propositions et contributions ont traité des logements relevant du parc privé : les représentants des bailleurs sociaux ont souhaité que le logement social soit exclu du champ de la réflexion engagée, considérant que les engagements du Mouvement Hlm dans le cadre de la rénovation énergétique de son patrimoine trouvent leur traduction dans le pacte signé avec l'Etat.

« Tous les logements devront devenir économes en énergie, tant pour des raisons patrimoniales qu'économiques.

Et le meilleur moyen d'y parvenir est d'intervenir lors de travaux de rénovation, globale ou par étapes. Dans ce second cas, il convient de bien faire les travaux avec cohérence pour qu'après 2 ou 3 interventions, le logement soit devenu très performant. Il est donc essentiel que lors des étapes clés de la vie du bâtiment, l'atteinte d'un niveau de performance énergétique soit rendue obligatoire. C'est précisément l'engagement pris par le Président de la République le 20 septembre 2013.

Mais cela ne peut s'extraire d'une politique de rénovation énergétique globale comprenant information et pédagogie, financements efficaces, renforcement territorial de l'offre et enfin un signal réglementaire passant par la mise à jour de notre « Réglementation Thermique existant » devenue obsolète.

*Raphaël Claustre,
Directeur du CLER
Co-pilote du chantier « Explorer l'obligation de rénovation énergétique des logements »
Membre du bureau du Plan Bâtiment Durable*

Enfin, l'ensemble des logements entre dans le champ d'étude du rapport, indépendamment de leur niveau de performance énergétique. Il est cependant entendu que l'opportunité de réaliser des travaux de rénovation énergétique apparaît plus forte dans les logements les plus énergivores. Une attention particulière a également été portée sur les logements des ménages en situation de précarité énergétique.

Quelles ambitions pour ce rapport ?

A l’occasion de la concertation, il a plusieurs fois été établi un parallèle avec la situation relative à la rénovation énergétique du parc tertiaire public et privé : cependant, aucune obligation de travaux n’étant posée dans le champ résidentiel, le rôle du groupe de travail était donc très différent

Selon la volonté des co-pilotes, le groupe de travail n’a pas eu vocation à apporter une réponse univoque à la question « Faut-il mettre en place une obligation de rénovation dans le secteur résidentiel ? » mais s’est attaché à analyser les raisons favorables et défavorables à une obligation, en explorant les différents leviers possibles et les avantages et inconvénients associés.



Que retenir de ce rapport ?

Le rapport ne tranche pas la question de l’opportunité d’une obligation de travaux dans le champ résidentiel privé mais, pour la première fois, présente un large panorama des leviers d’actions possibles.

En toute objectivité, il explore tous les leviers identifiés sans les juger, ouvre des pistes de réflexion, formule des propositions partagées par tous et évoque les sujets qui divisent.

En préalable, le rapport souligne le caractère insoutenable de la situation actuelle avec une atteinte difficile des objectifs, la nécessité d’envisager une stratégie de long terme et d’agir impérativement sur le champ de la rénovation énergétique du parc résidentiel, et enfin l’importance d’améliorer la structuration de la filière de l’offre de service.

Ensuite le rapport constate qu’il n’existe pas d’accord sur la possibilité de mettre en œuvre une obligation généralisée de travaux, sachant que la notion même d’obligation recouvre des acceptions et des champs très variés.

Les principaux points d’accord du rapport « Explorer l’obligation de rénovation énergétique dans le secteur résidentiel »

- la nécessité d’une politique incitative plus lisible, plus large et plus exigeante en terme de performance, qui passe par une remise à plat des outils existants,
- une indispensable réforme du DPE,
- le constat que dans bien des cas, la réalisation de travaux de rénovation énergétique se heurte, s’agissant en particulier d’isolation par l’extérieur mais pas seulement, à des obstacles juridiques qu’il faut identifier et résoudre,
- la mise à jour de la réglementation thermique dans l’existant,
- la création, au sein des copropriétés, d’un fonds travaux obligatoire.

Si les contributions du groupe de travail sur l'exploration d'une telle obligation n'ont pas dégagé de consensus, elles ont permis toutefois de marquer des points d'accord évidents et particulièrement la nécessité « d'embarquer la performance énergétique » chaque fois que cela est possible, c'est à dire, saisir l'occasion de travaux sur l'immeuble pour y associer une action de rénovation énergétique.

Le rapport a ensuite été transmis aux acteurs du débat national pour la transition énergétique et aux pouvoirs publics. Depuis, l'idée « d'embarquer la performance énergétique » progresse et a fait l'objet de différentes reprises par les pouvoirs publics, dans le cadre de la Conférence environnementale 2013 et à l'occasion des travaux préparatoires à la loi pour la transition énergétique.



STIMULER LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS : UN APERÇU DES BONNES PRATIQUES

Exigences de rénovation, projets à long terme et programmes
de soutien en Europe et autres régions sélectionnées



Obligation de rénovation énergétique dans le parc résidentiel : un écho particulier par le Président de la République

En septembre 2013, dans son discours d'ouverture de la conférence environnementale, le Président de la République a donné un écho particulier aux conclusions du rapport en reprenant l'idée principale du rapport :

« les grands travaux qui rythment la vie d'un bâtiment – ravalement, réfection de toiture –, ces grands travaux devront intégrer désormais la performance énergétique. (...) C'est vrai qu'il y a un aspect contraignant, je ne veux pas le nier, mais s'il n'y a pas cette obligation, nous n'atteindrons pas l'objectif de 500 000 logements rénovés. »

Le rapport a fait l'objet d'une présentation publique le 18 novembre 2013, à l'occasion d'un événement organisé par l'équipe permanente et le Moniteur, en présence de plus de 150 personnes.

Cette séance a également été l'occasion de présenter le travail de benchmark international sur cette question réalisé par le Building Performance Institute Europe – BPIE (qui avait été commandé par le CLER dans le cadre du groupe de travail co-piloté par Raphaël Claustre).

Perspectives 2014

L'équipe du Plan Bâtiment Durable va suivre avec attention les travaux préparatoires de la loi pour la transition énergétique, qui devrait contenir des éléments relatifs à l'évolution de la RT dans l'existant.

LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PARC TERTIAIRE PUBLIC ET PRIVE

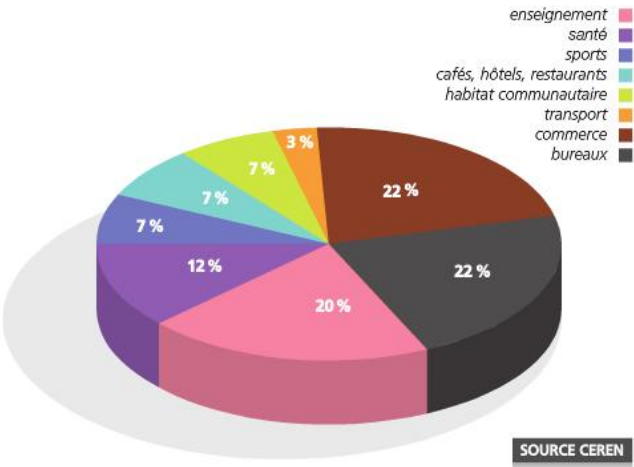
Avec plus de 922 millions de m² de surfaces chauffées en 2010 (source : CEREN, chiffres clés du bâtiment 2011 – ADEME), une grande hétérogénéité de bâtiments et une consommation énergétique très diverse selon l'utilisation, l'ensemble du parc tertiaire représente un important gisement d'économies d'énergie aux multiples problématiques.

Dans le **secteur tertiaire**, la **superficie chauffée** est de **922 282 000 m²** en 2010, contre **912 354 000 m²** en 2009.

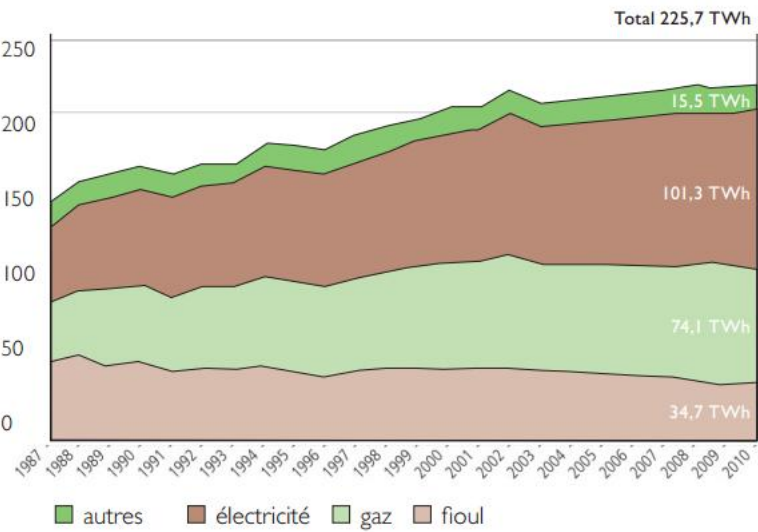
La répartition par branches s'établit comme suit :

branche	surface chauffée	part
commerce	204 966	22,2 %
bureaux	204 711	22,2 %
enseignement	181 921	19,7 %
santé	107 380	11,6 %
sport	68 430	7,4 %
café, hôtel, restaurant	64 238	7,0 %
habitat communautaire	65 441	7,1 %
transport	25 195	2,7 %
total	922 282	100,0 %

Les branches "**commerce**", "**bureaux**" et "**enseignement**" représentent, à elles seules, **64 %** de l'ensemble des surfaces chauffées.



> REPÈRE/ Bilan des consommations d'énergie finale par type d'énergie du secteur tertiaire* à climat normal



Les statistiques (notamment ADEME et CEREN) montrent une croissance continue des consommations d'énergie finale dans le parc tertiaire. Cette hausse est tirée essentiellement par la croissance du parc (+1% en 2010 par exemple), là où les consommations unitaires s'améliorent légèrement (-0.7% en 2010 par exemple).

* Hors artisanat, armées, éclairage public et grands établissements de recherche.

Source : Ademe CEREN

Ainsi, avec plus d'un quart des surfaces bâties, le secteur tertiaire public et privé représente plus d'un tiers des consommations énergétiques.

Il y a donc là un enjeu considérable pour atteindre les engagements européens et nationaux de réduction des consommations d'énergie. Au delà de ces objectifs, la rénovation énergétique des immeubles tertiaires s'inscrit dans une logique de marché et de maintien de la valeur des actifs.

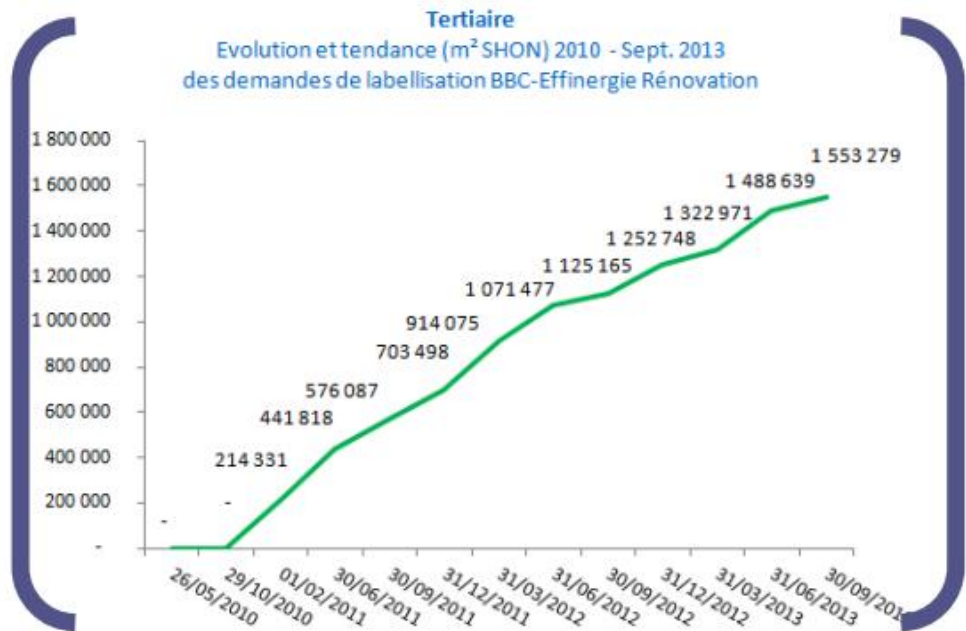
Là où, il y a quelques années encore, la performance énergétique n'était pas regardée au moment des ventes ou des prises à bail, elle caractérise aujourd'hui une attente forte des investisseurs et utilisateurs.



Si des travaux sont déjà entrepris dans le parc tertiaire, ils restent encore peu nombreux, notamment dans le cadre de l'atteinte d'une labellisation ou d'une certification. Au 30 septembre 2013, 49 opérations tertiaires soit 492 000 m² avaient obtenu le label BBC-Effinergie Rénovation et 193 opérations soit 1 553 000 m² faisaient l'objet d'une demande en cours. Ce dernier chiffre confirme une dynamique certaine.

La perspective d'une obligation de travaux doit donc permettre d'accélérer le verdissement de la plus grande partie du parc.

Tertiaire
Evolution et tendance (m² SHON) 2010 - Sept. 2013
des demandes de labellisation BBC-Effinergie Rénovation



L'obligation de rénovation énergétique du parc tertiaire

A la différence du parc résidentiel qui ne fait l'objet d'aucune norme coercitive de travaux, le secteur tertiaire public et privé présente la spécificité d'être astreint à une obligation de travaux d'amélioration de la performance énergétique.

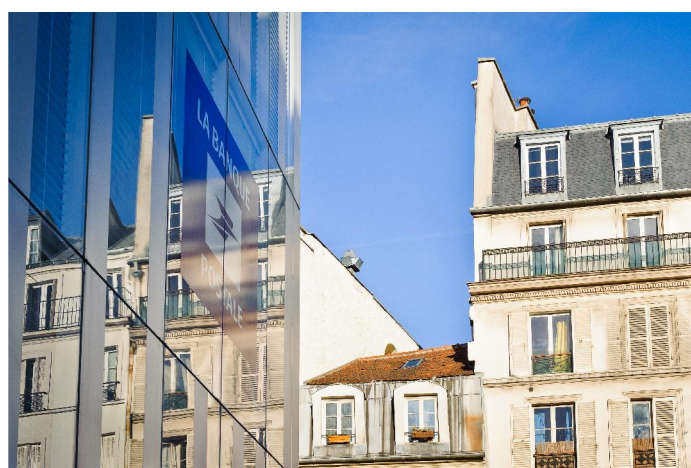
En effet, l'article 3 de la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, dispose que « des travaux d'amélioration de la performance énergétique seront réalisés dans les bâtiments existants à usage tertiaire ou dans lesquels s'exercent une activité de service public dans un délai de 8 ans à compter du 1er janvier 2012 ».

Un décret d'application doit déterminer la nature et les modalités de cette obligation de travaux, notamment les caractéristiques thermiques ou la performance énergétique à respecter « en tenant compte de l'état initial et de la destination du bâtiment, de contraintes techniques exceptionnelles, de l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite ou de nécessités liées à la conservation du patrimoine historique ».

Dès 2010, sur demande de l'administration et sous la conduite de Maurice Gauchot (président de CBRE France), une large concertation de l'ensemble des acteurs de la sphère publique et privée a permis de préfigurer les grandes lignes du futur décret.

Des recommandations très consensuelles ont été remises aux pouvoirs publics fin décembre 2011 et ont été saluées par l'ensemble des acteurs. Les échéances électorales de 2012 ont cependant ralenti le processus d'élaboration et de publication du texte.

L'équipe du Plan Bâtiment Durable est restée mobilisée en organisant, auprès de l'administration, des séances de retours d'expérience avec les grands acteurs du parc tertiaire.



« En 2013, le Plan Bâtiment Durable a grandement contribué au débat sur la transition énergétique par ses études sur des sujets essentiels comme les financements innovants, la garantie de performance ou l'obligation de rénovation des logements.

Mais cette année, le Plan Bâtiment Durable a fait plus que montrer le chemin. Il a invité la profession à le suivre et à signer son engagement. Le nombre et la qualité des signatures obtenues à ce jour, en particulier en faveur de la rénovation des bâtiments tertiaires, montre que cette nouvelle orientation est la bonne, qui plus est désormais relayée dans les territoires ».

*Pascal Jean,
Membre du bureau du Plan Bâtiment Durable*

La mise en mouvement volontaire des professionnels

L'attente de la publication du décret a eu pour effet de ralentir, voir de paralyser, le mouvement de rénovation énergétique dans le secteur tertiaire. Beaucoup d'acteurs, qui étaient prêts à déployer leur stratégie de réhabilitation, ont suspendu leurs démarches dans l'attente d'une publication du décret.

Dès lors, au printemps 2013, constatant l'absence à court terme du décret d'application, le Plan Bâtiment Durable a porté l'idée d'une action volontaire de l'ensemble des acteurs afin d'engager la rénovation énergétique du parc tertiaire public et privé.

Simultanément, le Président de la République est venu donner un écho particulier à cette idée en confirmant, en ouverture de la conférence environnementale, son souhait de voir le décret publié en 2014.

La charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés a été lancée le 31 octobre 2013 en présence et avec le soutien de Cécile Duflot, ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement, de Philippe Martin, ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

En présence de plus d'une centaine de grands acteurs du parc tertiaire public et privé, les Ministres se sont engagés aux côtés d'une trentaine de premiers organismes.

La manifestation était organisée au siège social de la Banque Postale à Paris dont l'immeuble a fait l'objet d'une rénovation énergétique particulièrement performante.



Au delà du premier mouvement engagé le 31 octobre 2013, la charte, ouverte à la signature de tous les acteurs publics et privés du secteur tertiaire désireux d’engager l’amélioration énergétique de leur parc, a suscité de nombreuses adhésions.

La signature de la charte est également ouverte aux organismes collectifs qui rassemblent les acteurs du parc tertiaire public et privé : associations, fédérations qui promeuvent les intérêts d’un métier ou d’un segment particulier du parc. S’il est impossible pour ces organismes collectifs de s’engager pour chacun de leurs membres, ils déclarent néanmoins s’engager à promouvoir et à diffuser les dispositions de la charte.

Ainsi, différents organismes collectifs et sociétés se sont engagés depuis le 31 octobre et fin 2013, on recensait 38 organismes signataires.



Les signataires de la charte à fin 2013

- AEW Europe
- AG2R La Mondiale
- Allianz Real Estate France
- Altarea Cogedim
- Amundi Immobilier
- Banque Populaire Lorraine-Champagne
- BNP Paribas Cardif
- BNP Paribas REIM France
- BNP Paribas REIS France
- Castorama
- Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
- COFELY Services GDF-SUEZ
- Crédit Agricole Immobilier
- Dalkia France
- EDF
- Elithis Groupe
- Foncière des Régions
- GDF-SUEZ
- Gecina
- Klépierre
- La Française REM
- Lexmark International SAS
- Poste-Immo
- RATP
- SCPI PFO2
- Société de la Tour Eiffel
- Sodéarif
- Unibail – Rodamco
- Université Paris-Dauphine
- Université de Technologie de Belfort-Montbéliard
- Züblin Immobilière France
- Association des Directeurs Immobiliers
- Association des Régions de France
- Conseil National des Centres Commerciaux
- Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières
- Green Rating Alliance
- Institut Français pour la Performance du Bâtiment
- Observatoire de l’Immobilier Durable

Perspectives 2014

De nouvelles signatures de la charte sont programmées au 1^{er} trimestre 2014, notamment sous l’impulsion de l’Observatoire de l’Immobilier Durable, de Bureau Veritas et de France GBC. Des acteurs publics devraient également rejoindre plus largement la démarche, à l’initiative notamment du Conseil général de l’Essonne.

Tout au long de l’année, l’équipe du Plan Bâtiment Durable va favoriser l’accueil de nouveaux acteurs publics et privés.



Cette démarche volontaire a été soutenue par d'importants acteurs de la filière, qui n'ayant pas vocation à signer la charte, ont exprimé leur approbation par la publication d'un communiqué de presse, à l'image de Certivéa, du Serce ou des organisations professionnelles ACR, CINOV Construction, Fedene, Syndicat de l'Eclairage et Syntec Ingénierie.

L'adoption de cette charte a constitué un moment important de l'action du Plan Bâtiment en 2013.

Les éléments essentiels de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés

L'objectif de la charte est de susciter un mouvement d'ensemble en faveur de l'efficacité énergétique, du bien-être des utilisateurs des locaux et de l'activité économique de la filière du bâtiment et de l'immobilier.

En signant la charte, les acteurs déclarent s'engager dans la diminution des consommations d'énergie des bâtiments tertiaires qu'ils occupent, gèrent ou détiennent.

« Un engagement collectif « éco responsable » exemplaire

Cette charte volontaire, suscitée et signée par les acteurs de l'immobilier fédérés par le Plan Bâtiment Durable est exemplaire.

Elle montre que ce sujet difficile, comment réduire la consommation énergétique du parc tertiaire existant en tenant compte de la grande diversité des bâtis, des modes d'occupation et des potentialités financières, peut être mené en mobilisant les acteurs sur un mode volontaire en misant sur l'exemplarité et l'émulation ».

*Jean-Pierre Auriault
Directeur développement Durable de
BNPParibas Real Estate
Président de l'IFPEB
Membre du bureau du Plan Bâtiment Durable*

Les principaux points de méthodes de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés

- Mobiliser les trois leviers principaux d'action : évolution des comportements, amélioration de l'exploitation et de la maintenance, travaux de rénovation du bâti ou des équipements ;
- Fixer l'objectif de performance à atteindre, en tenant compte du niveau de performance initiale et des travaux déjà réalisés, en visant une réduction de la consommation énergétique d'autant plus élevée que la performance de départ est faible ;
- Apprécier les efforts de réduction de la consommation rendue possible par la coopération de toutes les parties prenantes, soit immeuble par immeuble, soit à l'échelle du patrimoine dans son ensemble ;
- Prendre en compte le caractère rentable et soutenable des investissements réalisés ;
- Cibler l'effort en écartant du périmètre immobilier concerné certains bâtiments du fait soit de leur surface, soit de leur statut juridique en copropriété, soit de leur destination particulière.
- Les signataires s'engagent à porter l'effort sur les bâtiments de plus de 1000 m² et peuvent, s'ils le souhaitent, prendre en compte les surfaces plus petites.

Les engagements de la charte sont bâtis sur deux piliers : des engagements de méthode et des ambitions.

En termes de méthode, l'action s'inscrit dans la continuité des recommandations du rapport de Maurice Gauchot.

Du point de vue des ambitions à atteindre, les signataires s'engagent à lier la mise en œuvre de leur plan de progrès à la déclaration d'un niveau d'objectif en matière d'économie d'énergie ainsi qu'à la communication de ce plan de progrès et, à intervalles réguliers, des résultats obtenus.

Après le rappel des principaux points de méthode, issus des travaux de la concertation menée par Maurice Gauchot, la charte évoque les différents dispositifs qui pourront être mobilisés et notamment : l'application de l'annexe environnementale au bail, le déploiement des contrats de performance énergétique, la mise en place de plans de progrès pour les grands immeubles (plus de 10 000 m²), le développement de guides de bonnes pratiques, etc.

L'appui à la préparation du décret organisant l'obligation de rénovation énergétique du parc tertiaire

En signant la charte, le Plan Bâtiment Durable s'engage à favoriser la réussite de cette démarche notamment à travers des actions d'information et de mobilisation des professionnels.

Des partenariats pourraient être signés avec les réseaux institutionnels et une attention toute particulière sera portée aux acteurs du petit tertiaire et des collectivités territoriales : à cet effet, le Plan Bâtiment Durable se rapproche des réseaux des Chambres de Commerce et d'Industrie, des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et des associations représentatives des collectivités territoriales.

PARTENAIRE OFFICIEL



CUBE 2020 : un concours dans l'esprit des travaux du Plan Bâtiment Durable

Sous le haut patronage des ministères du Logement et de l'Écologie, le concours CUBE 2020 organisé par l'Institut Français pour la Performance des Bâtiments (IFPEB), bénéficie du soutien du Plan Bâtiment Durable.

Ce Concours Usages Bâtiment Efficace, lancé en juillet 2013, met en compétition, pendant l'année 2014, des utilisateurs de bâtiments tertiaires sur les économies d'énergie qu'ils réalisent en se mobilisant sur les bons usages et les comportements. Il s'inscrit pleinement dans l'esprit de la charte tertiaire et des recommandations du rapport « Gauchot ».

73 bâtiments et leurs utilisateurs vont concourir pour cette première édition.
www.cube2020.fr

En exécution des termes de la charte, le Plan Bâtiment pourra proposer des avenants sectoriels. Il va constituer un comité de pilotage chargé du suivi de cette démarche volontaire.

Fin 2013, l'équipe permanente du Plan Bâtiment a réuni différents experts du suivi et de la mesure de la performance énergétique du parc tertiaire afin de déterminer les principaux indicateurs qui devront être communiqués dans l'élaboration des plans de progrès et de leur reporting.



Des premières études et retours d'expériences

La dynamique initiée par le rapport « Gauchot » et son renforcement par la charte tertiaire ont été l'occasion de premières études et analyses de retours d'expériences. Ainsi, début 2013, deux études sont venues illustrer le sujet.

L'observatoire de l'immobilier durable, signataire de la charte tertiaire et soutenu par le Plan Bâtiment Durable, a publié l'édition 2013 de son baromètre de la performance énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires : il révèle notamment que la consommation énergétique réelle en énergie primaire pour les bureaux a diminué de 4,2 % entre 2012 et 2013.

Le cabinet Sinteo a présenté une étude sur le déploiement de la charte tertiaire : en moyenne, les premiers signataires (et acteurs qui envisageaient de signer) ont déclaré se fixer un objectif de réduction des consommations énergétiques de 27 % à horizon 2020, sur environ 70 % de leur parc immobilier.

Perspectives 2014

Sur la base des travaux initiés fin 2013, le cadre d'élaboration des plans de progrès et le reporting sera communiqué début 2014 aux signataires de la charte.

Le comité de pilotage sera constitué et réuni au cours du 1er trimestre 2014.

Après de premiers échanges fin 2013, les travaux avec les différents réseaux consulaires devraient s'engager début 2014.

L'année 2014 doit permettre le recueil du plus grand nombre d'expériences afin d'y appuyer la rédaction du projet de décret.

L'Etat exemplaire

L'obligation d'engager des travaux d'amélioration de la performance énergétique entre 2012 et 2020 sur les bâtiments dans lesquels s'exerce une activité de service public pèse naturellement sur les immeubles de l'Etat.

Toutefois, conformément aux engagements du Grenelle souscrits en 2007, l'Etat s'est engagé dans une démarche exemplaire de rénovation énergétique de son parc, en se fixant l'objectif d'initier les travaux avant 2012, dans l'optique de réduire de 40 % sa consommation d'énergie et de 50 % ses émissions de gaz à effet de serre (article 5, loi du 3 août 2009, dite loi Grenelle 1).

Ce programme d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments de l'Etat et de ses établissements publics vient se combiner avec un mouvement de professionnalisation de la gestion de l'immobilier de l'Etat, qui a conduit à scinder les rôles d'utilisateur et de propriétaire. L'Etat propriétaire est désormais représenté par France Domaine, le ministère de l'Ecologie assumant sur ce sujet un rôle de référent technique et de conseil auprès de France Domaine du ministère de l'Intérieur et des préfets de région et de département.

Le pilotage et la conduite de cette politique publique sont assurés principalement par la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) en lien avec les services déconcentrés, France Domaine, le ministère de l'Intérieur et le Conseil de l'Immobilier de l'Etat.

Le contexte économique et social contraint complexifie la mise en œuvre du plan de renouvellement immobilier de l'Etat et conduit à privilégier les actions d'amélioration de gestion, maintenance et exploitation des équipements et de sensibilisation des gestionnaires et occupants des bâtiments.

Dans cet esprit, au cours de l'année 2013, différentes sessions d'échanges de présentations des bonnes pratiques ont été organisées par les services déconcentrés de l'Etat.

Ces rencontres permettent également de renforcer les liens entre les différents réseaux d'acteurs impliqués dans la politique immobilière de l'Etat.



LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS INNOVANTS DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE

A l'été 2012, Philippe Pelletier a missionné Inès Reinmann (associée de la banque d'affaires Acxior Corporate Finance) et Olivier Ortega (avocat associé du cabinet Lefèvre Pelletier & associés) pour conduire le 21ème groupe de travail du Plan Bâtiment, consacré aux financements innovants.

Il apparaît en effet que les modalités de financement de la rénovation énergétique constituent souvent un blocage dans la réalisation des projets. De plus, dans un contexte de crise économique, la capacité des ménages tend à se réduire tandis que les pouvoirs publics ne peuvent accroître leur intervention. Imaginer de nouveaux mécanismes - ou perfectionner, transposer des mécanismes existants - constitue alors un impératif nécessaire à la massification de la rénovation à moyen et long termes.

Ce groupe a mobilisé plus de 120 participants du monde de l'immobilier, du bâtiment, de la finance et de la banque entre juillet 2012 et janvier 2013.

Quatre sous-groupes de travail ont été mis en place et des dizaines de contributions ont été publiées sur le blog dédié (www.fiee.fr).

Le rapport a été rendu public en février 2013.

Dans la suite du rapport FIEE : une mission confiée à la Caisse des Dépôts

Notamment à la suite de la publication du rapport FIEE, la CDC a été missionnée par les Ministres de l'Ecologie et du Logement, sur le financement de la rénovation des logements privés. Pierre Ducret, directeur de la CDC Climat, et son équipe ont conduit cette étude et le rapport a été rendu public en septembre 2013, en collaboration avec de nombreux acteurs du secteur, dont le Plan Bâtiment.

Le rapport a étudié les questions du financement bancaire, le tiers financement et la précarité énergétique. La pierre angulaire des propositions formulées est la mise en place d'un système de garantie des flux de crédits dédiés à la rénovation, sans que cela n'impacte la dette publique. Ce mécanisme s'appuie les Sociétés de Financement de l'Habitat pour refinancer les banques.

A l'occasion de la Conférence environnementale du 20 septembre 2013, le Président de la République a annoncé qu'un « *dispositif de tiers financement des travaux de rénovation thermique sera créé. La Caisse des Dépôts mettra en place un fonds national de garantie de la rénovation thermique. (...) Le gouvernement fera en sorte que le fonds de garantie puisse être mis en œuvre dès l'année prochaine.* »

Les cinq idées forces du rapport FIEE

1. Faire émerger une « valeur bâtiment responsable » ;
2. Favoriser le développement du tiers financement ;
3. Créer une entité publique-privée pour le financement de la rénovation énergétique ;
4. Imaginer de nouvelles recettes innovantes : l'exemple de la densification ;
5. Soutenir l'innovation et la création d'emplois .



Rencontres entre acteurs publics sur les financements

A la suite du rapport FIEE, certains acteurs publics ont souhaité que le Plan Bâtiment puisse poursuivre les échanges, de manière informelle, afin d’accroître le niveau de connaissance mutuelle sur les initiatives en cours.

Une première réunion entre personnes publiques (collectivités, ministères, agences...) s’est tenue le 11 juillet afin de présenter les dispositifs existants et en cours de développement, ainsi que pour échanger sur l’actualité nationale et européenne des financements.

Une seconde réunion s’est tenue le 13 novembre, cette fois dédiée à la question des financements bancaires, à laquelle ont été conviés des banquiers, permettant ainsi un croisement des points de vue.

Après avoir rappelé que les financements innovants ne constituaient pas une « solution miracle » et qu’ils doivent reposer sur un environnement plus favorable, le rapport du groupe de travail formule 10 propositions et 30 sous-propositions afin de permettre leur émergence ou leur renforcement.

En premier lieu, le groupe soutient la diffusion de la valeur verte ou valeur « bâtiment responsable », grâce à un soutien des pouvoirs publics, notamment par une définition légale et par la mise en place de mécanismes d’incitation attachés à cette définition.

Le rapport propose ensuite une définition du tiers financement et du tiers investissement. Il soutient leur développement et affirme que le tiers-financement est une véritable innovation pour les rénovations énergétiques de qualité, avec le potentiel d’accroître grandement le rythme des rénovations globales. Mais ce mécanisme étant aujourd’hui en phase d’expérimentation, le groupe estime sa massification possible à l’horizon 2020. Le rapport formule diverses recommandations politiques, techniques et organisationnelles pour faciliter son émergence.

Le troisième axe majeur est la proposition de constitution d’une entité publique/privée de refinancement. Le groupe constate que la rénovation énergétique des bâtiments nécessite des capitaux à long terme et peu chers. En s’inspirant notamment de l’expérience de la banque KfW en Allemagne, il propose de créer un véhicule public/privé pour orienter les capitaux vers la rénovation énergétique, permettant ainsi de financer à long terme et à coût faible les rénovations, sans contribuer à l’endettement public.



Dans un contexte économique contraint, le groupe de travail s'est également attaché à rechercher des recettes innovantes de financement de l'efficacité énergétique. Il souligne ainsi le potentiel de création de valeur immobilière par division parcellaire ou par surélévation de bâtiment pour participer au financement de la rénovation énergétique. Le rapport présente plusieurs mesures favorisant la réalisation de telles opérations. Par ailleurs, des propositions sont faites pour sécuriser les recettes issues des économies d'énergie, afin d'accroître la solvabilité des maîtres d'ouvrage.



Enfin, le groupe a exploré les voies du soutien aux entreprises, particulièrement aux TPE-PME et préconise un meilleur accompagnement dans la création d'emplois et l'innovation. Au-delà, deux mécanismes particuliers sont proposés : la création d'une avance remboursable pour la formation et la création d'emplois, et la création d'un chèque-emploi « efficacité énergétique » accessible aux ménages pour soutenir le financement de la main d'œuvre des travaux de rénovation.

Perspectives 2014

2014 devrait être l'année de création du fonds de garantie porté par la CDC mandatée par le premier ministre pour poursuivre ses travaux.

Les financements européens du FEDER seront prochainement décidés et organisés pour la nouvelle période 2014-2020. Outre le soutien maintenu aux bailleurs sociaux, ils pourraient être fléchés partiellement vers les logements privés, dès lors qu'ils permettent la création de mécanismes financiers innovants.

Les innovations portées par des collectivités territoriales, notamment en termes de tiers financement et de services publics de l'efficacité énergétique, continueront de se déployer.

La loi transition énergétique devrait conduire à renforcer les dispositifs de financement de la rénovation.

L'équipe du Plan Bâtiment Durable sera attentive à toutes ces questions.



ACCOMPAGNER ET STRUCTURER LA FILIERE

Si l'accompagnement de la demande constitue une dimension essentielle du programme de rénovation énergétique, la structuration et le soutien à l'ensemble de la filière du bâtiment et de l'immobilier sont aussi la clé de voûte de la réussite de la transition énergétique. Il s'agit d'intégrer les nouvelles innovations, organisationnelles, contractuelles ou technologiques, et d'assurer la montée en compétence d'une filière aussi large que diversifiée.

L'émergence de la valeur verte dans l'immobilier

Fin 2013, l'équipe permanente a publié sur le site Internet, une étude complète sur l'émergence de la valeur verte dans les secteurs résidentiel et tertiaire.

Etayé de l'analyse de nombreuses études françaises et internationales et de travaux d'experts, ce dossier rappelle que cette idée progresse et commence à peser sur les prix de l'immobilier.

Le dossier, adressé à l'ensemble des partenaires, a été largement repris et commenté par différents médias.



L'EMERGENCE DE LA GARANTIE DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

L'efficacité énergétique des bâtiments ouvre la voie à de nouvelles approches, à des mécanismes innovants et à une demande croissante de sécurisation des investissements, particulièrement dans le champ de l'immobilier d'entreprise.

Alors qu'hier la qualité énergétique de l'immeuble n'était pas considérée, elle devient aujourd'hui une préoccupation réelle : les acteurs sont soucieux de l'état énergétique de l'immeuble et veulent sécuriser leur investissement au regard des performances annoncées.

C'est pourquoi, dès 2011, le Plan Bâtiment a lancé une réflexion d'ensemble sur le sujet de la garantie de performance énergétique.

Une première phase de travaux, conduite par Caroline Costa (Egis) et Michel Jouvent (Association Apogée) en 2011 et 2012, a permis de répertorier les initiatives existantes afin de proposer une définition technique et juridique de la garantie de performance énergétique. Le groupe de travail a ainsi fait émerger deux nouvelles notions : la garantie de performance énergétique intrinsèque (GPEI) et la garantie de résultat énergétique sur l'usage (GRE).

Ce premier rapport, considéré comme un rapport d'étape, a été salué par l'ensemble des professionnels.

Les travaux, inscrits en complémentarité des démarches menées au sein de la Fondation Bâtiment Energie ou de France GBC, ont permis que ce sujet soit depuis lors au cœur de nombreux colloques et conférences, faisant émerger ainsi les premiers éléments de doctrine sur la garantie de performance énergétique.

GPEI et GRE, de quoi parle-t-on ?

Ces deux définitions ont été proposées par le groupe de travail « Garantie de performance énergétique » du Plan Bâtiment :

La GPEI est élaborée au stade de conception et/ou des travaux. Le prestataire s'engage à un niveau maximal de consommations énergétiques « conventionnelles » ou « normalisées » dans la mesure où l'utilisateur respecte le scénario d'utilisation spécifié. Le périmètre de base pour cette garantie est la réglementation RT 2012 avec ses cinq usages.

La GRE incorpore l'exploitation et l'usage du bâtiment. Le prestataire s'engage sur un niveau maximal de consommations énergétiques réelles, exprimées en énergie finale et pouvant être mesurées par une méthode simple.

Approfondir les travaux

Dans la continuité de ces premiers travaux, une nouvelle mission sur la garantie de performance énergétique a été confiée, à Michel Jouvent (Association Apogée) et Michel Huet (avocat).

Débuté en septembre 2012 et poursuivi au premier semestre 2013, ce nouveau groupe de travail à dominante juridique et assurantielle, avait pour objectif d'une part, d'approfondir la question de la limitation de la mise en jeu de la garantie décennale pour défaut de performance énergétique et d'autre part, de proposer une méthode pratique de mise en œuvre de la GPEI.

Le groupe de travail avait aussi pour mission de recueillir et diffuser les pratiques innovantes en matière de garantie de performance énergétique.

Le rapport de propositions a été remis en juin 2013, il permet de répondre aux problématiques posées et a été l'occasion d'engager une démarche de long terme, initiée entre les acteurs, pour repérer les initiatives intéressantes.

L'engagement volontaire de la filière vers la garantie de performance énergétique intrinsèque (GPEI)

Dans la continuité de la définition posée en 2012, le groupe de travail a alors proposé une méthodologie de prise en compte de la GPEI fondée sur une charte d'engagement volontaire des acteurs. Pour les membres du groupe, cette méthode est apparue de nature à favoriser la mise en mouvement de la filière, à promouvoir une démarche de progrès collectif sans contrainte réglementaire et à poursuivre une réflexion pluri-acteurs.

Cette charte a été signée le 11 juillet 2013, en ouverture d'une assemblée du Plan Bâtiment Durable.

Elle constitue un premier pas vers la sécurisation des investissements en traduisant la volonté de différents acteurs d'évoluer ensemble en adoptant des repères communs, une terminologie adéquate et en développant des outils adaptés.

Cette charte s'applique dans un premier temps au secteur de la construction neuve tertiaire.

Des extensions éventuelles pourraient être décidées par voie d'avenant. Un comité de suivi de la charte a été mis en place, et s'est réuni deux fois en 2013 après la signature de la charte : ces séances permettent d'évoquer les déclinaisons pratiques de la charte et d'aborder des questions techniques et juridiques.

En juillet 2013, seize premiers signataires s'étaient engagés. Cette charte s'inscrivant dans une démarche ouverte, différents organismes ont ensuite rejoint la démarche, portant ainsi à 21 le nombre de signataires aux côtés du Plan Bâtiment Durable.

Les engagements de la charte GPEI

- 1) Partager une définition commune de la GPEI,
- 2) Partager les éléments de terminologie connexes,
- 3) Mettre en œuvre le guide méthodologique GPEI (si le signataire est partie prenante d'un contrat GPEI),
- 4) Mettre en œuvre un outil de simulation énergétique dynamique (SED) présentant les caractéristiques fonctionnelles minimales requises,
- 5) Sensibiliser et/ou informer les intervenants dans le domaine,
- 6) Procéder à un suivi annuel de la mise en œuvre de la charte.

Perspectives 2014

En 2014, l'équipe du Plan Bâtiment suivra avec attention les travaux du comité de suivi de la charte GPEI, et notamment les premiers retours d'expérience.

Les signataires de la charte GPEI à fin 2013

ADEME	Cerqual	GDF SUEZ -Cofely Services
AICVF	Certivéa	GRAS SAVOYE
ASCAUDIT	CINOV Construction	POUGET Consultants
BNP Paribas Real Estate	Coprec	Syntec-Ingénierie
Cadonnell Ingénierie	CSTB	Verspieren
Cequami	DALKIA France	Vinci Construction France
GDF Suez - CofelyAxima	FEDENE	Association Apogée



Vers l'encadrement légal de la performance énergétique ?

Le rapport remis en 2013 a également formulé des propositions visant à sécuriser l'encadrement légal de la garantie décennale au regard des critères de performance énergétique.

Ainsi, plusieurs propositions concrètes de textes réglementaires nouveaux sont formulées, proposant de compléter ainsi le code de la construction et de l'habitation, le code des assurances ou l'arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments.

Dans la continuité de ces travaux, quelques membres du groupe de travail et le Plan Bâtiment Durable se sont regroupés afin de porter ces travaux à la connaissance des différentes administrations impliquées et d'exploiter ainsi les perspectives de traduction législative et réglementaire des propositions.

Perspectives 2014
L'équipe du Plan Bâtiment et la délégation de professionnels mobilisée à cet effet, poursuit les échanges en ce sens avec les pouvoirs publics.

LA FORMATION ET LA MONTEE EN COMPETENCE DE LA FILIERE

La réussite du plan de performance énergétique des bâtiments, en neuf comme en rénovation, suppose que la filière du bâtiment et de l'immobilier soit structurée et en capacité de répondre aux objectifs, tant qualitatifs que quantitatifs.

Dès lors, les questions de formation, montée en compétence de la filière, innovation et accompagnement des acteurs ont toujours été au cœur des préoccupations du Plan Bâtiment depuis 2009.

Ces problématiques témoignent de l'importance et de la diversité des défis que la filière du bâtiment doit relever : tout en maintenant son activité, la filière doit assurer sa mue au service d'une plus grande efficacité énergétique.



Le bâtiment, filière de compétitivité et de croissance

Les enjeux d'évolution de la filière du bâtiment ont été inscrits dès 2009 dans la loi Grenelle 1 qui rappelle spécifiquement l'importance de ce défi et souligne que des travaux importants et collectifs doivent s'engager sur le champ de la formation initiale et continue.

Les nouvelles exigences en matière d'efficacité énergétique supposent en effet un changement sans égal des habitudes et pratiques. Cette métamorphose est rendue d'autant plus essentielle et complexe que la filière du bâtiment, avec près de 4 millions d'actifs, est très large et hétérogène. Elle comporte toutefois un potentiel significatif en termes de croissance et de création d'emplois.

Les pouvoirs publics estiment en effet qu'environ 75 000 emplois pourraient être créés à court terme par la mise en œuvre du plan de performance thermique des logements (*source : MEDTL*). La filière du bâtiment représente un poids considérable dans le paysage économique de notre pays avec un chiffre d'affaire de 130 milliards

d'euros HT en 2012, dont 71 milliards d'euros sur le segment de marché de l'amélioration-entretien.

Par ailleurs, en Allemagne, les premiers retours de la politique publique en matière d'efficacité énergétique des bâtiments révèlent que pour 1 € public investi, entre 1,1€ et 2,9 € ont été générés en recettes publiques à court terme et entre 1,8 € et 4,3 € générés pour les comptes publics, notamment au regard des emplois créés ou maintenus. Le soutien public à la rénovation énergétique et à l'efficacité énergétique est donc un investissement public à très forte rentabilité.

Depuis 2009, le Plan Bâtiment Durable participe à l'accompagnement des acteurs, encourage une politique publique forte de soutien et favorise la diffusion des initiatives exemplaires ou innovantes, à l'image du colloque organisé le 22 avril 2013 qui a permis, au delà des expérimentations en matière de guichet unique, de présenter des actions locales intéressantes d'offres intégrées ou groupées.

Le principe d'éco-conditionnalité des aides publiques

Identifié dès 2011 à l'occasion d'une réflexion menée par le Plan Bâtiment Durable, le principe de l'éco-conditionnalité des aides publiques consiste à réserver la réalisation des travaux financés par l'éco-prêt à taux zéro et/ ou bénéficiant du crédit d'impôt développement durable, à des entreprises reconnues compétentes pour réaliser ces travaux.

Le consensus obtenu alors de la part des organisations consultées traduit un moment unique où la possibilité nous a été offerte de conduire collectivement la mutation indispensable de l'industrie immobilière de notre pays. Il faut saluer le courage des fédérations du bâtiment à s'engager dans ce processus qui révèle sans doute l'un des challenges les plus importants de la filière.

Fin juin 2013, les ministres du Logement et de l'Ecologie, ont réaffirmé leur volonté de mise en place de ce principe en annonçant leurs dates d'entrée en vigueur : 1^{er} juillet 2014 pour l'éco-conditionnalité de l'éco-prêt à taux zéro et 1^{er} janvier 2015 pour l'éco-conditionnalité du crédit d'impôt développement durable.

Cette exigence de compétence doit conduire les professionnels à rechercher la formation de leurs équipes. La motivation à aller en formation est en effet un axe très important, l'existence de programmes adaptés et bien financés n'étant pas toujours suffisante. Il s'agit là d'un élément essentiel à la mutation de la filière du bâtiment.

L'enjeu est d'amener le maximum d'entreprises à un bon niveau de compétence pour leur permettre d'obtenir la mention «Reconnu Garant de l'Environnement » et pouvoir ainsi prétendre à la réalisation de travaux d'efficacité énergétique financés par des dispositifs publics incitatifs.

La qualification des entreprises permet aussi d'augmenter la confiance des donneurs d'ordre, et notamment des particuliers, dans la qualité des travaux réalisés, le caractère effectif des économies d'énergie, et de garantir l'efficacité de la dépense publique.

L'éco-conditionnalité des aides publiques permet également le développement de la mention « RGE » qui vient améliorer la lisibilité des signes de qualité relatifs aux acteurs : cela s'inscrit pleinement dans les recommandations du groupe de travail « Signes de qualité » conduit en 2010-2011 par Jacqueline Faisant (BNP Paribas Real Estate) et Yves Dieulesaint (Gecina).

La mention RGE et le programme FEEBat

Le principe d'éco-conditionnalité repose sur la reconnaissance de la compétence par le biais de la mention « Reconnu Garant de l'Environnement » créée en 2011.

L'année 2013 marque une évolution importante de la mention RGE, qui au delà de son changement d'appellation, s'est enrichie et ouverte à de nouveaux acteurs.

A cet effet, en novembre 2013, à l'occasion du Salon BATIMAT, Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement, a signé trois chartes « RGE » avec l'ADEME et les filières du bâtiment. Ces chartes ont ainsi permis :

- l'élargissement de la démarche « RGE travaux » qui est prolongée de deux ans et a été étendue aux certifications portant sur une « offre globale » de rénovation ;
- le lancement de la mention « RGE études » pour identifier les professionnels de la maîtrise d'œuvre (bureaux d'étude, économistes de la construction, architectes) spécialisés en matière d'amélioration de la performance énergétique et engager la montée en compétence de ces maîtres d'œuvre ;

- et l'engagement des industriels produisant les matériaux de construction et de rénovation à renforcer l'aspect « économies d'énergie » dans la formation des artisans et à promouvoir la mention « RGE ».

L'obtention de la mention RGE conditionnée par le suivi du programme FEEBat, de formation aux économies d'énergie dans le bâtiment à destination des professionnels, est financé par le dispositif des certificats d'économies d'énergie à travers un partenariat avec EDF.



Dans l'esprit d'approche globale mise en œuvre par le Plan Bâtiment Durable, ce programme s'est progressivement ouvert aux professionnels du négoce, puis aux professionnels de la maîtrise d'œuvre, architectes et ingénieurs.

En écho à la fin de la 2^{ème} période des CEE, le dispositif FEEBat ne disposait pas de financement pérennisé sur l'année 2013. Un accord n'a été trouvé que fin janvier 2013 et la convention de partenariat permettant la déclinaison opérationnelle du programme n'est intervenue qu'en mai 2013, ralentissant ainsi le nombre de formations sur la première partie de l'année.

Au deuxième semestre 2013, la perspective de l'éco-conditionnalité a permis d'enclencher durablement la dynamique de rénovation avec un taux d'inscription aux formations particulièrement important.



Fin 2013, les pouvoirs publics ont annoncé la poursuite du financement du programme jusqu'en 2017.

Ce dispositif est co-financé par EDF, en échange de certificats d'économie d'énergie, pour un montant de 50 millions d'euros. Au total, chaque année, l'objectif est de former au moins 25 000 professionnels.

Perspectives 2014
Les derniers textes réglementaires traduisant les chartes RGE, la convention FEEBat renouvelée et organisant le principe d'éco-conditionnalité sont attendus début 2014.

L'équipe du Plan Bâtiment Durable sera attentive à leur publication et accompagnera les fédérations professionnelles dans la préparation de l'entrée en vigueur de l'éco-conditionnalité.

L'évolution des règles de l'art : le programme RAGE

L'équipe du Plan Bâtiment Durable participe au conseil d'orientation du programme « Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ». Ce programme vise à mettre à jour les règles de l'art en vigueur et à en proposer de nouvelles, en particulier dans le champ de la rénovation. Le programme participe à la révision des référentiels de formations initiale et continue du secteur.

En 2012, différents documents pédagogiques (rapports, recommandations professionnelles, guides techniques) ont été ainsi publiés, dont un rapport sur les premiers retours d'expérience relatifs aux bâtiments performants en construction et rénovation.

Le programme est géré par l'Agence Qualité Construction et soutenu par le biais des certificats d'économie d'énergie. Les financements du programme RAGE se sont clôturés fin 2013 et le Plan Bâtiment Durable soutient la recherche de financements pérennes de ce programme, essentiel pour la progression de la filière.

L'émergence d'offres adaptées

Un nombre croissant de professionnels s'organise pour proposer aux particuliers des offres adaptées et coordonnées comprenant conception et conseil, proposition et réalisation de travaux et offre de financement pour la rénovation de leur logement.

Ces offres émanent de représentants de la chaîne du bâtiment : des industriels fédérant autour d'eux des artisans et des professionnels de la maîtrise d'œuvre ; des acteurs de la distribution organisant une offre coordonnée ; des entreprises générales s'intéressant au traitement de chantiers de taille intermédiaire, dès lors que le nombre de logements susceptibles de recevoir des solutions standardisées permet de massifier leur action.

Ces démarches viennent en complément de la dynamique des PME qui œuvrent au développement d'offres globales.

L'ensemble de ces initiatives est soutenu par le Plan Bâtiment : il s'agit là d'une démarche fructueuse, ouvrant la voie à des solutions adaptées aux attentes des clients en termes d'offres globales pertinentes en qualité et en coût.



« Syntec-Ingénierie soutient le Plan Bâtiment Durable, sur les axes de structuration de la filière.

La signature de la charte RGE Etudes, et les perspectives d'extension de l'éco-conditionnalité à la maîtrise d'œuvre, en font un vecteur important de la mise en mouvement de la filière dans son ensemble.

L'intégration des innovations et des TIC doit être approfondie, pour renforcer la compétitivité et la croissance du secteur de la rénovation énergétique du patrimoine bâti ».

*Christophe Longepierre,
Délégué Général de Syntec-Ingénierie
Membre du bureau du Plan Bâtiment Durable*

L'accompagnement des petites entreprises de la filière

Dans ce contexte de mutation de la filière du bâtiment et d'émergence de nouvelles offres de service, les artisans et petites entreprises du bâtiment connaissent une évolution importante de leur environnement. Il est donc essentiel de veiller à ce que ces petites structures puissent s'adapter à cette nouvelle donne.

C'est pourquoi Philippe Pelletier a chargé Sabine Basili (CAPEB) et Ingrid Nappi-Choulet (professeur chercheur à l'ESSEC) de co-piloter une mission relative à cette question.

Lancé en octobre 2013, le groupe de travail s'intéresse principalement au marché de la rénovation énergétique dans le secteur résidentiel et le petit tertiaire. Le groupe a vocation à aborder les questions de processus d'organisation des petits chantiers, de coordination entre les différentes professions au sein de la filière bâtiment, de groupements d'entreprises et de déploiement d'outils pédagogiques.

Le groupe s'est organisé en deux sous-groupes, l'un dédié aux modes de collaboration, l'autre aux différentes formes d'outils et une réunion plénière a permis de lancer ces travaux.

Un blog dédié : www.refb.fr vient soutenir l'organisation et la concertation du groupe, en publiant l'ensemble des contributions reçues.

Des premiers échanges émergent des propositions en faveur de la sécurisation des offres groupées, de la valorisation des offres globales et de la création d'outils adaptés aux professionnels en matière de formation et d'information.

Avec ce nouveau groupe de travail, la volonté du Plan Bâtiment Durable est de permettre aux petites entreprises de s'adapter au marché de l'efficacité énergétique tout en améliorant leur compétitivité et en maintenant la vitalité de leur présence sur le territoire.



Perspectives 2014

Les préconisations de ce groupe de travail sont attendues pour la fin du 1^{er} trimestre 2014.

Elles sont également portées dans le cadre du GT 4 « Développer des matériaux innovants et inventer de nouvelles façons de construire et rénover », animé par Alain Maugard au sein de la démarche « Objectifs 500 000 » dont les travaux sont également attendus pour le 1^{er} trimestre 2014.

FAVORISER DE NOUVEAUX OUTILS : MAQUETTE NUMERIQUE ET GESTION DE PATRIMOINE

Les enjeux de transition énergétique et écologique nécessitent de refondre les modes de conception, de réalisation et de gestion des bâtiments, de l'aménagement des espaces urbains, ainsi que la manière dont ils sont gérés par les propriétaires et utilisateurs de bâtiments. La « maquette numérique » constitue dans ce cadre un outil précieux.

C'est pourquoi Frank Hovorka (Caisse des Dépôts et Consignations) et Pierre Mit (Union Nationale des Economistes de la Construction) ont été missionnés par Philippe Pelletier en mai 2013 pour conduire un groupe de travail dédié au développement de la « maquette numérique ».

Le mot maquette numérique est peut-être un peu réducteur pour les puristes, mais il a pour lui le fait qu'il permet d'aborder le sujet avec l'ensemble des acteurs du cycle de vie d'une construction plus simplement que si l'on parle de BIM (Building Information Modeling ou Building Information Model) ou de format IFC (Industry Foundation Classes).

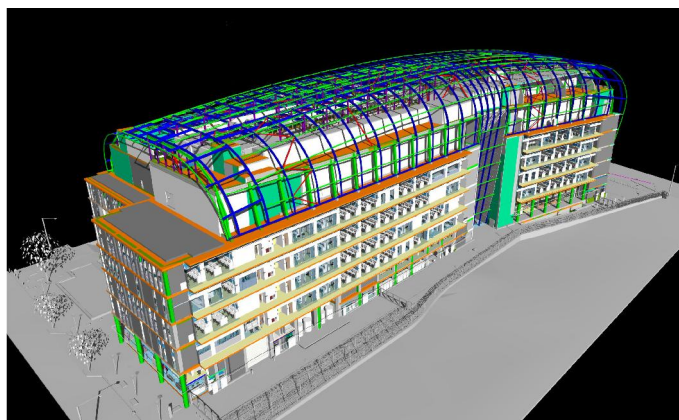
Si ce format d'échange de données, peine à émerger, bien qu'il soit dans les tuyaux depuis plus de 20 ans, c'est peut-être dû au fait qu'il était abordé au niveau des phases amont d'un projet, la création de la donnée (la conception). Le fait d'avoir pris le sujet au stade de l'utilisation finale de la donnée (la gestion du patrimoine) a permis de faire évoluer les mentalités et les aprioris sur le sujet.

Bien que le rapport ne soit pas bouclé, ce qui est indéniable, c'est que la prise en compte de la valorisation de la donnée a été un élément déclencheur.

*Pierre Mit,
Président de l'UNTEC
Co-pilote du chantier « Maquette numérique et gestion de patrimoine »
Membre du bureau du Plan Bâtiment Durable*

La « maquette numérique » est en train de connaître une démocratisation qui pourrait faire basculer le bâtiment dans l'ère du numérique : des gros chantiers de construction neuve, elle est désormais adaptée pour les petits chantiers en construction neuve et mais aussi en rénovation.

Cependant, elle conduit à une recomposition des rôles, des relations et des responsabilités entre les acteurs. Alors qu'elle est principalement pensée pour la conception-réalisation jusqu'à ce jour, les co-pilotes du groupe de travail ont proposé que la réflexion intègre les besoins de la maîtrise d'ouvrage et ceux du monde de l'immobilier (assurance, gestion du patrimoine...), de telle sorte que la maquette numérique devienne un outil de gestion tout au long de la vie du bâtiment.



En conséquence, les gains organisationnels permis par la maquette numérique pourront susciter des gains économiques importants (dans la construction/rénovation, dans la gestion du patrimoine), ainsi que des gains environnementaux majeurs (amélioration de la qualité et des performances, optimisation de la gestion...).

Ces travaux du Plan Bâtiment s'inscrivent en étroite collaboration avec ceux engagés par les clusters, par le PREBAT et le PUCA, ceux du Livre blanc « Préparer la révolution numérique de l'industrie immobilière » commandé par la Caisse des Dépôts et Consignations notamment.

Le groupe de travail s'est réuni en plénière a deux reprises en 2013, trois sous-groupes de travail se sont réunis à deux reprises, réunissant à chaque fois entre 80 et 120 personnes.

Il est possible de suivre l'actualité du groupe de travail (suivre les avancées, consulter les ressources documentaires, contribuer) grâce au site dédié : www.bimgestiondupatrimoine.fr

« L'AIMCC promeut une vision ambitieuse des bâtiments sur tous les aspects du développement durable, à l'image de son soutien à l'association HQE comme à France GBC.

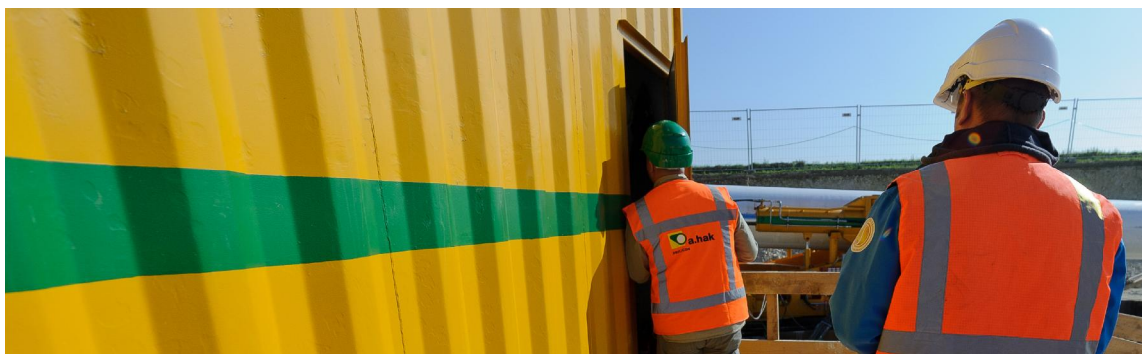
Engagée dans le Plan Bâtiment Durable depuis son lancement, l'AIMCC a poursuivi en 2013 sa contribution à l'ensemble des travaux, avec un fort investissement sur plusieurs chantiers d'avenir, notamment :

- *la constitution des bases de données et outils d'évaluation de l'empreinte environnementale des ouvrages (FDES et base INIES),*
- *le projet de Maquette Numérique, cet outil collaboratif qui permettra des progrès décisifs dans la conception et la gestion des bâtiments,*
- *la formation des artisans : les centres de formation des industriels sont désormais au service de la certification RGE.*

Le Plan Bâtiment Durable, c'est l'ensemble des acteurs de la filière rassemblés, au service d'une ambition commune : réussir la révolution verte du bâtiment. Les industriels de l'AIMCC sont fiers d'y prendre part ; ils y seront encore force de proposition et d'action en 2014. »

*Hervé de Maistre
Président de l'AIMCC
Membre du bureau du Plan Bâtiment Durable*

Perspectives 2014
Les conclusions du groupe de travail seront publiées en mars 2014.





TERRITORIALISER L'ACTION

L'année 2013 marque sans conteste une accélération de la dynamique de territorialisation de l'action du Plan Bâtiment Durable.

Au delà du développement territorial des structures d'accompagnement des ménages dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat, l'action s'est caractérisée par la concrétisation des partenariats régionaux et la maturation des réseaux des clusters et des plates-formes.

Les territoires sont les moteurs locaux de l'action : leur appropriation du Plan Bâtiment Durable est en marche, c'est la condition essentielle de réussite du programme.

DES REGIONS PILOTES PARTENAIRES DU PLAN BATIMENT DURABLE

Depuis 2009, le Plan Bâtiment a initié des contacts particuliers avec les réseaux du territoire en travaillant notamment avec les clusters de l'éco-construction et les cellules économiques régionales de la construction.

Dans l'esprit de la lettre de mission adressée à Philippe Pelletier fin 2012, il a été décidé de renforcer l'action et les partenariats avec les collectivités territoriales en engageant une démarche de régionalisation du Plan Bâtiment Durable.

Cette dynamique a été lancée fin 2012 avec cinq puis huit régions pilotes. L'année 2013 a été celle de l'installation des premiers Plans Bâtiment Durable régionaux.

Quels objectifs pour la régionalisation du Plan Bâtiment Durable ?

La régionalisation du Plan Bâtiment Durable consiste à soutenir et renforcer les dynamiques entre les acteurs publics et privés à échelle régionale, dans l'esprit de ce que développe à l'échelon national le Plan Bâtiment Durable.

Bien souvent, les territoires sont déjà largement mobilisés : les plans bâtiment régionaux (PBDr) constituent alors des démarches de renforcement qui s'adaptent au contexte local (par exemple sur la base des Schémas Régionaux Climat Air Energie, des Plans Climat Energie...).

Dans chaque région, le PBDr prend une forme différente, pourvu que l'ensemble des acteurs publics et privés régionaux soient mobilisés.

Il s'agit d'une démarche ouverte et l'équipe du Plan Bâtiment Durable est à l'écoute de toutes les collectivités territoriales désireuses de s'engager dans cet esprit.



Quelles actions pour les Plans Bâtiment Durable régionaux ?

L'année 2013 a permis le lancement officiel des premiers Plans Bâtiment Durable régionaux.

Chacun a adopté une gouvernance et une organisation propre et les thématiques de réflexion et d'actions sont caractéristiques des travaux déjà menés dans les territoires et des besoins exprimés par les acteurs locaux.

PREH et PBDr : quelle articulation ?

Le PREH et les PBDr n'ont pas les mêmes champs d'application : le premier concentre son action sur les rénovations énergétiques de l'habitat, tandis que les seconds se déploient sur l'ensemble du parc des bâtiments (résidentiel comme tertiaire public et privé), en construction neuve comme en rénovation et avec une approche large (formation, innovation, approche globale, éco-matériaux...).

Le PREH est placé sous la responsabilité du Préfet de Région et de ses services ; le PBD régional constitue une démarche de prise de responsabilité des acteurs publics et privés pour eux-mêmes, dans une logique de décentralisation et donc de mobilisation du Conseil Régional.

L'articulation entre le pilotage du PBDr et celui du PREH est laissée à l'appréciation de chaque région. Néanmoins, un co-pilotage Etat-Région du PREH et du PBDr est une solution privilégiée.

Bretagne

Le Plan Bâtiment Durable breton a été installé le 29 avril 2013 à Rostrenen, par le Président du Conseil Régional, Dominique Massiot, la Secrétaire Générale pour les Affaire Régionales, Isabelle Gravière-Troadec et Philippe Pelletier. Cette séance d’installation a pris la forme d’une journée de travail, en format « Breizh Café » (ou world café), méthode d’intelligence collective permettant aux 300 participants de construire collectivement un projet.

Huit groupes de travail ont été décidés et installés (Formation & Compétences; Communication, Information, Sensibilisation Urbanisme, Aménagement, Usages; Modèles économiques & Financements ; R & D, Matériaux, Innovation; Processus de conception intégrée; Commande publique; Réglementation). Ils se sont réunis activement jusque début 2014 sous l’impulsion de 16 co-pilotes publics et privés.

Sur le plan de la gouvernance, le PBD Breton est piloté par le Conseil Régional, le PREH l’est par la Préfecture de Région et une cellule de coordination entre ces deux dynamiques a été installée. Un comité participatif, réunissant 400 membres, a été installé.



Centre

Le 3 décembre, dans l’hémicycle du Conseil Régional, un document de partenariat pour la mise en œuvre du PREH et du Plan Bâtiment Durable Centre a été signé conjointement par François Bonneau, président du Conseil Régional, Pierre-Etienne Bisch, Préfet de région, Bruno Léchevin, Président de l’ADEME et Philippe Pelletier.

Ce partenariat détermine des objectifs communs et organise la mise en place d’une gouvernance impliquant la filière avec un Bureau, un Comité d’Animation et une Assemblée.



Aquitaine

Le Plan Bâtiment Durable Aquitain a été installé le 28 juin 2013 à Bordeaux, lors d'une séance solennelle dans l'hémicycle du Conseil Régional, en présence de représentants de la filière, par Martine Alcorta, vice-Présidente du Conseil Régional, en charge de l'habitat et du logement social, Marie-Françoise Lecaillon, secrétaire générale pour les affaires régionales, en présence du Plan Bâtiment Durable.

Le PBD Aquitain fait l'objet d'un copilotage unique avec l'Etat, conjointement à celui du PREH. Un comité partenarial réunissant plus de 300 personnes a été constitué.

Sept groupes de travail (Caractéristique du bâti en Aquitaine et approche technico-économique ; Eco-matériaux et procédés innovants ; Énergies renouvelables ; Outils d'incitation et de financement de la réhabilitation thermique du parc privé ; Programmation de la rénovation des logements sociaux ; Développement des compétences des entreprises du secteur ; Financements innovants) ont commencé de se réunir régulièrement depuis septembre 2013.

En **Rhône-Alpes** et en **Ile-de-France**, l'année 2013 aura été celle de la maturation du projet par la consolidation des politiques existantes. La concrétisation et le lancement officiel des ces plans régionaux sont programmés sur l'année 2014.



« Les régions sont des acteurs essentiels de la transition écologique et énergétique. Elles ont mis en place des outils et impulsé des dynamiques contribuant à faire de celle-ci une réalité qui prend forme. »

Le PBD accompagne ce mouvement en étant présent régionalement par le biais des différents acteurs de la construction locaux, et le renforce par des initiatives territoriales cohérentes et variées, à l'instar de ce qui se passe au plan national.

Ce programme est l'une des ambitions de l'année 2014 ».

*Christian Cucchiarini,
Directeur EGF-BTP
Membre du bureau du Plan Bâtiment Durable*

Franche-Comté

Le Plan Bâtiment Durable Franc-Comtois a été installé le 4 juillet 2013 par Mme Dufay, Présidente de la Région Franche-Comté, M. Fratacci, Préfet de Franche-Comté et Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable.

Un partenariat de mise en œuvre du Plan Bâtiment Durable Franc-Comtois avec la mise en place d’une Assemblée, d’un Bureau et d’un Comité technique, a été signé. La création du Plan Bâtiment Durable Franc-Comtois vient en complément du Pacte territorial énergie-bâtiment Franche Comté (PTEB), et va capitaliser sur les groupes de travail du SRCAE.

Les axes stratégiques qui ont été définis sont les suivants : ingénierie technique, financements innovants (financements européens), mobilisation des territoires (signature de pactes), mobilisation des compétences.

Le Plan Bâtiment Durable Franc-Comtois et le pacte territorial ont été récompensés en 2013 par le prix Territoria d’Or, décerné par l’Observation National de l’Innovation Publique



En **Basse-Normandie**, la régionalisation du Plan Bâtiment Durable a été annoncée à l’occasion d’un événement organisé par le cluster Arcene.

Les discussions sont très avancées entre les différents acteurs pour la signature d’un document de partenariat en 2014, en s’appuyant sur les différentes politiques publiques menées dont le dispositif Habitat Solidaire et Durable et la mise en place du PREH.



En **Nord-Pas-de-Calais**, l'année 2013 a été marquée par l'élaboration du Master Plan pour la 3ème révolution industrielle, piloté par Jeremy Rifkin, sous impulsion de la Chambre de Commerce et d'Industrie et du Conseil Régional. Cette année caractérise également la montée en puissance du « Plan 100 000 logements » porté par le Conseil Régional, ses déclinaisons opérationnelles, et son articulation avec le PREH.

Dans ce contexte, le Plan Bâtiment Durable régional est en cours de définition afin de ne pas entrer en redondance avec ces initiatives.



Perspectives 2014

L'équipe du Plan Bâtiment Durable apporte tout son concours au déploiement de ces plans bâtiment régionaux en appuyant les initiatives déjà engagées et en favorisant la concrétisation des plans annoncés.

Le Plan Bâtiment Durable a également collaboré avec de nombreuses autres régions, de manière plus ponctuelle, notamment dans le cadre des travaux de l'Association des Régions de France, de ceux d'Effinergie (dont de nombreux Conseils Régionaux sont membres fondateurs) et de différents événements organisés partout en France.



Perspectives 2014

Fin 2013, l'Association des Régions de France a signé la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés. En 2014, l'équipe du Plan Bâtiment Durable va initier les contacts utiles afin que plusieurs régions soient signataires de cette charte.

LES CLUSTERS, MOTEURS DE L'ANIMATION TERRITORIALE

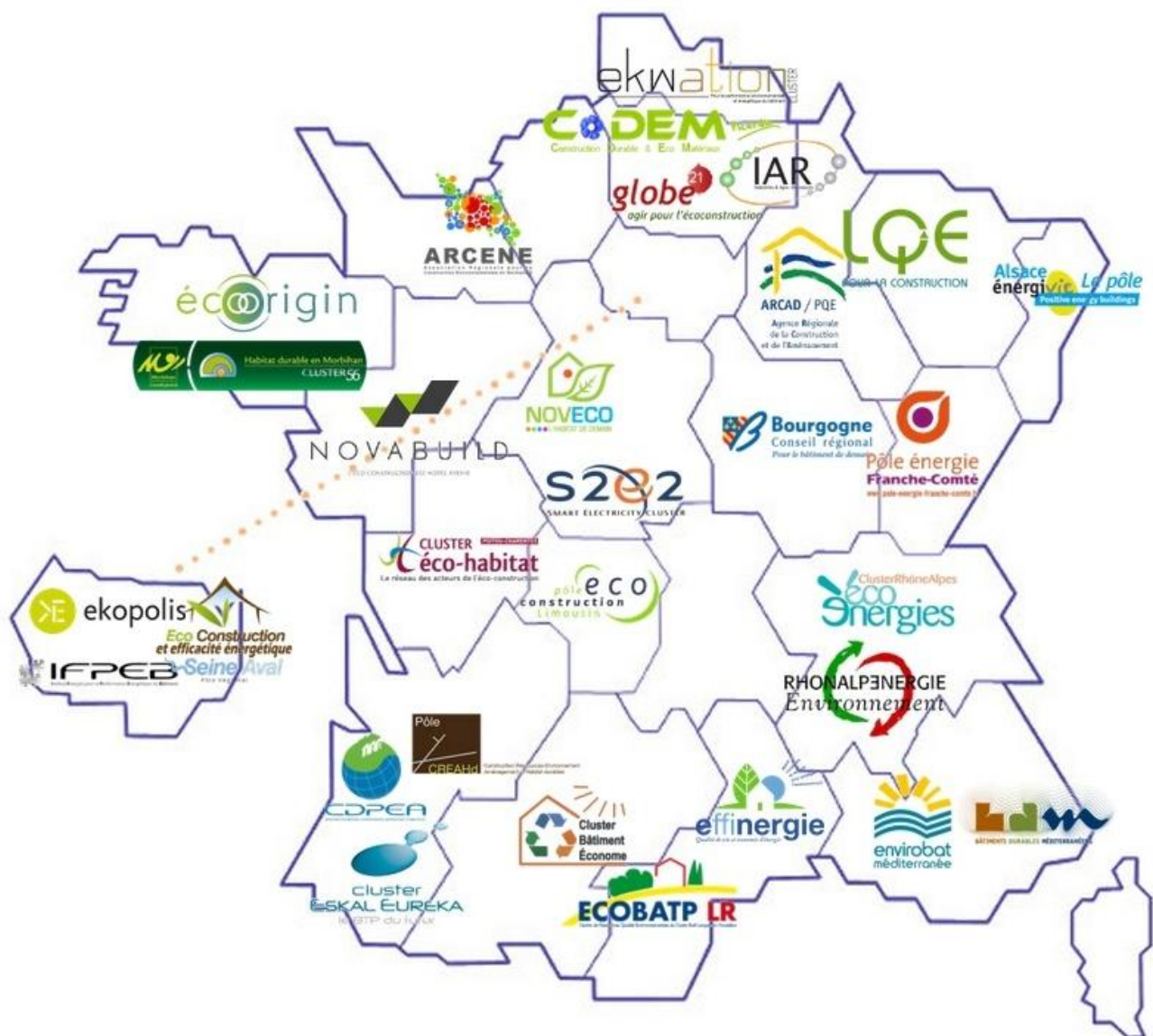
Lancé à l'été 2009, fruit de l'initiative conjointe du Plan Bâtiment Durable et de quelques clusters, le réseau inter-clusters fédère désormais plus d'une trentaine de clusters et organismes dédiés à l'animation du tissu économique local autour des enjeux de la construction et de la rénovation durable.

L'animation de ce réseau fort dynamique a été confiée à Yann Dervyn, directeur du collectif Effinergie.

Qui sont les membres de l'inter-clusters ?

L'inter-clusters se compose de structures de différentes natures (clusters, organismes de développement économique, associations, collectivités, etc.) regroupées sous le nom générique d'inter-clusters.

Répartis sur l'ensemble du territoire national, les membres du réseau accompagnent les acteurs du bâtiment sur les problématiques concrètes de construction et d'aménagement durables (entreprises, instituts de recherche, organismes de formation, maîtres d'œuvre et d'ouvrage publics ou privés, etc.).



La vocation de l'inter-clusters est de créer un réseau d'échanges, une émulation autour des problématiques croissantes d'efficacité énergétique des bâtiments. Cette réunion spontanée d'une trentaine de structures permet l'échange de programmes et de bonnes pratiques, le renfort des compétences mutuelles et l'identification de pilotes nationaux sur des thématiques relatives au développement de l'éco-construction.

L'inter-clusters favorise la mutualisation des savoirs, des expérimentations et des moyens pour faire naître des projets d'envergure. Les retours d'expériences des structures membres du réseau permettent au Plan Bâtiment l'ajustement des règles et la levée des blocages identifiés pour sa mise en œuvre. Le lien entre l'équipe permanente et le réseau est continu ; il est renforcé par quatre à cinq réunions du réseau par an et par la venue de l'équipe, aussi souvent que possible, dans les événements organisés par les clusters.

RESEAU INTER-CLUSTERS

Les Universités d'été 2013 : un succès de l'inter-clusters

L'année 2013 a été marquée par l'organisation des Universités d'été du réseau inter-clusters sur le thème du bâtiment durable. En 2012, le cluster CoDEM Picardie organisait les premières universités d'été et lançait, en conclusion de deux jours d'échanges, le défi au réseau inter-clusters de se saisir de cette idée pour porter le projet collectif d'universités d'été communes aux clusters.

C'est le défi que le réseau inter-clusters a relevé en 2013 : sous la conduite du cluster Eskal Eureka, 150 personnes se sont retrouvées du 18 au 20 septembre, à Biarritz et San Sebastian, pour échanger sur les dynamiques « bâtiment durable » et « inter-clustering ».

« Etre sérieux, sans se prendre au sérieux et innover en prenant du plaisir », le mot d'ordre de ces Universités d'été a été tenu ! Ces trois jours ont été rythmés par des conférences, des ateliers, des visites et des moments de vraie convivialité entre les participants.



Des chantiers exemplaires particulièrement innovants ont été visités (bâtiment BEPOS, centre de formation, maison passive, utilisation du scanner 3D et réhabilitation d'un bâtiment ancien classé patrimoine historique).

Des conférences variées (stratégies relationnelles, industrialisation de la filière et technologies avancées, outils de conception environnementale, outils numériques BIM, l'homme au centre de ce nouveau paradigme sociétal) ont ouvert de nouvelles pistes de réflexion pour innover et être compétitif en respectant l'homme et les contraintes d'usage et de confort.

Les acteurs institutionnels locaux ont également manifesté publiquement leur soutien à cette initiative et au réseau des clusters. En Euskadi, les acteurs ont été reçus par le maire de San Sebastian.

Enfin, de nombreux échanges ont permis de faire connaître les initiatives territoriales développées par les différents clusters dans leurs régions.

Le cluster Eskal Eureka a retracé ces trois jours d'échanges à travers une newsletter spéciale, un reportage photos complet et un film ! Ils sont disponibles sur le site du Plan Bâtiment Durable.

Perspectives 2014

L'édition 2014 sera organisée du 10 au 12 septembre à Lille par le cluster Ekwation.

Informations et inscriptions :
<http://www.ekwation.fr/>



Les actions communes de promotion du réseau inter-clusters

Tout au long de l'année 2013, le réseau inter-clusters a poursuivi ses actions de communication commune. Le réseau s'appuie notamment sur son site Internet dédié : www.interclusters.fr, animé et développé par le collectif Effinergie pour le compte du Plan Bâtiment.

Dans la continuité des années précédentes, le réseau a été présent dans différents salons professionnels sur un stand commun, spécifique au réseau, comme sur les stands d'Effinergie ou de certains clusters. Le réseau participe également, à travers l'équipe du Plan Bâtiment Durable et l'implication de certains clusters, à l'organisation de certains salons, comme le salon EcoBat.

Perspectives 2014

Le réseau inter-clusters et le Plan Bâtiment Durable sont partenaires de l'édition 2014 du salon EcoBat.

Le réseau sera particulièrement impliqué dans le Solar Decathlon à Versailles par l'organisation, le 30 juin 2014, d'une journée des acteurs territoriaux de l'innovation.

Impulsée par le cluster Eco-construction Seine Aval, cette manifestation sera portée par le réseau, en partenariat avec d'autres acteurs territoriaux et s'organisera autour de conférences et rendez-vous d'affaires sur le thème de l'innovation durable et territoriale.

LES PLATES-FORMES BATIMENT-ENERGIE AU SERVICE DE L'INNOVATION DURABLE

En 2011, les travaux du chantier « Innovation » du Plan Bâtiment Durable, conduit par Inès Reinmann (Axcior Corporate Finance) et Yves Farge (Académie des Technologies), avaient révélé le caractère particulièrement hétérogène et morcelé du secteur du bâtiment : de multiples acteurs, encore trop peu habitués à coopérer.

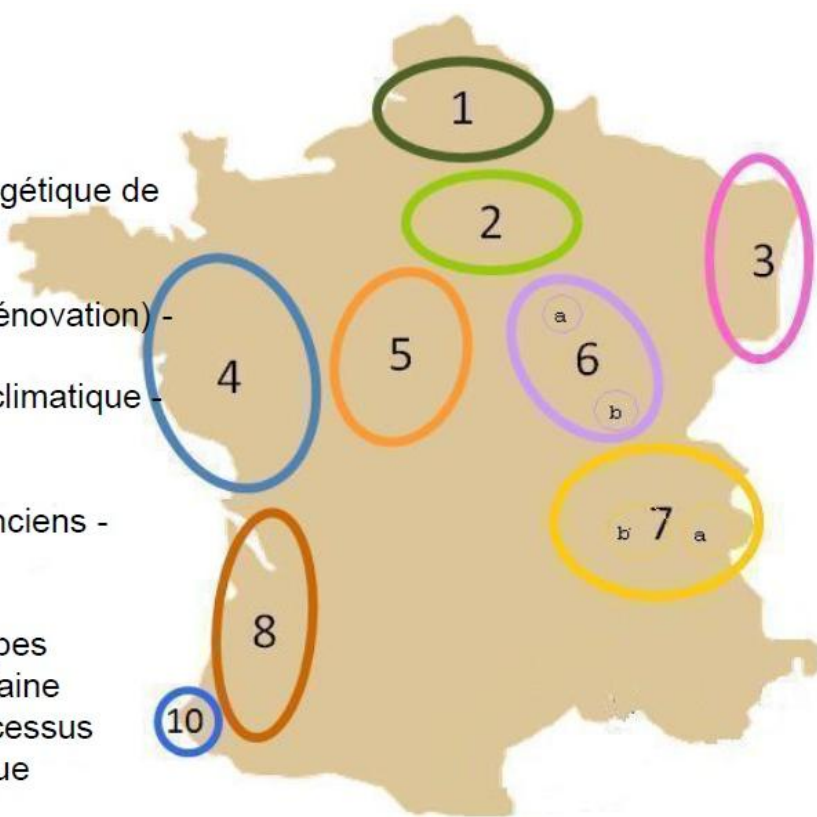
Dans la continuité de cette réflexion, l'équipe du Plan Bâtiment a alors porté la création du réseau des Plates-formes « Bâtiment-Energie Grenelle » dont le lancement officiel, en avril 2012, avait été soutenu par le CSTB, l'ADEME et Oséo.

Les Plates-formes Bâtiment-Energie constituent des projets qui ont émergé de manière autonome et sont portés par des acteurs locaux dans une dizaine de régions. Elles répondent au constat partagé par ces territoires : un manque de structuration de l'offre proposée par la filière. En effet, si la multiplication des initiatives démontre le dynamisme des acteurs impliqués, l'absence de cohérence complexifie le paysage.

L'union fait la force, les plates-formes s'organisent

En conclusion des Universités d'été Inter-clusters, les plates-formes CoDEM Picardie, Eskal Eureka et Tipee ont signé une convention de partenariat. Elles se sont engagées à développer leur collaboration et, à partager leurs conseils scientifiques dans l'optique de mutualiser leurs savoirs et d'optimiser leurs projets de développement.

- 1 - Eco-Matériaux - Picardie
- 2 - Ville et aménagement durable: efficacité énergétique de la ville - Ile-de-France
- 3 - Bâtiment à Energie Positive - Alsace
- 4 - Bâtiment Durable Climat Atlantique (neuf et rénovation) - Poitou Charente
- 5 - Expérimentation en grandeur réelle en halle climatique - Centre
- 6 - a Matériaux bio-sourcés - Bourgogne
b Réhabilitation des ouvrages et bâtiments anciens - Bourgogne
- 7 - a Energie solaire et bâtiment - Rhône Alpes
b Assemblages, qualité et usages - Rhône Alpes
- 8 - Construction et réhabilitation durables - Aquitaine
- 10 - Qualité d'usage, technologies avancées, processus optimisés pour le bâti neuf et rénové - Pays Basque





PLATES-FORMES BÂTIMENT-ÉNERGIE

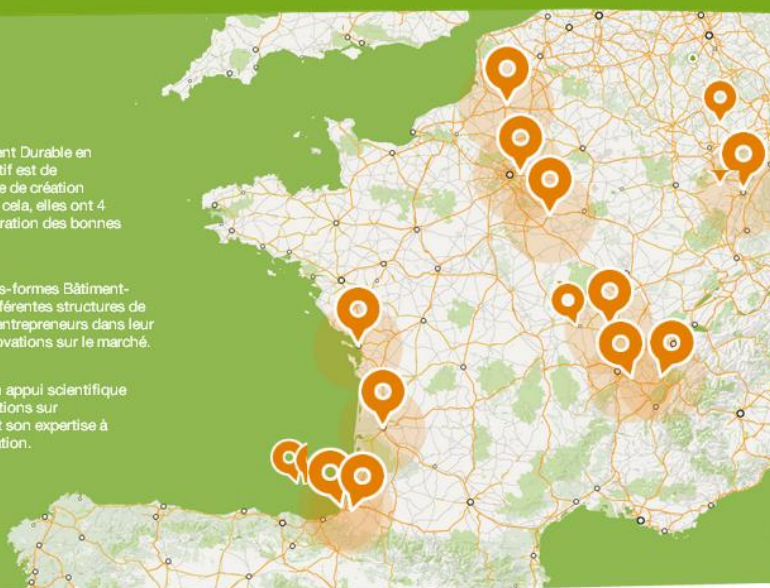
L'accompagnement des acteurs à l'innovation

→ QUI SOMMES-NOUS ?

Les plates-formes Bâtiment-Energie, créées à l'initiative du Plan Bâtiment Durable en 2012, accompagnent les mutations du secteur du bâtiment. Leur objectif est de concrétiser le potentiel de développement économique local sous forme de création d'emplois et d'entreprises, au service de la transition énergétique. Pour cela, elles ont 4 missions : le transfert de la recherche et du développement, la démonstration des bonnes pratiques, la création et le développement d'entreprises, la formation.

Concrètement, le travail d'information et de coordination des plates-formes Bâtiment-Energie, a vocation à mettre en relation les TPE et PME avec les différentes structures de soutien de la filière Bâtiment. Elles accompagnent notamment les entrepreneurs dans leur démarche d'évaluation afin de renforcer le développement des innovations sur le marché.

Akteur référent dans le domaine de la construction, le CSTB apporte un appui scientifique et technique aux plates-formes Bâtiment-Energie. Il propose des formations sur l'évaluation et reste en lien continu avec ces acteurs de proximité. Il met son expertise à leur service pour que les entreprises accèdent plus facilement à l'évaluation.



Le Plan Bâtiment Durable / La charte des plates-formes B
Le site institutionnel du CSTB / Le site CSTB Evaluation
OSEO

Les plates-formes Bâtiment-Energie valorisées au salon Batimat 2013 !

Les plates-formes ont été présentées et mises en relief dans le cadre du salon Batimat 2013.

Sur le stand du CSTB, une borne interactive présentant une carte des différentes plates-formes, la présentation du réseau, ses objectifs et les caractéristiques de chaque entité avait ainsi été installée et a bénéficié d'une large visibilité.

Cette carte interactive et ces présentations sont désormais disponibles sur un site dédié mis en place par le CSTB : <http://platesformes-batiment-energie.cstb.fr/>

Les plates-formes Bâtiment-Energie regroupent les fonctions R&D et innovation, démonstration, structuration de la formation et soutien aux entreprises. Chacune d'elle développe une thématique propre pour laquelle elle est reconnue au plan national et international.

La création de ce réseau a vocation à fédérer au maximum les actions au service de la filière et à éviter des doublons, coûteux en moyens humains et techniques. Le réseau doit ainsi permettre à l'ensemble de la filière d'avancer plus vite sur des thématiques variées.

Elles ont donc vocation à faciliter l'accès des TPE et PME à l'ensemble des structures existantes de soutien et d'accompagnement des entreprises de la filière bâtiment, en les coordonnant et leur donnant une meilleure lisibilité, et ainsi devenir des plates-formes uniques à destination des professionnels, sur chacun de leur territoire.

L'objectif est ainsi de concrétiser sur le terrain le potentiel de développement économique, en termes de création d'emplois et d'entreprises, issu de la dynamique de transition énergétique du secteur du bâtiment.

Réuni deux à trois fois par an, le réseau des plates-formes « Bâtiment-Energie » se structure progressivement.

L'année 2013 a été marquée par une maturation de nombreuses plates-formes : à titre d'exemple, Efficacity et Inef 4 ont été labellisées au titre d'Institut pour la transition énergétique, le CoDEM Picardie a présenté à l'occasion de l'assemblée de novembre 2013 du Plan Bâtiment, son projet de BATLAB, fabrique d'innovation industrielle pour la construction durable, opérationnelle en 2014.

Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment accompagne ces acteurs territoriaux de l'innovation

Cette dynamique est fortement soutenue par le CSTB dont une chargée de mission co-anime le réseau aux cotés de l'équipe du Plan Bâtiment Durable.

Le CSTB entend développer l'accompagnement des entreprises innovantes dans leurs démarches d'évaluation, en s'appuyant sur des acteurs régionaux, telles les plates-formes Bâtiment-Energie. Concrètement, il leur apporte un appui scientifique et technique, notamment au travers de différentes sessions de formation sur l'évaluation déployées en 2013.



Accompagnement des entreprises innovantes : le partenariat CSTB et plate-forme du pôle Alsace Energivie

Pour faciliter la diffusion de l'innovation dans le domaine de la construction, le Pôle Alsace Énergivie et le CSTB ont lancé, en octobre 2013 et en présence du Plan Bâtiment Durable, une mission d'accompagnement à l'évaluation technique, pour les entreprises innovantes du Grand Est.

Ce nouveau dispositif est fondé sur un accompagnement de proximité des acteurs pour apporter une réponse adaptée aux attentes et spécificités des PME/TPE. S'adressant aux entreprises de la construction du Grand Est, cette mission s'articule autour de deux intervention complémentaires : un accompagnement en amont, permettant de prendre en compte l'évaluation dès la phase de conception et ainsi d'en tenir compte dans le processus de développement ; un accompagnement des professionnels dans la réalisation de leurs démarches d'évaluation.

« L'accompagnement des fabricants de produits innovants, le plus en amont possible dans leurs démarches d'évaluation technique, est une priorité pour le CSTB. Les plates-formes régionales nous permettent d'être au plus près des entreprises innovantes, et tout particulièrement des TPE et PME, et d'accélérer par cet accompagnement la mise sur le marché des innovations.

L'année 2013 a été l'occasion pour nous de développer des premières actions significatives. Un cycle de formation destiné notamment aux plates-formes Bâtiment énergie a été réalisé par le CSTB en ce sens. Par ailleurs, une mission d'accompagnement à l'évaluation technique a été lancée en octobre en partenariat avec le pôle de compétitivité Alsace Energivie.

C'est un premier pas significatif vers la mise en place d'un réseau d'appui à l'innovation ».

Bertrand Delcambre
Président du CSTB
Membre du bureau du Plan Bâtiment Durable

Perspectives 2014

En 2014, le réseau va poursuivre sa structuration et le développement d'actions communes. Il se réunira à chaque fois dans les locaux d'une plate-forme afin de mutualiser cette journée d'échanges avec une présentation des activités et spécificités de la plate-forme hôte.

Le réseau sera également mobilisé à l'occasion du Solar Decathlon 2014 pour lequel l'une d'elles, l'INES Solaire, est particulièrement impliquée.



COMMUNICATION

Assurée par l'équipe permanente, la communication du Plan Bâtiment se construit autour de son site Internet, une présence croissante sur les réseaux sociaux, sa participation assidue aux salons et conférences et une relation privilégiée avec certains médias.

La communication de l'action du Plan Bâtiment Durable est essentielle : elle permet de porter à la connaissance de l'ensemble de la société civile, les problématiques encore trop peu connues d'efficacité et de sobriété énergétique des bâtiments.

Plan Bâtiment Durable

Rapport d'activité 2012

Edité tous les ans dans les premières semaines de l'année, le rapport d'activité est élaboré par l'équipe permanente et imprimé avec le soutien du CSTB.

Diffusé à 4000 exemplaires, il est adressé aux membres du Gouvernement, aux administrations, aux parlementaires, aux décideurs et aux leaders d'opinion. Il est aussi plus généralement relayé à tous ceux qui s'impliquent ou s'intéressent au Plan Bâtiment Durable.



INTERNET ET TWITTER

Premier outil de communication du Plan Bâtiment, le site Internet a vocation à relayer les actualités de la mission, les événements, les travaux des groupes de travail et leurs rapports, et l'évolution du programme d'efficacité énergétique des bâtiments. L'un des objectifs du site est de promouvoir les actions des partenaires du Plan Bâtiment Durable à travers la présentation de projets exemplaires, l'annonce de conférences, etc.

Le site est entièrement géré par l'équipe permanente, le plus souvent grâce à l'appui de stagiaires.

Après une première refonte en 2012 pour répondre aux besoins de rationalisation des sites institutionnels, le site Internet du Plan Bâtiment Durable a fait l'objet d'une transformation radicale. Le site a été développé sous une nouvelle technologie et bénéficie d'une URL propre et d'une charte graphique neutre sous la double Marianne des ministères de l'Egalité des Territoires et du Logement et de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Fin 2013, le site comptabilisait près d'un million de visites depuis sa création, avec une fréquentation d'un peu moins de 20 000 visites par mois : en légère baisse par rapport à 2012, ce chiffre traduit toutefois une audience significative au regard des moyens déployés pour son animation.

Des blogs pour les groupes de travail

Dans la continuité du blog mis en place pour le chantier « Financements innovants de l'efficacité énergétique » www.fiee.fr, les groupes de travail mis en place en 2013, ont également souhaité bénéficier chacun d'un blog.

Mis en place par l'équipe du Plan Bâtiment Durable, sur des plates-formes libres, ces blogs ont vocation à faciliter les échanges, ouvrir largement la concertation, informer sur l'avancée de la réflexion.

www.etudeobligationderenovation.fr
www.bimgestiondupatrimoine.fr
www.fiee.fr
www.refb.fr
www.rbr20202050.fr

www.planbatimentdurable.fr



***Suivez nous
@PlanBatiment***

Le Plan Bâtiment Durable a développé sa présence sur les réseaux sociaux en créant une page Scoop It et en développant son fil Twitter : près de 500 tweets dans l'année et 1900 abonnés.

Par ailleurs, le Plan Bâtiment Durable soutient le développement de la plate-forme collaborative Construction 21.

CONFERENCES, COLLOQUES, SALONS ET MEDIAS : PRESENTS AUX COTES DE NOS PARTENAIRES



Philippe Pelletier et l'équipe permanente ont été présents, tout au long de l'année, partout en France et parfois à l'international, dans de nombreux colloques, salons et conférences organisés par des médias ou des partenaires du Plan Bâtiment.

Ces événements permettent d'aller à la rencontre des acteurs qui font vivre le Plan Bâtiment Durable et d'échanger avec le grand public dont la sensibilité à ces sujets est croissante. Ces événements, publics et privés, constituent une excellente occasion d'informer sur le déploiement du Plan Bâtiment Durable, d'échanger sur les difficultés rencontrées et de repérer les initiatives intéressantes.

En 2013, l'équipe permanente du Plan Bâtiment Durable a organisé deux événements particuliers, associant chacun plus de 150 personnes.

Le premier, en avril 2013, a permis de recenser les différentes initiatives en matière de guichets uniques et d'offres intégrées.

La séance de novembre 2013 sur la question de l'exploration de l'obligation future de rénovation énergétique dans le parc résidentiel a été l'occasion de présenter un benchmark international réalisé par le BPIE et de rendre public le rapport consacré à ce sujet, conduit par Raphaël Claustre (CLER) et Jacques Chanut (FFB).

Ces séances ont constituées les premières éditions d'une série d'événements thématiques intitulés « les Rendez-vous du Plan Bâtiment Durable », organisés avec l'appui du groupe Le Moniteur.

Perspectives 2014

Initiés fin 2013, ces « Rendez-vous du Plan Bâtiment Durable » seront organisés tout au long de l'année 2014, notamment sur le thème de la rénovation énergétique des copropriétés, le retour d'expériences de la RT 2012, les financements, la valeur verte, etc.



L'équipe est désormais impliquée dans différents comités de pilotage de salons professionnels et le Plan Bâtiment Durable est partenaire de différentes manifestations dont notamment : Les Rencontres de la Performance Energétique, Ecobat, Innovative Building.

L'année 2013 a aussi été marquée par l'organisation des salons BATIMAT & Interclima+Elec, à l'occasion desquels le Plan Bâtiment Durable a tenu son assemblée générale de novembre et a participé à de nombreuses conférences.

Dans la continuité des années précédentes, et grâce à l'appui du cabinet Schilling Communication, l'équipe permanente a publié différents communiqués de presse et organisé quelques conférences de presse, notamment à la suite de la publication de rapports thématiques.

Tout au long de l'année, près d'une centaine d'articles de presse est venue commenter l'actualité du Plan Bâtiment Durable et recueillir les témoignages de Philippe Pelletier et des membres de l'équipe permanente, spécialement à l'occasion de la publication de rapports et de propositions.



Perspectives 2014

En 2014, le Plan Bâtiment Durable devrait poursuivre ses partenariats. Il sera très impliqué dans l'organisation, à Versailles, de l'édition européenne du Solar Decathlon 2014.



ANNEXES

1. Lettre de mission adressée à Philippe Pelletier – 6 septembre 2012
2. Composition du bureau du Plan Bâtiment Durable
3. Composition de l'assemblée du Plan Bâtiment Durable

*La ministre de l'égalité des territoires
et du logement*

*La ministre de l'écologie, du développement
durable et de l'énergie*

Paris, le - 6 SEP. 2012

—
Maître,

La transition énergétique et écologique de notre société est l'un des enjeux majeurs de ce quinquennat. Conformément aux orientations données par le Premier ministre dans son discours de politique générale, un plan de performance thermique de l'habitat visera à doter chaque année un million de logements, neufs et anciens, d'une isolation thermique de qualité. Dans ce cadre, un programme massif d'économie d'énergie sera lancé.

C'est une exigence environnementale, mais c'est aussi une exigence sociale. En effet, en luttant contre la précarité énergétique et en contenant la hausse des charges de chauffage, ce plan contribuera à améliorer le pouvoir d'achat des ménages tout en donnant un souffle nouveau au secteur de la construction.

Pour cela, il faudra que les professionnels du bâtiment puissent se doter de compétences nouvelles. Nous contribuerons ainsi à créer des emplois non délocalisables destinés à l'amélioration des logements, en particulier ceux des plus modestes.

Dans la recherche d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables, nous sommes en effet convaincus que le secteur du bâtiment tient une place essentielle.

Ainsi, nous souhaitons vous confier la mission de mettre en œuvre ce plan de performance énergétique de l'habitat pour enrayer la hausse des dépenses d'énergie, limiter les émissions de gaz à effet de serre et encourager le secteur de la construction.

Le pilotage de ce plan de l'habitat sera largement décentralisé : les collectivités territoriales y joueront un rôle de premier plan afin d'entraîner l'ensemble de nos concitoyens dans la métamorphose énergétique et écologique de notre pays. Beaucoup d'entre elles œuvrent d'ores et déjà en ce sens et l'Etat soutiendra leurs initiatives.

Votre action devra s'inscrire pleinement dans les travaux de la conférence environnementale. Vous mettrez en œuvre la feuille de route tracée à l'occasion à travers quatre volets :

- Renouveler les modèles de financement de la performance énergétique de l'habitat ;
- Identifier les ménages les plus modestes et leur fournir une ingénierie de projet adaptée à leurs besoins ;
- Mettre en place des plates-formes régionales dédiées dans une logique de guichet unique ;
- Organiser la formation et la montée en compétences des professionnels.

Vous mobiliserez et associerez l'ensemble des acteurs du bâtiment et de l'immobilier afin de mettre en œuvre sans délai les dispositifs qui seront concertés et mis au point.

Je vous demande en premier lieu d'évaluer avec l'ensemble de ces partenaires mais aussi avec les collectivités locales, les dispositifs existants afin de mesurer l'efficacité de chacun d'eux au regard des objectifs du plan. En second lieu, il vous revient d'être attentif au développement et à la diffusion sur le territoire de l'innovation, et notamment le soutien aux initiatives innovantes de financement de l'efficacité énergétique et des entreprises qui la portent.

Avant d'envisager un régime d'obligation de travaux, nous vous demandons de travailler à l'amplification de la rénovation dans le secteur résidentiel privé, en faisant toute préconisation utile à la solvabilisation et à l'accompagnement des ménages modestes.

Vous contribuerez également, au titre des urgences, à la nécessaire mobilisation des professionnels pour la mise en place d'une offre adaptée à chaque secteur du parc immobilier, grâce notamment à leur montée en compétence, à la reconnaissance de cette compétence et à la structuration de la filière.

Vous veillerez, par ailleurs, à la mise en mouvement de l'ensemble des acteurs de la rénovation du parc tertiaire public et privé et la recherche d'outils d'accompagnement adaptés.

Pour l'ensemble de ces sujets, vous vous attacherez à poursuivre la concertation nécessaire avec l'ensemble des acteurs en renforçant la présence des partenaires sociaux et du mouvement associatif ; vous étudierez les pratiques internationales et veillerez à l'acceptabilité sociale des mesures proposées, qui devront s'inscrire dans le cadre budgétaire contraint que nous connaissons.

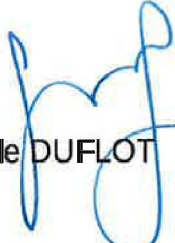
L'équipe projet à vos côtés sera renforcée grâce au recrutement d'un expert.

Les différents services de nos deux ministères, ainsi que les établissements publics concernés, vous apporteront les moyens utiles à votre mission : vous veillerez à les associer à l'organisation de vos travaux, de sorte que les dispositions réglementaires éventuellement nécessaires soient prises en cohérence.

Nous demanderons aux autres ministères concernés, à savoir notamment le ministère de l'éducation nationale, le ministère de la justice, le ministère de l'économie, des finances et du commerce extérieur, le ministère de l'intérieur et le ministère du redressement productif de vous apporter, en tant que de besoin, le concours que vous estimerez utile.

Nous vous remercions de votre implication résolue au service de cette mission stratégique.

Nous vous prions de croire, Maître, à l'assurance de notre considération distinguée.



Cécile DUFLOT



Delphine BATHO

BUREAU DU PLAN BATIMENT DURABLE

ADEME	José CAIRE
ADF	Jean SCHEPMAN
AIMCC	Hervé de MAISTRE
AMF	Pierre JARLIER et Pierre DUCOUT
ANAH	Christian MOUROUGANE
ARF	Guilhem ISAAC-GEORGES
CAH	Maurice MANCEAU
Caisse des Dépôts	Frank HOVORKA
CAPEB	Sabine BASILI et Alain CHOUGUIAT
CINOV	Gilles CHARBONNEL
CLER	Raphael CLAUSTRE
CNOA	Frédéric DENISART
Conseil de l’Immobilier de l’Etat	Emmanuel CHARON
COPREC	Laurent PEINAUD
CSTB	Bertrand DELCAMBRE
Effinergie	Benoit LECLAIR et Yann DERVYN
EGF-BTP	Christian CUCCHIARINI et Frédéric GAL
FBF	Guillaume SOLER
FFB	Jacques CHANUT et Bernard COLOOS
FFSA	Nathalie ROBIN et Christophe DELCAMP
FNAIM	Benoît FAUCHARD
FNH - Fondation Nicolas Hulot	Alexandra LUCIANI
FPI	Jean-Michel MANGEOT
FSIF	Dorian KELBERG
HQE	Anne-Sophie PERISSIN-FABERT
IFPEB	Jean-Pierre AURIAULT et Cédric BOREL
Personnalité qualifiée	Pascal JEAN
Personnalité qualifiée	Jean-Claude VANNIER
Personnalité qualifiée	Laurent-Marc FISCHER
Personnalité qualifiée	Jean CARASSUS
Personnalité qualifiée	Bernard BOYER
Personnalité qualifiée	Antoinette GILLET
Personnalité qualifiée	Alain MAUGARD
Syndicat des Energies Renouvelables	Philippe CHARTIER
SYNTEC Ingénierie	Christophe LONGEPIERRE
UMF	Dominique DUPERRET
UNPI	Paul PHILIPPOT
UNSFA	François PELEGRIN
UNTEC	Pierre MIT
USH	Christophe BOUCAUX

ASSEMBLEE DU PLAN BATIMENT DURABLE

Les membres du bureau du Plan Bâtiment Durable sont membres de droit de l’assemblée.
(Composition décembre 2013)

ACADEMIE DES TECHNOLOGIES
ACCOR
ACXIOR CORPORATE FINANCE
AD VALOREM
AEW EUROPE
AF2I
AFNOR
AFNOR CERTIFICATION
AFNOR NORMALISATION
AGC FLAT GLASS EUROPE
AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMERATION RENNAISE - AUDIAR
AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE - ADEME
AGENCE France PRESSE
AGENCE JACQUES FERRIER ARCHITECTURE
AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT - ANAH
AGENCE NATIONALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT - ANIL
AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE - ANRU
AGENCE NICOLAS MICHELIN ET ASSOCIES
AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT - APC
AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REGION DE CHALON SUR SAONE - ADERC
AGENCE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT SOUTENABLE EN BOURGOGNE
AGENCE QUALITE CONSTRUCTION - AQC
AGENCE REGIONALE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'AMENAGEMENT DURABLE - ARCAD
AGENCE REHABILITATION ILE-DE-France
AGGLOMERATION DES PORTES DE L'ISERE
AJENA
ALBEDO
ALDES
ALGOE CONSULTANTS
ALIUTA
ALLIANCE VILLE EMPLOI
ALLIANZ REAL ESTATE
ALMADEA
ALTERRE BOURGOGNE
AMORCE
AMUNDI

ANGERS LOIRE METROPOLE
APAVE
APOGEE
APPROCHE ECO-HABITAT
AR HABITAT NORD PAS-DE-CALAIS
ARCADE
ARCELOR MITTAL
ARCHITECTES SANS FRONTIERES
ARCHITECTURE PELEGRIN
ARCHITECTURE STUDIO
ARCHITECTURES ANNE DEMIANS
AREP
ARTE-CHARPENTIER ARCHITECTES
ARTHUR LORD
ASF FRANCE
ASSEMBLEE DES CHAMBRES FRANCAISES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES URBAINES DE FRANCE - ACUF
ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE - ADF
ASSEMBLEE PERMANENCE DES CHAMBRES DE METIERS - APCM
ASSEMBLEE PERMANENTE DES CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
ASSISTANCE PUBLIQUE DES HOPITAUX DE PARIS - APHP
ASSOCIATION ARCHITECTURE ET MAITRES D'OUVRAGE
ASSOCIATION AUVERGNE PROMOBOIS
ASSOCIATION BATIMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ASSOCIATION CHAUFFAGE FIOUL
ASSOCIATION CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE - CLCV
ASSOCIATION DES DIRECTEURS RESPONSABLES DE SERVICES GENERAUX - ARSEG
ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE SERVICES TECHNIQUES DEPARTEMENTAUX - ADSTD
ASSOCIATION DES DIRECTEURS IMMOBILIERS - ADI
ASSOCIATION DES EXPERTS CONSEIL EN ENERGETIQUE DU BATIMENT - AECEB
ASSOCIATION DES EXPERTS EN RENOVATION ENERGETIQUE FRANCAIS - AEREF
ASSOCIATION DES INDUSTRIELS POUR LA PROMOTION DU TOIT EN PENTE
ASSOCIATION DES INDUSTRIES DE PRODUITS DE CONSTRUCTION - AIMCC
ASSOCIATION DES INGENIEURS EN CLIMATIQUE, VENTILATION ET FROID - AICVF
ASSOCIATION DES INGENIEURS TERRITORIAUX DE FRANCE - AITF
ASSOCIATION DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE - AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE GRANDE VILLES DE FRANCE - AMGVF
ASSOCIATION DES PAYSAGISTES CONSEILS DE L ETAT
ASSOCIATION DES REGIONS DE FRANCE - ARF
ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE - ARC
ASSOCIATION ENERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITE ENERGETIQUE
ASSOCIATION ENERPLAN
ASSOCIATION FRANCAISE DE L'IMMOBILIER LOGISTIQUE - AFIOLOG
ASSOCIATION FRANCAISE DES SOCIETES DE PLACEMENT IMMOBILIER - ASPIM
ASSOCIATION FRANCAISE DU GAZ
ASSOCIATION FRANCAISE INTERPROFESSIONNELLE DE L'AIR INTERIEUR - AFIA
ASSOCIATION FRANCAISE POUR LES POMPES A CHALEUR - AFPAC
ASSOCIATION HQE

ASSOCIATION INTERNATIONALE RURALITE ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT
ASSOCIATION INVEN'TERRE
ASSOCIATION JURASSIENNE POUR LES ENERGIES NOUVELLES ET ALTERNATIVES
ASSOCIATION LORRAINE QUALITE ENVIRONNEMENT POUR LA CONSTRUCTION - LQE
ASSOCIATION MAISONS DE QUALITE
ASSOCIATION NATIONALE DES ARCHITECTES DES BATIMENTS DE FRANCE - ABF
ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET DES PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - ANVPAH
ASSOCIATION POUR LA CERTIFICATION DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS ET APPAREILS DOMESTIQUES DE CHAUFFAGE, REFROIDISSEMENT, CONDITIONNEMENT ET TRAITEMENT D'AIR - CERTITA
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITAT ECOLOGIQUES
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES PRODUITS MINCES REFLECHISSANTS & SYNDICAT NATIONAL DES ECRANS DE SOUS-TOITURE – SNEST APPMR
ASSOCIATION POUR LA QUALITE DU CONFORT THERMIQUE - PROMODUL
ASSOCIATION PROMOBOIS
ASSOCIATION QUALITEL
ASSOCIATION REGIONALE DES ORGANISMES SOCIAUX POUR L'HABITAT EN AQUITAINE
ASSOCIATION REGIONALE POUR LA CONSTRUCTION ENVIRONNEMENTALE EN NORMANDIE - ARCENE
ASSOCIATION TECHNIQUE DES INDUSTRIES THERMIQUES ET AERAULIQUES - ATITA
ASSOCIATION TECHNIQUE DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION - PERIFEM
ASSOCIATION TECHNIQUE ENERGIE ENVIRONNEMENT - ATEE
ASTER ENGINEERING
ATELIER PARISIEN D'URBANISME - APUR
ATOS
AUDIAR-CODESPAR
AVELTYS
AXA REIM – REAL ESTATE INVESTMENT MANAGMENT
BAKER & MCKENZIE AVOCATS
BANQUE NATIONALE DE PARIS PARIBAS - BNP PARIBAS
BANQUE POPULAIRE CAISSE D'EPARGNE - BPCE
BANQUE SOLFEA
BASTIDE BONDOUX
BATI RENOV
BATIGERE – QUADRAL
BATIR SAIN
BCE RAPPEL
BCO ₂ INGENIERIE
Bet ECIS
BHMR-GROUPE BAZIN ENTREPRISES-CMS
BIPE
BOUYGUES
BREITPACK
BREZILLON
BUILDING PERFORMANCE INSTITUTE EUROPE (BPIE)
BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES - BRGM

BUREAU D'ETUDES HOLISUD
BUREAU VERITAS
BUSINESS IMMO
CABINET BRIDOT WILLERVAL
CABINET DEPARDIEU & BROCAS
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - CDC
CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES - CNAF
CALVADOS STRATEGIE
CAP TERRE
CAPENERGIES
CAPITAL & CONTINENTAL
CARBONE 4
CARDONNEL INGENIERIE ET THERMIQUE
CASINO DEVELOPPEMENT
CATELLA
CAUE BAS RHIN
CB RICHARD ELLIS - CBRE
CDC CLIMAT
CDC CLIMAT
CENA INGENIERIE
CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHE DE L'INDUSTRIE DU BETON - CERIB
CENTRE DE FORMATION DE LA PROFESSION BANCAIRE
CENTRE DE FORMATION DE LA PROFESSION BANCAIRE - CFPB
CENTRE DE RESSOURCES QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU CADRE BATI LANGUEDOC - ROUSSILLON
CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SUR LE BRUIT - CIDB
CENTRE NATIONAL D'INNOVATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET L'ENVIRONNEMENT DANS LES PETITES ENTREPRISES - CNIDEP
CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT - CSTB
CENTRE TECHNIQUE DE MATERIAUX NATURELS DE CONSTRUCTION - CTMNC
CENTRE TECHNIQUE DES INDUSTRIES AERAULIQUES ET THERMIQUES - CETIAT
CENTURY 21
CEQUAMY
CERQUAL
CERTITA
CETEM
CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-ALLEMANDE
CHAMBRE DE L'INGENIERIE ET DU CONSEIL DE FRANCE CONSTRUCTION - CICF CONSTRUCTION
CHAMBRE DES DIAGNOSTIQUEURS FNAIM
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT PICARDIE
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRISES D'EQUIPEMENT ELECTRIQUE - CSEEE
CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
CHARON RAMPILLON
CHEED
CIMBETON
CITE DES SCIENCES ET E L'INDUSTRIE
CLIPSOL
CLUB DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT
CLUB DES DIRECTEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE
CLUB DES SERVICES D'EFFICACITE ENERGETIQUE - CLUB S2E
CLUSTER BATIMENT ECONOMIE DE MIDI PYRENEES

CLUSTER CRÉER
CLUSTER ECOHABITAT POITOU CHARENTES
CLUSTER QUEBEC
CLUSTER RHONE ALPES ECOENERGIES
CMB ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION COORDINATION
CNBM
COFATHEC
COFELY AXIMA
COFELY SERVICES
COMITE DE LIAISON ENERGIES RENOUVELABLES - CLER
COMITE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU BOIS - CNDB
COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES - CEA
COMMISSION DE REGULATION DE L'ENERGIE - CRE
COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN - CPCU
COMPAGNONS BATISSEURS
CONFEDERATION DES ARTISANS ET DES PETITES ENTREPRISES DU BATIMENT - CAPEB
CONFEDERATION DES ORGANISMES INDEPENDANTS TIERCE PARTIE DE PREVENTION, DE CONTROLE ET D'INSPECTION - COPREC
CONFEDERATION DU NEGOCE BOIS - MATERIAUX
CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT - CONFEDERATION GENERALE DES CADRES DU BTP - CFE-CGC BTP
CONFEDERATION GENERALE DU PATRONAT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES - CGPME
CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL - CGT
CONFEDERATION NATIONALE DES ADMINISTRATEURS DE BIENS ET SYNDICS DE COPROPRIETE - CNAB
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT - CNL
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES
CONSEIL DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT - CIE
CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE
CONSEIL NATIONAL DE L'HABITAT - CNH
CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES - CNOA
CONSEIL NATIONAL DES CENTRES COMMERCIAUX - CNCC
CONSEIL NATIONAL DES PROFESSIONS DE L'AUTOMOBILE - CNPA
CONSEIL REGIONAL RHONES-ALPES
CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT - CSN
CONSTRUCTION DURABLE ET ECO MATERIAUX - CODEM PICARDIE
CONSTRUCTION DURABLE ET PERFORMANCE ENERGETIQUE EN AQUITAINE - CDPEA
CONSTRUCTION INDUSTRY DEVELOPMENT BOARD MAISONS INDIVIDUELLES
CONSTRUCTION RESSOURCES ENVIRONNEMENT AMENAGEMENT ET HABITAT DURABLES - CREAHD
CONSTRUIRE EN CHANVRE
CONTROL HABITAT
COPRO +
COPROTEC
CORUSCANT
CPIE BELLE ILE EN MER
CREADEV
CREATION DEVELOPPEMENT D'ECO-ENTREPRISES
CREDIT AGRICOLE
CREDIT COOPERATIF

CREDIT FONCIER
CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE
CREDIT MUTUEL
CROA ILE-DE-France
CUSHMAN & WAKEFIELD EXPERTISE
DALKIA
DAUPHINEUNIVERSITE PARIS
DEBENHAM THOUARD ZADELHOFF FRANCE
DELOITTE
DEXIA CREDIT LOCAL
DOMOFINANCE
DOMOLANDES
DOMOSYSTEM
DONASTIA SUSTAPENA FRMENTO SAN SEBASTIAN
DTZ France
DV CONSTRUCTION
ECLAREON ENERGIES RENOUVELABLES
ECO TECHNILIN
ECO&CO
ECO6THEMES
ECOBATP LR
ECOSYS GROUP
EIFFAGE
EKOPOLIS - POLE DE RESSOURCES FRANCILIEN POUR L'AMENAGEMENT ET LA CONSTRUCTION DURABLES
ELAN - BOUYGUES CONSTRUCTION MANAGEMENT DE PROJETS BATIMENT IMMOBILIER TELECOMS ET RESEAUX
ELAN France
ELECTRICITE DE FRANCE - EDF
ELIOTH
ELITHIS
EMBIX
EMERTEC
ENEOS
ENERGIE ET AVENIR
E-ENERGY
ENERGYCITIES
ENERPLAN
ENGENOR
ENSA GRENOBLE
ENTREPRISE GENERALE DE France BTP - EGF BTP
ENVIROBAT MEDITERRANEE
EQUATEUR
ERNST & YOUNG
ESKAL-EUREKA BIDART
ESPACE AQUITAIN CONSTRUCTIONS DURABLES
ESTER TECHNOPOLE
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NORD-PAS-DE-CALAIS
EURO ACE
EUROPE ET ENVIRONNEMENT
EUROPEAN ASSOCIATION FOR EXTERNAL THERMAL INSULATION COMPOSITE SYSTEMS - EAE
EUROPEAN RENEWABLE ENERGY COUNCIL

EUROSIC
EUROSIC - GROUPE BPCE
EXCELLENCE SMA
EXPANSIEL - GROUPE VALOPHIS
EXPRIMM
FACEO
FAR CONSEIL
FEDERATION BANCAIRE FRANCAISE - FBF
FEDERATION DE L INDUSTRIE BOIS CONSTRUCTION
FEDERATION DE L'INDUSTRIE DU BETON - FIB
FEDERATION DE L'HOSPITALISATION PRIVE - FHP
FEDERATION DES INDUSTRIES ELECTRIQUES, ELECTRONIQUES ET DE COMMUNICATION - FIEEC
FEDERATION DES PACT
FEDERATION DES PROMOTEURS IMMOBILIERS - FPI
FEDERATION DES SALAIRES DE LA CONSTRUCTION, DU BOIS ET DE L'AMENAGEMENT
FEDERATION DES SERVICES ENERGIE ENVIRONNEMENT - FEDENE
FEDERATION DES SOCIETES IMMOBILIERES ET FONCIERES - FSIF
FEDERATION DU DIAGNOSTIC DU BATI - FNECI
FEDERATION FRANCAISE DE CONSTRUCTEURS DE MAISONS INDIVIDUELLES - FFC
FEDERATION FRANCAISE DE COURTAGE EN TRAVAUX - FFCT
FEDERATION FRANCAISE DE DOMOTIQUE
FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES D'ASSURANCES - FFSA
FEDERATION FRANCAISE DES TUILES ET BRIQUES - FFTB
FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - FFB
FEDERATION FRANÇAISE DU NEGOCE DE BOIS - FFNB
FEDERATION HABITAT & DEVELOPPEMENT
FEDERATION INTERPROFESSIONNELLE DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER - FIDI
FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE REINSERTION SOCIALE - FNARS
FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDEANTES ET REGIES - FNCCR
FEDERATION NATIONALE DES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT - FNCAUE
FEDERATIONS DES SYNDICATS COOPERATIFS DE COPROPRIETE - FSCC
FEDERTION DES ASSOCIATIONS POUR LA PROMOTION ET L'INSERTION PAR LE LOGEMENT - FAPIL
FINANCE & DEVELOPPEMENT DURABLE
FNAS
FONCIERE DES REGIONS
FONCIERE EUROPE LOGISTIQUE
FONCIERE LYONNAISE
FONDATERRA
FONDATION ABBE PIERRE
FONDATION BATIMENT ENERGIE
FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME - FNH
FONDIS ELECTRONIQUE
FONDS D'AIDE AUX LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES OCCUPANTS - FALPO
FORBO
FORCE OUVRIERE - FO
FRANCE CLUSTER
FRANCE DOMAINE

FRANCE GBC
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT - FNE
FRESH ARCHITECTURE
FRESY ARCHITECTURE
GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE - GRDF
GDF SUEZ
GEcina
GEFOSAT
GENERAL ELECTRIC
GENERALE DE SANTE
GENERALI IMMOBILIER
GFI INFORMATIQUE
GIGARO
GLOBE 21
GPRA
GREEN LABEL CONSULTING
GREENPEACE FRANCE
GREENUNIVERS
GROUPAMA IMMOBILIER
GROUPE ACCUEIL NEGOCE
GROUPE ARCADE PROMOTION
GROUPE ATLANTIC
GROUPE BUET IMMOBILIER
GROUPE CAHORS
GROUPE CASINO
GROUPE FEAU-DAUCHEZ
GROUPE IMMOBILIER ARC
GROUPE LOGEMENT FRANÇAIS
GROUPE LUCIEN BARRIERE
GROUPE RABOT DUTILLEUL
GROUPE SIA
GROUPE THALES
GROUPE VICAT
GROUPE VINCI
GROUPEMENT TECHNIQUE FRANÇAIS DE L'IGNIFUGATION - GTFI
GROUPEMENT DES INDUSTRIES DE L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE, DU CONTROLE COMMANDE ET DES SERVICES ASSOCIES - GIMELEC
GROUPEMENT POUR L'ETUDE DE FOURS ET OUTILS SOLAIRES, ASSISTANCE EN TECHNOLOGIES APPROPRIEES
GTM BATIMENT
H4
HABITAT ET DEVELOPPEMENT
HABITAT ET HUMANISME
HAMMERSON
HAUT COMITE POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES - HCLPD
HAUT CONSEIL DE LA SANTE PUBLIQUE
HESPUL
HINES FRANCE
HSBC
HUDSON
ICADE
ICOMOS
IDOINE CONSEIL

IMMOBILIER DURABLE CONSEIL
IMMOBILIERE 3F
IMMOSTAT STATISTIQUES IMMOBILIERES
ING
INIT ENVIRONNEMENT
INSEE
INSTITUT DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES - IDDR
INSTITUT FRANÇAIS DE L'EXPERTISE IMMOBILIERE - IFEI
INSTITUT FRANÇAIS POUR LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BATIMENT - IFPEB
INSTITUT NATIONAL DE L'ENERGIE SOLAIRE - INES
INSTITUT SUPERIEUR DES METIERS
INSTITUT TECHNIQUE DES GAZ ET DE L'AIR - ITGA
INSTITUT TECHNOLOGIQUE FCBA
INSTITUT UNIVERSITAIRE DES METIERS DU PATRIMOINE - IUMP
INTERMUNDIS
INVENTERRE
IOSIS
IPD
ISOLONS LA TERRE CONTRE LE CO ₂
ISOVER FRANCE
IZEO SARL
JARDILAND
JONES LANG LASALLE SAS
KEA&PARTNERS
KENTUCKY FRIED CHICKEN FRANCE
LA BANQUE POSTALE
LA MAISON DE L'ECOLOGIE
LA POSTE
LAFARGE
LAIR ROYNETTE ARCHITECTES
LE CREDIT LYONNAIS
LE MUR MANTEAU
LEFEVRE & PELLETIER ASSOCIES
LEGRAND
LES 7 VENTS DU COTENTIN
LES AMIS DE LA TERRE
LES ECO MAIRES
LES GRANDS ATELIERS
LES PRODUITS EN BETON
LHOIST CONSTRUCTION
LIGUE ROC
LOCIE SAVOIE
LOGENERGIE
LOT DEVELOPPEMENT INDUSTRIE
LYONNAISE DES EAUX
MAGAZINE FILIERE PRO
MAIRIE DE BORDEAUX
MAISON PASSIVE FRANCE
MAISONS PAYSANNES DE FRANCE
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
MINISTERE DE LA DEFENSE

MINISTERE DE LA JUSTICE
MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
MINISTERE DE L'INTERIEUR
MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
MINSTERE DE L'EGALITE DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT
MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE - MEDEF
MOUVEMENT EUROPEEN DE LA RURALITE
MUSEUM NATIONAL D HISTOIRE NATURELLE
NACARAT
NEGOCE BOIS MATERIAUX
NEXITY LOGEMENT
NOBATEK
NOVETHIC
OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE
OCEA SMART BUILDING
OFI PRIVATE EQUITY
OGER INTERNATIONAL
OPERATEUR DU PATRIMOINE ET DES PROJETS IMMOBILIERS DE LA CULTURE
ORDRE NATIONAL DES ARCHITECTES
ORGANISATION PROFESSIONNELLE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA MAITRISE D'ŒUVRE EN BATIMENT - SYNAMOB
ORGANISME PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION DE L'INGENIERIE INFRASTRUCTURE, BATIMENT, INDUSTRIE - OPQIBI
ORY ARCHITECTURE
OSEO
OZE-ENERGIES
P2I SEENERGIE
PACT PARIS
PAGES ENERGIE
PEGASE PARTNERS GROUPE
PERFORMANCE MANAGEMENT PARTNER CONSEIL
PERICLES DEVELOPPEMENT
PETITS FRERES DES PAUVRES
PITCH PROMOTION
PLURISTOP
POLE BATIMENTS DURABLES MEDITERRANEENS - BDM
POLE DERBI
POLE ECOCONSTRUCTION
POLE ENERGIE FRANCHE COMTE
POLE ENERGIVIE ALSACE
POLE INNOVATIONS CONSTRUCTIVES
POLE NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE
POLE XYLOFUTUR
POSTE IMMO
POUGET CONSULTANTS
PROCIVIS ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE
PROJEX INGENIERIE
PROMOTELEC
QUALIBAT

RABO BOUWFONDS
RABOT DUTILLEUL
REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS - RIVP
REIMS HABITAT
RESEAU RAPPEL
RHONE ALPES ENERGIE
S2E2
SAAHLM
SAINT GOBAIN
SAMARITAINE
SB ALLIANCE SUSTAINABLE BUILDING ALLIANCE
SCHNEIDER ELECTRIC
SCOP BTP
SECOURS CATHOLIQUE
SERCIB
SFIC - CIMBETON
SGCIB
SHVGAS EX PRIMAGAZ
SINTEO
SITQ
SMART MODULE CONCEPT
SOCIETE BOURGUIGNONNE ELECTRO MECANIQUE - SOBEM
SOCIETE DE CONSTRUCTION GENERALE ET DE PRODUITS MANUFACTURES - SCGPM
SOCIETE DE CONTRÔLE TECHNIQUE ET D'EXPERTISE DE LA CONSTRUCTION – CONFEDERATION DES ORGANISMES INDEPENDANTS DE PREVENTION, DE CONTROLE ET D'INSPECTION - SOCOTEC
SOCIETE DE GESTION DU FONDS DE GARANTIE DE L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE - SGFGAS
SOCIETE FONCIERE IMMOBILIERE ET DE LOCATION - SFIL
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE - SFL
SOCIETE GENERALE
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS - SMABTP
SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE - SNI
SOCIETE PARISIENNE POUR L'INDUSTRIE ELECTRIQUE - SPIE
SOCIETE POUR LA GESTION DE L'ENTREPRISE ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION
SOCIETES COOPERATIVES DE PRODUCTION DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
SOCOMIE
SODEARIF
SOFILO - GROUPE EDF
SOGEPROM
SOGETI INGENIERIE
SOLENOVE ENERGIE
STRATIS
SYNDICAT DE L'ECLAIRAGE
SYNDICAT DES ENERGIES RENOUVELABLES - SER
SYNDICAT DES ENTREPRISES DE GENIE ELECTRIQUE ET CLIMATIQUE - SERCE
SYNDICAT DES INDUSTRIES DE PEINTURE, ENDUITS ET VERNIS - SIPEV
SYNDICAT FRANÇAIS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE
SYNDICAT NATIONAL DE LA CONSTRUCTION DES FENETRES, FACADES ET ACTIVITES ASSOCIEES - SNFA

SYNDICAT NATIONAL DES FABRICANTS DE LAINES MINERALES
SYNDICAT PROFESSIONNEL ENTREPRISE GENERALE DE FRANCE
SYNTEC INGENIERIE
TARKETT
TC SOLAR
TECHNOLOGIES ENERGIES NOUVELLES ENERGIES RENOUVELABLES
TERREAL
TETRIS
THE SHIFT PROJECT
THERUS INVEST
TOTAL
TRIBU ENERGIE
TURENNE CAPITAL
UKTI
UNIBAIL RODAMCO
UNION CLIMATIQUE ET FRIGORIFIQUE DE FRANCE - UCF
UNION DES CONSTRUCTEURS IMMOBILIERS - UCI FFB
UNION DES ENTREPRISES ET DES SALAIRES POUR LE LOGEMENT - UESL
UNION DES FABRICANTS DE MENUISERIES EXTERIEURES - UFME
UNION DES MAISONS FRANCAISES - UMF
UNION DES SYNDICATS DE L'IMMOBILIER - UNIS
UNION DU GRAND COMMERCE DE CENTRE VILLE - UCV
UNION EUROPEENNE DES PROMOTEURS CONSTRUCTEURS - UEPC
UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR
UNION FRANCAISE DE L'ELECTRICITE - UFE
UNION FRANCAISE DES INDUSTRIES PETROLIERES - UFIP
UNION NATIONALE DE L'AIDE, DE SOINS ET DE SERVICES A DOMICILE - UNA
UNION NATIONALE DE LA PROPRIETE IMMOBILIERE - UNPI
UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES - UNAF
UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE - UNCCAS
UNION NATIONALE DES ECONOMISTES DE LA CONSTRUCTION - UNTEC
UNION NATIONALE DES INDUSTRIES DE CARRIERES ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION
UNION NATIONALE DES SYNDICATS FRANÇAIS D'ARCHITECTES - UNSFA
UNION NATIONALE INTERFEDERALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVES SANITAIRES ET SOCIAUX - UNIOPSS
UNION SOCIALE POUR L'HABITAT - USH
UNION SYNDICALE DES CONSTRUCTEURS DE MATERIELS AERAULIQUES, THERMIQUES, THERMODYNAMIQUES ET FRIGORIFIQUES - UNICLIMA
URBANISME DURABLE
VALOPHIS OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE
VELUX
VEOLIA
VERSPIEREN
VILLE DE PARIS
VIVA TRAVAUX
VIVARCHI
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE - VNF
WIGWAM CONSEIL
WORLD WILDLIFE FUND FRANCE - WWF
YOUNGSTONE
ZEN'ERGIE
ZOPLAN



Pour en savoir plus :

www.planbatimentdurable.fr

CONTACTS

Anne-Lise Deloron Rocard

Directrice adjointe, en charge des relations institutionnelles

01 40 81 33 05

06 59 46 99 00

anne-lise.deloron@developpement-durable.gouv.fr

Rédaction : Plan Bâtiment Durable

Conception : Plan Bâtiment Durable

Crédits photos : Médiathèque de la DGALN – Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (Jean-Marie Bernier, Sophie Boisteau, Arnaud Buisson, Laurent Mignaux, Eric Philadelpe Divry- Bernard Suard – STU - GC) / Présidence de la République/ Fondation Abbé Pierre

Impression : Bialec – Centre Scientifique et Technique du Bâtiment – Février 2014

